

MICHEL CHIHA

**POLITIQUE
INTERIEURE**

**FONDATION CHIHA
BEYROUTH**

Préface

Après Essais, Plain-chant, et Palestine, voici, de Michel Chiha, Politique intérieure.

Les textes réunis dans le présent recueil ont été choisis parmi les centaines d'articles que l'auteur a consacrés à la politique libanaise. Choix bien difficile, car il s'agissait d'écarter de nombreux articles méritant tous d'être, de nouveau, soumis à la réflexion du public qui y aurait trouvé un intérêt certain. Mais il fallait nécessairement tenir compte des dimensions habituelles d'un ouvrage de ce genre : d'où le tri auquel il a été procédé dans une somme sans précédent de définitions, d'aperçus et de conclusions qu'aucun Libanais – soucieux du sort de son pays – n'aurait le droit d'ignorer ou de négliger.

Comme il était impossible de tout reproduire, la Fondation Michel Chiha s'est efforcée de présenter l'essentiel d'une doctrine qui – à n'en point douter – n'a pas vieilli et ne vieillira pas, parce qu'elle part de l'observation la plus lucide et la plus impartiale des réalités fondamentales du Liban, de ses traits permanents et des possibilités millénaires inhérentes à sa position géographique et à son milieu humain.

Trente-cinq années durant, le grand penseur disparu s'était dépensé inlassablement au service du Liban et des vérités libanaises en ne demandant jamais rien pour lui-même : son seul but – à travers ces démonstrations, ces appels et ces mises en garde tant de fois répétés – fut d'offrir aux générations montantes les fruits d'une expérience et de médiations uniques dans notre histoire contemporaine.

Tout jeune encore, Michel Chiha – l'économiste et le poète – milita pour la restauration de la patrie libanaise dans ses frontières naturelles : aussi considérait-il le Premier Septembre comme une date mémorable que couronnera celle du 22 Novembre. Il se consacra ensuite, au cours de "veillées studieuses", à la rédaction de notre Constitution, - une œuvre qu'on ne cesse de louer pour sa juste adaptation à nos besoins et à nos particularités. Le constituant de 1926, l'ardent patriote qui avait été élu l'année d'avant député de Beyrouth, n'était pas allé chercher l'inspiration dans quelque manuel quand il s'attela à la tâche de doter d'une loi organique la naissante République libanaise : ce qui convenait à une nation faite de minorités confessionnelles associées et était susceptible de préserver et de cimenter leur vouloir vivre en commun, il en était pleinement conscient parce qu'il avait compris le cas libanais – un cas exceptionnel et, à tant d'égards, si complexe.

La même perspicacité se manifestera pendant les années qui précéderont et suivront notre accession à l'indépendance : c'est que la pensée politique de Michel Chiha s'était élevée, dès le départ, à des hauteurs d'où elle discernait, avec une aisance quasi miraculeuse, ce qui mérite de durer de ce qui est accidentel, la bonne tradition d'une mauvaise habitude, le progrès authentique d'une maladroite imitation.

Le lecteur le constatera : l'indépendance, avec ses bienfaits et, aussi, ses obligations n'a pas surpris Michel Chiha qui s'y attendait et la souhaitait de façon réfléchie, sans jamais perdre de vue les conditions de sa sauvegarde et de son plein épanouissement. Pour Michel Chiha, l'indépendance ne pouvait pas et ne devait pas être, pour un pays maritime et de montagne comme le Liban, une rupture ou un repli sur soi, mais plutôt et surtout une ouverture toujours plus grande sur l'univers.

Le Liban – où nous vivons et tel qu'il se présente à nous – est, sur le double plan doctrinal et gouvernemental, le fruit de la définition qui en a été faite par Michel Chiha. C'est qu'une intelligence vaste et pénétrante et un attachement inébranlable aux valeurs spirituelles s'alliaient chez lui à ces vertus rares que sont le désintéressement et l'intransigeance morale. Il ne voulait qu'une chose : éclairer le chemin à ses compatriotes pour les voir avancer, dans un climat de paix, de tolérance, de discipline et de liberté, vers un avenir plein de promesses.

Mais d'abord, connaissons-nous-mêmes. Qu'est-ce que le Liban, que représente-t-il au milieu des pays arabes et dans le monde ? En quoi consiste sa vocation et quelle est sa raison d'être ? Michel Chiha avait tourné et retourné ces questions : grâce à un sens aigu des nécessités libanaises et à un jugement qui allait droit au fond des problèmes, il leur a donné des réponses d'une éclatante clarté ; à relire ses écrits, à un moment où certains d'entre nous n'arrivent pas toujours à distinguer ce qui sépare de ce qui unit et ce qui est appelé à passer de ce qui doit se perpétuer, on est surpris que des vérités premières, si remarquablement définies, soient parfois oubliées ou méconnues dans le feu des disputes de partis.

Pour connaître exactement le Liban et en avoir la seule définition qui ne soit pas artificielle ou tendancieuse, il faut se référer à l'œuvre de Michel Chiha : "Un pays de

minorités confessionnelles associées, fuyant les coups de tête et les coups d'Etat, comprenant que chaque secousse qu'il subit compromet plus ou moins ce que fait pour lui le temps, se considérant dans l'indépendance et l'intangibilité, comme appartenant également à tous ses enfants, proclamant son droit à la vie et croyant plus que jamais à sa raison d'être."

Dans les heures de crises et de flottements, il est primordial de revenir aux positions de doctrine, sans quoi toute discussion remettrait en cause les principes sur lesquels reposent l'unité des communautés libanaises et leur vouloir vivre en commun. Sous le titre général Politique intérieure, la Fondation Michel Chiha publie une série d'articles groupés selon leur ordre chronologique et destinés à faire mieux connaître et mieux comprendre le Liban, sa mission et ses conditions de durée. On y trouvera exposés les principes généraux et permanents d'une politique nationale ; l'auteur analyse également la situation de l'Etat libanais en indiquant les moyens de le réformer.

Etant fréquemment revenu, dans ses éditoriaux du Jour, sur des sujets qu'il jugeait vitaux, Michel Chiha a répété d'année en année des vérités dont dépendait et dépend encore le salut du Liban. Loin de nuire à l'ensemble, cette répétition contribue, au contraire, à montrer le cheminement de la pensée de l'auteur et son souci constant de souligner des conclusions que les faits ont confirmées de façon décisive.

Puisse la lecture de ce recueil aider nos concitoyens à découvrir ce qu'ils sont pour davantage s'aimer entre eux et aimer leur commune patrie.

Propos liminaire

Plus tard, quand nous serons partis pour le royaume des ombres, si nous avons bien rempli notre tâche, si quelque chose doit demeurer de tant de pages quotidiennes, quelque « écolier » attentif, quelque historien aux veilles studieuses le découvrira.

Et quelque publication de l'avenir livrera comme une confidence des paroles oubliées.

Les idées qui nous travaillent, les espoirs, les passions, les rêves, toute cette marée qui nous envahit, tel le phénomène lunaire, cette sève qui monte de notre âme même, tout ce que nous écrivons dans le feu de la « cogitation » et que nous livrons comme un témoignage, tout ce déchaînement ne fera plus tard que la matière transparente d'un souvenir.

Mais notre espoir, notre attente, c'est que le peu qui a chance d'échapper à la nuit, « d'aborder aux époques lointaines », apporte l'évidence d'une foi qui ne fléchit point.

Cette foi est en nous comme un levain pour les travaux du temps et pour après, s'il plaît à Dieu.

Maintenant le devoir et de construire la cité charnelle, celle où les hommes, les intelligences et les amours se multiplient.

Michel CHIHA

INTRODUCTION A UNE POLITIQUE LIBANAISE*

Les jeunes Libanais permettront-ils qu'à travers leur intelligence souvent très belle (et parfois indisciplinée) on s'adresse à leur jugement pour tenter (très rapidement, très sommairement), d'éclaircir, au moins en partie, une situation qui justifie beaucoup d'inquiétudes pour le présent, et qui est une menace pour l'avenir ?

Le Liban est sans doute un très petit pays, mais l'originalité de ce pays n'est pas contestable. C'est un très vieux pays que l'on dit très jeune aujourd'hui. Sa position géographique méditerranéenne est des plus importantes et des plus exposées. Il se trouve entre une des routes terrestres et une des routes maritimes les plus nécessaires du globe. D'un certain point de vue, sous un certain angle, il contribue plus qu'aucun autre à faire la liaison aux quatre coins cardinaux, entre des civilisations divergentes.

Les races, les croyances, les rites, les langues, les façons de penser, les mœurs s'y affrontent. C'est en même temps un pays « refuge » et un pays d'émigration, un pays de montagnes et de plaines, de climats variés et de cultures différentes ; on y peut voir les formes de l'espèce humaine et du travail humain.

Toutes choses égales, on y trouve autant d'écoles que dans les pays les plus avancés, et l'enseignement et la science à tous leurs degrés, mais aussi l'ignorance à tous ses degrés ; à côté d'hommes extrêmement évolués, d'autres (et jusque dans les villes), qui retardent d'un siècle et davantage, (parfois de millénaires) ; toute la gamme humaine depuis l'homme « désaxé » de Carrel jusqu'à l'homme primitif, en remontant les âges.

En bref, les contrastes les plus accusés, les mentalités le plus diverses, les mœurs les plus disparates, les visages les moins uniformes. Un microsisme.

Faute de pouvoir mieux faire, on compartimente cette masse en groupes principaux portant une étiquette confessionnelle. A l'intérieur de ces groupes, il y a des divisions et des subdivisions. Par là on arrive à compter un certain nombre de « familles » spirituelles qui « moralement » et « intellectuellement » s'alimentent parfois de façon très différente et qui « assimilent » différemment les aliments qu'elles reçoivent.

Réserve faite des statuts personnels qui multiplient dans certains domaines les juridictions souveraines, *tous ces hommes sont soumis aux mêmes lois*. Ces hommes vivent sur le même sol et constituent une patrie, qui serait, telle qu'elle se présente, une gageure, si la majorité de ces mêmes hommes *ne la tenaient pour une nécessité*.

Et c'est en effet une nécessité. Une nécessité séduisante d'ailleurs car la nature a donné aux Libanais un des « habitats » les plus beaux, les plus « équilibrés » de la terre. Ici le désordre n'est pas dans les choses, c'est dans les hommes qu'il réside.

Le rêve serait évidemment de voir les Libanais, *tous et subitement d'accord*. Mais ce n'est, ce ne peut être qu'un rêve. Personne ne fera le miracle de les unifier en un jour.

Ce fut une témérité coûteuse de croire que des concessions rapides et massives amèneraient l'adhésion des intelligences surtout les plus rebelles. Chacun le pensait hier. Chacun le dit aujourd'hui.

Il faut cependant que les Libanais se gouvernent de façon à atténuer le paradoxe de leur situation, il faut qu'ils « durent » suffisamment pour obtenir un état d'équilibre « permanent ».

Le moyen d'y arriver, c'est de comprendre que devant un pareil problème, le facteur « temps » est primordial, qu'il faut gagner du temps, qu'il faut aider le temps, en agissant quand on est le chef, (et quel que soit le chef et où qu'il soit), beaucoup plus comme un sage, comme un diplomate avisé, que comme un foudre de guerre. Le temps, à condition de ne pas lui faire violence, fait et consacre l'habitude. Par définition, pour s'habituer, il faut s'interdire, autant qu'il se peut, les variations et les excès. Au lieu d'éveiller les convoitises et les passions, il les faut tempérer. Au lieu de renverser l'échiquier, il faut mouvoir ses pions avec lenteur, et manier plutôt la tour que le cheval et le fou.

Le moyen d'y arriver, c'est de se rendre compte qu'on ne peut rapprocher, unifier tant d'éléments divers qu'en leur permettant de *vivre politiquement ensemble*, qu'en leur permettant de *faire ensemble les lois* au sein d'une Assemblée et de pouvoir contrôler l'exécution de ces lois. On y est contraint dans un pays comme le Liban, par la leçon même du passé ; et beaucoup moins par des goûts démocratiques excessifs que *par les lois mêmes de l'équilibre*. *L'important*, l'essentiel, c'est que le Liban vive. On est peut être condamné pendant quelque temps à ne pas avoir des Assemblées en tous points admirables. Mais de quel Gouvernement libanais peut-on dire qu'il l'est ou qu'il a été ?

Si le Pouvoir exécutif, qui est très fortement armé à l'égard de l'Assemblée, ne se servait de sa force que pour la ruiner, si son arrière-pensée constante était de discréditer par une lente usure, *une institution nécessaire*, au lieu d'aider par tous les moyens à son amélioration, alors c'est le Pouvoir exécutif qu'il faudrait d'abord amender.

Nous deviendrons moins les membres d'une confession (au sens étroit que l'on donne au mot « confession » dans le Proche-Orient), nous deviendrons davantage les citoyens de ce pays, dans la mesure où nous nous intéresserons *directement* à la vie de l'Etat. Puis, par réciprocité, nous bénéficierons de ce progrès *sur le plan confessionnel lui-même*, où l'action commune, en vue du bien général, se heurterait alors à beaucoup moins de difficultés qu'aujourd'hui.

On ne peut pas remédier au Liban à l'anarchie confessionnelle et sociale, en ignorant délibérément ce qui est d'ordre *politique*. Tout ce que l'idée confessionnelle gagne, *c'est la Nation qui le perd*.

Mais à l'opposé, tout *ce que la Nation gagne* ne peut que contribuer à atténuer, sur le plan confessionnel, le désordre dont nous sommes les témoins attristés.

2 juillet 1936

*** L'article qui suit mérite bien son titre, car c'est une véritable introduction à une politique libanaise que le lecteur y trouvera : comme on pourra le constater, il est consacré à une définition du Liban et de ses traits distinctifs ; en même temps, il expose, avec un pénétrant réalisme, les moyens pratiques de créer un état d'équilibre permanent au sein de la communauté nationale. Les vérités fondamentales que Michel Chiha mettait en relief dès 1937, elles seront, plus tard, reprises et soulignées en maintes occasions dans le but de porter les Libanais à découvrir ce qu'ils sont pour mieux se comprendre et s'attacher davantage à leur patrie.**

ET MAINTENANT EN AVANT *

Il en aura été de cette indépendance, dans la vie du Liban, comme de tous les grands événements de la vie de l'être. C'est par hasard, un jour de la jeunesse, que l'on s'aperçoit que l'on est homme. On lutte, on combat, on souffre, on aime : on s'aperçoit un jour que l'on a échoué, que l'on a réussi, ou que l'on est devenu un vieillard.

Dans le cas de ce pays, le traité d'indépendance nous aura apporté des révélations aussi surprenantes, aussi capitales, aussi irréfutables désormais que le document lui-même qui nous les apprend.

L'indépendance, tout d'abord, oui. Nous y touchons, nous la tenons enfin. Le traité franco-libanais n'en est pas, dans les textes du moins, la cause directe. Mais il consacre l'indépendance en droit, en la considérant, en fait, comme accomplie.

L'alliance conclue entre la France et le Liban est l'alliance de « *deux Etats indépendants et souverains, en consécration de leur amitié et des liens qui les unissent pour la défense de la paix et la sauvegarde de leurs intérêts communs* ».

La promotion à l'indépendance implique elle-même des promotions multiples : le traité reconnaît les « *progrès réalisés dans la voie de l'affermissement du Liban comme nation indépendante* ». C'est ce que nous appelons l'émancipation « émancipation politique, civique, sociale, technique.

Le Liban est admis à la S.D.N. Sa souveraineté nationale sera ainsi solennellement reconnue par le concert des nations. Dans ce concert, il disposera désormais d'une voix, d'un choix. Il contribuera indirectement mais sûrement à des décisions de la plus haute importance. En même temps que sa souveraineté nationale, sa personnalité internationale pourra par là s'affirmer avec une sûreté nouvelle.

Indépendance, souveraineté, émancipation, personnalité nationale et internationale, nous disposons désormais de tout cela. Nous avons assez souffert, dans notre passé, de n'y point parvenir pour que nous nous laissions légitimement griser aujourd'hui par le plein sentiment du but atteint, de la réussite achevée.

Une étape de la vie du Liban est achevée. Une autre s'ouvre. Mais il s'agit vraiment, cette classification de rhétorique, de savoir lui donner un sens et une application. *Indépendance, souveraineté, émancipation, parce que ces mots pour nous sont au présent*, Il s'agit de savoir hardiment reléguer au second plan les réalités qu'ils recouvrent. Pour avoir à conserver le patrimoine acquis par les tâches accomplies, nous n'en devons pas moins songer dès à présent aux tâches nouvelles.

Maintenons le passé. Mais bâtissons déjà l'avenir.

*** Ecrit en 1936 au lendemain de la signature du traité d'alliance franco-libanais – traité qui, du reste, ne fut pas ratifié par la France – cet article reflète la pensée permanente de Michel Chiha au sujet de l'indépendance du Liban et du rôle que notre pays est appelé à jouer dans le concert des nations. Il en est de même des textes suivants qui précisent à leur tour, dans l'esprit de l'auteur, des préoccupations constantes de patriote et de citoyen.**

ENTRETIENS DE PATRICE

Et nous étions pensifs pour la patrie.
VICTOR HUGO

Imaginez une fenêtre basse donnant sur jardin de trente pieds carrés, couvert de l'ombre dentelée que fait un laurier-rose en fleurs ; ensuite une petite rue silencieuse que l'on devine ; et puis un mur ; et sur ce mur des glycines violettes que dominant d'autres lauriers.

A travers le paysage athénien, nous regardions, Patrice et moi, le visage de la Patrie.

- Nous manquons d'idéal ! dit Patrice.

- J'en conviens, répondis-je, et c'est la source de nos maux.

- Observe, reprit-il, la nature vivante : la plante et l'arbre ressuscitent tous les printemps et témoignent ainsi de leur vitalité, ce laurier croît divinement et sa présence suffit pour ennoblir le paysage. Tu perçois sous l'écorce l'ascension triomphante de la sève ; mais l'homme ! Celui de ma cité, s'inquiète-t-il du cours des astres ? Se met-il aux écoutes pour mesurer les battements de son cœur ?

Et moi : - Nous avons aboli le rêve...

- Non, dit Patrice, mais nous rêvons de petites choses. Nous nous réclamons des Phéniciens : que nous reste-t-il de leurs vertus ? Ils donnèrent la pourpre à Rome ! Impavides, ils allaient sur la mer furieuse portant comme une torche, l'idée ! Et nous ?

« Regarde autour de toi le peuple de marchands sédentaires que nous sommes. Nous achetons pour revendre. Que créons-nous ? L'art et la science nous échappent ; là est notre faiblesse. Nous manquons d'idéal, te dis-je : de là viennent notre impuissance et notre débilité.

« J'ai lu dans Ruskin, ajoute Patrice, une page inoubliable. En voici la substance :

« Cinq hommes constituent le fondement de la cité ; ces hommes sont le prêtre, le juge, le médecin, le soldat et le marchand.

« Le prêtre doit mourir plutôt que de se mettre en contradiction avec sa foi ; le juge, plutôt que de violenter sa conscience : le médecin, plutôt que de fuir un mal qu'il peut atténuer ou guérir ; le soldat plutôt que de trahir son pays. Et le marchand ? Vois-tu en quelle circonstance le marchand doit affronter la mort ?

« Or, dit Ruskin, celui-là ignore comment il doit vivre qui ne sait pas quand il convient qu'il s'expose à mourir.

« Cela signifie qu'on est incapable de faire quelque chose de grand quand on n'a pas, devant les yeux, la loi éternelle du sacrifice.

« Nous sommes un peuple de marchands, conclut Patrice ; c'est pourquoi les ossements de nos pères sont plus chauds que notre vie. »

JE CHERCHE UN HOMME

« Les citoyens qui se désintéressent de la chose publique sont déchus du droit de cité. » Cela devrait figurer en tête de nos lois.

Tu déraisonnes, dit Patrice ; ou peut-être fais-tu le narquois. Sommes-nous au temps de Lycurgue ou des douze Tables ? Tiens ce langage aux nomades, aux mercenaires, mais de grâce n'en répète rien aux principaux de ta bonne ville ; tu passerais pour un halluciné.

Dans la sérénité du matin, nous nous entretenions des affaires du Municipie.

- Tout est paisible à cette heure, observait Patrice, et la nature reconforte l'homme. Elle paraît lui dire : reprends conscience de ton être ; va, remplis ta quotidienne tâche ; aime l'abnégation, l'effort et le travail. Mais ce sont là des enseignements à quoi l'homme de la ville est inattentif. C'est l'honneur du paysan, ces fortes joies.

- Tu rêves de l'âge d'or, dis-je à Patrice. Sors-tu d'une lecture des *Eglogues* ou des *Bucoliques* ?

- Que non ! Je sais le mal profond que donnent les chimères. Je combats l'égoïsme : c'est tout. Mesure de combien ce pays grandirait si chacun de ses fils comprenait qu'il doit quelque chose à la collectivité.

Mais tu ne vois qu'indifférence. La ville silencieuse sera tout à l'heure bruyante, agitée, quasi démente. Cent mille êtres « raisonnables », cent mille « roseaux pensants » vont s'y ruer cherchant le lucre, après au gain, cupides et serviles, oubliant Dieu, la Patrie, le Devoir, et qui se diront que la cité peut périr plutôt que de leur coûter une minute de leur temps ou bien quelques deniers.

NOTRE RAISON D'ETRE

I

Nous ne ferons pas du Liban une terre inhumaine. Tout ici accueille l'homme et consent à lui donner asile : deux cents kilomètres de frais et verts rivages et, en profondeur, des montagnes hautaines, encore à peu près sûres pour qui veut les défendre.

Mais ce haut lieu n'est pas à vendre. Etre aujourd'hui ce que fut l'Occident il y a cent ans nous suffit. Aucune tentation, aucune séduction ne devrait nous induire à compromettre ce patrimoine. Que la civilisation nous devance ! Nous en prendrons notre parti.

Dans notre petit domaine temporel qui s'inscrit bien malgré nous au centre géographique de l'Ancien Monde, nous nous trouvons par la force des choses aux antipodes du racisme. Pour avoir servi mille fois de refuge, nous sommes devenus cette foule disparate. Il n'est pas dit que notre sol mourra des suites de son bienfait. Nous n'en devons plus permettre l'accès n'importe comment, à n'importe qui. *Déjà comme nous sommes, nous n'avons plus le choix qu'entre la fraternité et la mort.*

Un pays comme cela qui a ses fenêtres ouvertes sur une des places publiques de la terre, où règne la confusion des esprits, où chaque étranger apporte en arrivant les singularités et les discordes de son propre pays, a besoin à son sommet, plus qu'aucun autre, de traditionalisme austère, de fermeté et de foi. *S'il perd sa raison d'être, qui est d'ordre spirituel et moral, il se perd.*

II

MEDITERRANÉE qui, pendant que tout rajeunit, deviens un lac en ta vieillesse, nous aussi nous avons la garde de tes rivages. Maintenant que les distances ne sont plus qu'une illusion, oublierons-nous la Grèce et Rome, Carthage et les îles, et tout ce qui fait de nos paysages cette Provence de l'Est, plus âpre et plus belle ? (Provence : climat ensoleillé, oliviers, orangers, mûriers, vignes). Nous disons qu'il y a une âme, une sensibilité méditerranéenne et que nous ne sommes pas étrangers à cette flamme, à cette ferveur.

Une conscience collective est plus près de surgir du calme de cette mer que d'une Europe où l'on se hait. Europe nordique, merveille d'orgueil, aujourd'hui pleine de mépris pour l'intelligence et pour l'amour, combien la Méditerranée est douce ! Méditerranée, mère des arts, de l'humanisme et de la foi, les grands Européens sont en péril de mort, nous le savons. Le bruit des bottes des soudards couvre jusqu'aux

harmonies immenses de Wagner et la *Mélancolie* de Dürer se penche inquiète sur la frénésie des Allemagnes.

La querelle des races n'épargne pas aux marbres grecs l'injure des Barbares. Que deviendra le monde si les Méditerranéens ne veulent plus s'aimer ?

III

MILLE individus peuvent en valoir cent mille si leurs sentiments sont nobles et si leur intelligence est belle ; mais la grandeur de l'âme et la supériorité de l'esprit ne suffisent pas contre le nombre. Ce n'est pas tout de créer des richesses spirituelles et matérielles, il faut encore les défendre. Dans la saison des fruits, le verger mal gardé appelle le maraudeur. Seul le désert ne craint pas le pillage.

C'est le sort d'un petit pays, s'il vaut quelque chose, de ne plus connaître la sécurité (car le Droit devient imaginaire en dehors de Dieu), mais ce n'est pas une raison pour qu'un tel pays renonce délibérément à son propre visage. En ce temps de rapine internationale, un petit pays qui s'obstine à durer suppose une personnalité forte.

Contre un ennemi déclaré ou possible, dit Patrice, on contracte des alliances.

Autant qu'on le peut on se fait l'allié de ses amis. De deux alliés si l'un est puissant et l'autre point, le second ne saurait compter que sur la magnanimité du premier. Ce pourrait être la simple aventure du pot de terre et du pot de fer si, la contrainte exceptée, une alliance pareille ne prenait sa source dans un acte de foi.

L'acte de foi est notre état naturel, dit Patrice. Toute notre existence est un acte de foi. Malgré le peu d'étendue de notre territoire, nous prétendons dans le passé, dans le présent à des biens spirituels inestimables. Et nos paysages sont resplendissants. Nous les avons défendus, nous les aimons, et nous les défendrons avec (ce ne serait que pour l'amour de cette Méditerranée) l'appui d'une France attentive.

Le Liban est un petit pays ; mais, pour ne rien dire de son histoire, sa géographie est plus vaste que celle d'Homère.

23 mai 1938

PREMIER SEPTEMBRE 1936

Les Libanais qui ont plus de 25 ans se souviennent du Premier Septembre 1920. Avec une précision différente peut-être, mais tous avec une émotion égale, ils pourront bientôt évoquer le jour où, il y a seize ans, le général Gouraud, haut-commissaire de la France dans les territoires du Levant, proclamait solennellement la patrie libanaise retrouvée. Pour ceux qui ont assisté au Premier Septembre 1920, aucun Premier Septembre ne peut plus demeurer indifférent.

Mais pour les autres, mais pour les plus jeunes ? Que représente, pour ceux-là, notre fête nationale ?

Une « fête nationale » comme une autre, comme ils savent tous que chaque pays en a ? Une journée de défilés, de musique et de lampions, comme toutes les autres journées de réjouissances officielles ?

La plupart savent que le Premier Septembre perpétue chaque année pour le Liban une journée de gloire et de paix, une journée de victoire.

Mais cette victoire, savent-ils combien de siècles de luttes patientes et tenaces elle a finalement consacrées ? Savent-ils de quelle longue déchéance, de quelle lente agonie – celle de l'Etat libanais asservi – elle signifiait finalement le terme ?

S'ils ne le savent pas, peut-on leur en faire le reproche ?

Quel effort a-t-on donc accompli au Liban pour l'enseignement national et civique ? Quelle propagande ? Pour cette fête nationale elle-même, qui doit constituer le rassemblement le plus naturel, le plus légitime de tous les Libanais autour de leur drapeau, autour de leurs espoirs, quelle préparation intellectuelle et morale a été faite ?

Il y a là, nous semble-t-il une grave carence officielle, - et à quoi, précisément, nous tâchons, par tous nos moyens, à parer.

Car ce Premier Septembre voit luire, pour la première fois depuis 1920, une aube d'Indépendance plus sûre et plus claire. Et l'éclat qu'il doit revêtir dépend de la ferveur que nous témoignerons tous à l'acclamer.

LE SENS D'UN VOTE *

Le vote de la Chambre des députés qui, par 44 voix sur 47 votants, (et trois bulletins blancs), a porté au premier tour de scrutin M. Béchara El-Khoury à la présidence de la République, montre de façon décisive de quel côté bat le cœur de ce pays libanais.

Après d'incroyables péripéties, ce vote nous ramène à la réalité vivante et à la nature des choses. Il situe le Liban dans son vrai cadre et dans sa tradition. La montagne libanaise n'est plus étrangère au destin de ce Liban qui après tout lui doit la vie. Après des années de respiration artificielle, la tradition libanaise se retrouve à l'honneur avec ce goût profond, on pourrait dire cette passion, du plein air, de l'indépendance et des libertés élémentaires pour lesquelles les plus grandes puissances de la terre luttent aujourd'hui.

La Chambre a voté « libanais » sans plus. Elle a voté, on peut dire à l'unanimité, pour le bon sens et pour l'ordre. Nous voilà donc au seuil d'une époque qui, malgré la guerre et les nécessités de la guerre, remettra le Liban dans la vérité historique. Ni coups de tête, ni coups d'Etat. L'obéissance aux lois substituée à l'illégalité et à la violence. Une ferme doctrine de gouvernement, une saine méthode d'administration pour remplacer la démagogie et les merveilles du bon plaisir. Une vision calme et prévoyante du devenir libanais.

Voilà ce qu'il nous faut.

Voilà ce que nous aurons, s'il plaît à Dieu, en tenant compte du temps nécessaire pour redresser une situation tant de fois ébranlée ou compromise.

Pour nous, si nous accueillons avec une légitime satisfaction l'accession du Libanais intégral qu'est M. Béchara El-Khoury à la première magistrature de l'Etat, si nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour faciliter sa tâche, et pour contribuer de notre mieux au redressement libanais, nous n'aliénerons pas pour cela quelque chose de notre indépendance.

Libres aujourd'hui autant qu'hier et que demain nous critiquerons quand il le faudra et nous mettrons toujours le service du Liban et de ses intérêts primordiaux, qu'ils soient de caractère national ou international, au-dessus de tout.

22 septembre 1943

*** L'accession du Liban à l'indépendance, dans la deuxième moitié de 1943, amènera Michel Chiha à écrire davantage. Peu à peu, ses chroniques du Jour deviendront bi-hebdomadaires, parfois même quotidiennes : les sujets les plus divers y ont été abordés avec une profondeur d'idées et une maîtrise jamais égalées dans notre pays.**

Les jeunes d'aujourd'hui ignorent, sans doute, le climat que connurent leurs aînés lors des événements de 1943 ; il leur suffit de savoir que la conquête de l'indépendance ne fut pas loin d'être considérée par certains comme un saut dans l'aventure à une époque où il était difficile de prévoir ce que deviendrait l'Orient après la victoire des puissances alliées.

Il était donné à Michel Chiha de s'élever au-dessus des luttes de l'heure et d'apporter une contribution décisive à l'œuvre de définition d'un Liban à la fois millénaire et rénové : des articles qu'on lira dans leur ordre chronologique, se dégagent une doctrine ferme et claire qui, après avoir aidé le régime de l'indépendance à refaire l'unité nationale et à consolider les assises de la personnalité libanaise, demeure valable pour tout gouvernement libanais.

Michel Chiha avait une foi raisonnée dans le Liban et ses destinées : cette foi, il s'attachera à la communiquer à ses compatriotes à travers ses commentaires de politique intérieure.

BREF COMMENTAIRE SUR LA DECLARATION MINISTERIELLE *

LA déclaration ministérielle est un document qui appelle à tous égards l'attention et la réflexion. Nous y avons trouvé, pour notre part, les marques indéniables de la sincérité et de la bonne foi. Nous nous demandions un peu comment M. Riad Solh, envers lequel nous avons d'excellents sentiments, exprimerait sa façon de voir en des circonstances et sur des matières naturellement délicates. M. le Président du Conseil l'a fait avec toute la clarté possible et un souci méritoire des nuances.

A peine ferons-nous, en ce qui nous concerne, quelques réserves sur quelques mots, que d'ailleurs nous ne soulignerons pas.

Disons-le sans hésiter, M. Riad Solh a parlé du Liban, de ses frontières, de sa souveraineté, de son indépendance, de son avenir, du peuple libanais fraternellement uni, en des termes qui nous ont touchés. Il nous semble, quoi qu'on dise, que le temps a fait son œuvre, une œuvre bienfaisante, une œuvre de pacification des esprits. A travers les discussions et les controverses de naguère, la vérité politique et sociale s'est fait jour.

Contre toutes les arrière-pensées, nous avons toujours professé qu'au Liban la concorde ne pouvait venir que de l'honnêteté politique et d'un souci profond de la légalité. Au point où nous sommes, nous pouvons continuer à faire crédit au temps, en tenant compte de la bonne volonté des hommes et de l'atmosphère apaisée dans laquelle le Gouvernement annonce qu'il servira loyalement et courageusement le pays.

Ce que M. le Président du Conseil a dit de l'indépendance du Liban fait écho à notre doctrine de toujours, et ce qu'il a dit des amitiés du Liban et de la politique extérieure de notre pays est la marque d'une conciliation heureuse de l'esprit réformateur et de l'esprit traditionaliste.

Nous ferons donc confiance au Gouvernement en insistant sur la nécessité de faire, en même temps qu'une politique intelligente et compréhensive, de l'administration, beaucoup d'administration. Tout le monde sait en effet que l'administration libanaise est depuis des années dans le chaos. Le Gouvernement nous promet d'y faire régner l'ordre et la discipline, la justice et la pondération. C'est bien ce que les citoyens de ce pays, longtemps livrés au bon plaisir, appellent de tous leurs vœux.

Connaissant les hommes qui se partagent les responsabilités du pouvoir, nous attendrons désormais le Gouvernement à ses actes, en lui souhaitant bonne chance et longue vie.

8 octobre 1943

*** Après l'élection, le 21 septembre 1943, de M. Béchara El-Khoury à la présidence de la République, M. Riad Solh fut appelé pour constituer le premier Gouvernement du régime de l'indépendance. L'article suivant commence la déclaration du Cabinet qui devait, un mois plus tard, procéder à la révision de la Constitution.**

PARALLELEMENT *

Le Liban peut modifier librement sa Constitution. Nous le disions hier, écrivons-le encore aujourd'hui. Ce droit résulte de la Constitution elle-même (art. 76 et suivants).

Dieu sait si la révision constitutionnelle de 1927 a rendu difficile l'exercice du droit de révision. Elle l'a sagement entouré de précautions incroyables sous l'œil vigilant de celui qui n'était alors (très brillamment) que le colonel Georges Catroux. Des précautions telles qu'aucune révision ne devenait possible que moyennant l'accord miraculeux des hommes, des éléments et des dieux.

Si, maintenant, compte tenu de cette prévoyance tutélaire, l'Exécutif et le Législatif libanais arrivent à modifier la Constitution, c'est que très certainement la quasi-unanimité des Libanais l'aura voulu.

C'est un fait. *Le Liban peut modifier librement sa Constitution* (art. 76 et suivants). Mais, parallèlement, l'autorité française – en ce moment le Comité Français de la Libération Nationale – peut faire telles réserves qu'elle jugera opportunes. *C'est également son droit*. Voilà où on en est juridiquement, voilà où en sont les choses.

En ce qui concerne la Chambre, faut-il rappeler qu'il y a tout juste trois semaines l'unanimité des députés accordait sa confiance au Gouvernement ? Or, le Gouvernement venait précisément de donner lecture d'un programme en tête duquel figurait la révision de la Constitution.

Le terrain ainsi déblayé, nous nous croyons fondés à tenir le langage suivant :

« ... En ce moment, le Liban use de son droit et le Gouvernement responsable devant la Chambre en fait autant. Mais le fait de modifier unilatéralement la Constitution libanaise (car il ne s'agit pas de la Constitution française) n'exclut aucune conversation, n'anéantit aucune obligation dans la mesure où il y en a.

« Mettons nos lois en harmonie avec cette indépendance qu'on nous a donnée, que nous avons reçue, vingt fois, de vingt manières. *Plus tard on dira le droit. D'une part, il y aura une Constitution compatible avec une indépendance décente. De l'autre, des réserves qui ne seront pas prescrites lorsqu'on dira le droit.* Et nous vivrons ainsi en bonne entente en disant pour l'instant, de part et d'autre, *à la guerre comme à la guerre.* »

Voilà, il nous semble, le langage du bon sens, un langage humain. Cette heure n'est pas celle de la compatibilité et des expertises. Voici l'heure du cœur, de l'amitié et du souvenir.

7 novembre 1943

*** Le Gouvernement venait de transmettre à la Chambre des députés un projet de révision de la Constitution à l'effet de supprimer les articles relatifs aux pouvoirs de la Puissance mandataire. Si les conseils – si judicieux – de Michel Chiha avaient été suivis, la crise de novembre 1943 aurait été probablement évitée.**

D'UNE REVISION

Hier après-midi, très sagement, la Chambre des députés a révisé la Constitution. Quelques articles ont été modifiés, quelques autres abrogés. On n'a entendu à cette occasion que les paroles raisonnables et déférentes qui convenaient.

Nous nous trouvons ce matin devant ce grand événement sans qu'il ait agité notre sommeil, sans qu'il trouble notre pensée. Que quelques textes aient disparu ou qu'ils aient pris une autre forme, cela n'a rien changé à notre âme. Nous nous sentons seulement plus près de la vérité.

Des formules qui, à nos yeux, n'étaient plus que des mots, qui ne pouvaient plus être que des mots, ont fait place à une vision, à une notion moins artificielle des choses. Tous ces vocables : mandat, mandant, mandataire, fatigués, épuisés, ne ressemblaient plus à eux-mêmes, à ce que le Droit en pense, à ce que l'Ecole enseigne. Ils n'étaient plus à nos yeux qu'une somme de fictions, qu'une collection de masques, qu'une absence de visages.

Dans ce pays, la France a-t-elle jamais eu besoin de mandat ? De droit divin, elle pouvait se dire notre amie. Que signifiait cette vaine, illogique et diplomatique littérature ? Des réserves sont venues, il est vrai. D'autres peuvent venir. Elles ne nous troubleront pas. Mais qu'il fasse beau ou qu'il pleuve aujourd'hui, de toute manière, l'atmosphère nous paraîtra plus légère.

Nous autres Libanais, nous pensons sans témérité nous être mis sur le chemin de la vérité politique. Si on nous demandait quelque chose librement, que ne donnerions-nous ce matin ?... en oubliant les arrière-pensées et les suspicions, ce qui s'en est suivi et ce qui s'en suit encore ...

Mais il faut que du temps s'écoule. Il faut que les préjugés tombent, que les blessures se ferment, que les sentiments se retrouvent.

Nous pensons ce matin, après la calme méditation de la nuit, qu'il est permis de douter de tout, mais non de la sensibilité frémissante de ce peuple libanais qui a si longtemps renoncé à tout ce que l'Economie Politique appelle biens et richesses pour préférer à tout cela la liberté de choisir.

9 novembre 1943

CONTINUITE ET MOUVEMENT

Les Libanais ont fait un pas les uns vers les autres. Un pas suffisant pour se donner la main. De bonne foi, qui s'en plaindra ?

Voilà le Liban solennellement accepté par la minorité qui le discutait, et considéré par tous comme intangible. *Le Liban tel qu'il est, dans ses frontières présentes. Le Liban indépendant et souverain.*

Nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'en gémir. Qu'un tel fait ait comporté quelques bonnes paroles, des paroles honnêtes et viriles, nous n'y voyons non plus aucun mal.

Il n'y avait aucune raison de ne pas sortir de la dissension alors que les circonstances s'y prêtaient.

« Mais voilà, nous dit-on, il n'y a pas que les apparences ; derrière les apparences il y a les arrière-pensées, que faites-vous des arrière-pensées ? ».

Hé ! Oui, il y a les arrière-pensées ; il y a toujours des arrière-pensées, celles, notamment, des bons apôtres qui, à force de prêcher la peur, invitent saintement à la discorde.

A ceux-là, il faut répondre que la politique a pour premier objet de faire vivre les citoyens et les peuples en bon accord, et que ce sont les réalités de la vie qui se chargent de donner tort à ceux qui ont tort.

Le siècle de l'avion n'est pas celui des caravelles.

La politique implique la continuité sans doute mais, aussi, le mouvement. L'histoire de tous les peuples, celle de la France en particulier, en fournit mille exemples. Ce qui paraissait inconcevable la veille devenait naturel ou inévitable le lendemain. La matière humaine est plastique. Elle appelle l'action de l'intelligence sur elle : une action qui peut être providentielle.

Donc, aux arrière-pensées réelles ou imaginaires, et d'où qu'elles viennent, nous opposerons la bonne foi, et l'organisation des forces morales et matérielles dont nous disposons. Et les yeux grands ouverts, nous irons notre chemin.

Le Liban est un pays de minorités confessionnelles associées. Toutes les minorités doivent y trouver leur place et y obtenir leurs droits. C'est la raison d'être de ce pays et c'est son originalité.

C'est pourquoi rien n'est plus ridicule que de raconter par exemple que nos compatriotes arméniens y sont menacés de quelque péril. Tout ce qu'on demande aux uns et aux autres, c'est de se comporter en bons Libanais.

A tous ceux qui le méritent, le Liban offre une partie. Il l'a toujours fait. Il le fera toujours.

30 novembre 1943

CARRIERES

Un Occidental a devant lui maintes carrières. Ici, on a moins de ressources, et les possibilités décroissent à mesure qu'on va vers l'est ou qu'on descend vers l'équateur. Pourtant notre avenir est lié à nos horizons. Nous ne pouvons plus nous limiter aux sentiers battus et nous obstiner à faire tous la même chose. Il faut des carrières neuves, des carrières privilégiées pour attirer de loin et retenir au Liban une clientèle opulente.

Un des meilleurs placements de l'Etat serait de contribuer puissamment à un tel effort. Créer le savant et le laboratoire, le spécialiste et la spécialité. Faire en sorte que des Libanais en grand nombre aient des idées générales et une science particulière. Et qu'ils deviennent des maîtres en branches diverses.

C'est une condition de notre salut.

Il est des carrières très nobles et très ingrates. Sans enrichir leur homme, elles enrichissent la cité. Leur but est la recherche, pour le bien public seulement et pour les délices de la découverte. Elles supposent un labeur obscur et ce goût du sacrifice qui naît de l'amour. Ces carrières-là ont donné à la vie vécu un Branly et à la fiction un Sylvestre Bonnard. Ce qui veut dire aussi qu'une existence modeste a quelquefois la gloire pour compagne.

Nous avons besoin au Liban de cette sorte d'hommes et de héros, mais aussi de techniciens de toutes les nuances. Autour de nous, une vaste clientèle se prépare. Nous la verrons arriver de partout quand nous aurons ici le maître de l'art et de la science.

La Palestine fait en ce moment une expérience de cet ordre. Une expérience pas tout à fait volontaire mais, quand même, impressionnante.

Les pays du racisme ayant rejeté brutalement des savants illustres, la Palestine les a accueillis et nous voyons maintenant des Libanais aller en Palestine pour des services que les Palestiniens demandaient naguère aux Libanais. Toute l'économie de la Palestine y trouve son compte. Nous avons nous autres le devoir d'en faire notre profit en devenant plus compréhensifs et plus vigilants.

1^{er} février 1944

RECHERCHE DU BONHEUR

Ce ne sont pas seulement des puissances et des ambitions, ce sont de plus en plus des idées qui se font la guerre. Chaque école, (chaque philosophie si l'on veut), voit le monde d'une certaine manière. Et d'une certaine manière aussi l'avenir du monde.

Il y a des formules connues. Il n'est pas sûr qu'il y en ait d'absolument inconnues. Tout a été dit si tout n'a pas été tenté.

Que ce soit pour soi ou pour les autres, chacun est à la recherche du bonheur. Recherche amère et sans doute stérile. Une vie d'homme sera toujours trop courte pour qu'on y trouve le bonheur.

Lentement, ou brutalement, suivant les circonstances et suivant les climats, l'universelle expérience se développe. La vie en société se donne présomptueusement des disciplines et des lois ; jusqu'au moment où, lasse de ses illusions et de ses désillusions, elle fait tout sauter et puis recommence.

Dans certains pays, dans certaines régions, les besoins de l'homme sont beaucoup moins grands que dans d'autres. Et certains climats sont plus favorables que d'autres à la sensibilité et (dans le sens de la fraternité) à l'amour. En s'arrêtant à ces seuls facteurs, comment admettre que les solutions puissent être partout les mêmes ?

Les paresseuses et les rêveries de l'Orient ont leur excuse ; de même que l'âpre lutte pour la vie de l'Occident. Orient et Occident, voilà deux mots qui, pour nous, désignent avant tout des degrés de latitude ; « terres de soleil et de sommeil », terres tempérées, terres de brumes et de neiges, où l'activité grandit avec la nécessité.

Quelle législation sociale vaudra également pour toutes les températures et pour tous les tempéraments ? Quelle carte de rationnement sera également valable pour un homme du Nord et pour un homme du Sud ?

Quelle uniformité arbitraire, quels vêtements de série, quelles nourritures matérielles et intellectuelles identiques seront admissibles pour tous les habitants de la terre ? (Cela sans parler du mérite et de l'effort de chacun ; du service rendu par chacun à la société dont il dépend, ou des droits très variables qu'il peut avoir à son encontre.)

A mesure que le Nord a pris le dessus sur les pays chauds, les systèmes d'idées et de gouvernement sont descendus du nord au sud. Il serait téméraire de dire que le bonheur les a toujours accompagnés. Il n'y a eu progrès que lorsque le sentiment et la raison ont empêché les excès. Mais dès l'instant que la science met tout en série sauf les hommes, (les hommes qui demeurent individuellement originaux et individuellement reconnaissables si grand que soit leur nombre), la science se met délibérément en conflit avec la paix car l'homme ne peut que défendre sa personnalité.

Si l'homme était pourtant vaincu, s'il se résignait à la prodigieuse monotonie qu'une certaine technique impose, s'il se laissait purement et simplement numéroté par la machine au nom de l'uniformité, alors toute l'espèce humaine serait en péril.

L'homme ne serait plus alors que l'esclave de ses lois et de ses découvertes.

C'est en songeant à tout cela qu'il faut adhérer ou refuser d'adhérer à tel ou tel système qui nous sont proposés aujourd'hui au nom du progrès et de la civilisation.

19 avril 1944

LIBAN-SUD

Le petit cours d'eau sinueux au pied des ruines de Beaufort, le Litani aux eaux vertes qu'encadre la poussée sauvage des lauriers-roses, il faut l'aller voir en cette saison. C'est de la joie qui coule dans l'étroite vallée odorante. Et sur la montagne nue se dresse, comme aux jours d'autrefois, le vieux château ou seulement son ombre. L'histoire dans ce pays-là est incorporée au paysage. Chaque rocher est un souvenir, chaque bourgade un royaume. L'habitant d'aujourd'hui paraît indifférent, il est vrai, à cette grandeur. Le site est plus vivant que lui. Ce n'est qu'un peu plus loin qu'on trouve, sur la montagne, dans des demeures de pierre blanche couvertes de tuiles rouges, au milieu de quelque verdure, des visages émouvants. Mais tout cela est d'une austérité barrésienne qui fait évoquer le Greco et les environs de Tolède.

Le Liban-Sud n'est pas assez connu, pas assez aimé. Il a longtemps souffert d'une sorte de disgrâce. Peut-être fatigué d'un passé retentissant, il s'était de lui-même comme retiré du monde. Petit à petit, depuis mille ans, on l'avait oublié... Ce pays qui est le Liban éternel, ce prolongement de notre montagne qui conduit aux pentes douces de la Galilée, ces confins de Tyr et de Sidon où résonnent encore des pas sacrés, il faut pour bien des raisons que nous y revenions avec notre âme. Il y a là pour tous les Libanais un devoir chaque jour plus impérieux.

Notre « marche » du Sud paraît chaque jour plus importante, plus vitale. Le peuplement que d'autres voudraient y faire, c'est à nous de l'entreprendre. Les orangers qu'on peut y faire pousser, c'est à nous de les aligner le long d'une côte admirable. Et avec cela, maintes cultures qui sont possibles dans ces terres si convoitées.

Le Liban a des obligations envers le Sud, comme il en a envers la Békaa, un peu trop abandonnés l'un et l'autre. Nous avons pourtant à tirer du sol et de la nuit, dans l'une et l'autre province, une masse de richesses matérielles et spirituelles.

Pour l'avenir du Liban, il convient que chacun ici le sache et s'en souvienne.

1^{er} juin 1944

REFORME ADMINISTRATIVE

Une réforme est « un changement réalisé en vue d'une amélioration ». Parmi les mots les plus fatigués de la langue, il faut sans doute compter aussi celui-là. Changer pour améliorer, c'est très bien, et nous nous garderons de discuter la bonne intention de ceux qui promettent de le faire. L'important c'est qu'il y ait quelque chose de changé et qu'une amélioration visible (ou même invisible) en résulte.

Tout ce qu'on demande à « l'amélioration », c'est qu'elle soit sensible, qu'elle ne soit pas une définition nouvelle de l'indifférence et de l'immobilité.

Pour que dans la façon d'administrer le Liban (et les pays voisins si l'on veut) il y ait changement et progrès, il faut que ceux qui administrent discernent mieux ce que nous sommes, (ce que sont leurs administrés) et qu'ils sachent mieux ce qu'ils font.

Et d'abord, il y a un fait devenu évident : *pour améliorer il ne suffit pas de copier*. On nous donnera une meilleure administration quand on tiendra compte un peu plus des circonstances propres à ce pays et des conditions dans lesquelles les fonctionnaires travaillent. Et par exemple, en été tout s'arrête, n'est-ce pas, ou presque ? On ne fait plus rien, parce qu'il fait chaud. Pourtant, les Occidentaux, militaires et civils, qui sont par ici continuent, eux, à travailler. Ils allègent leurs vêtements, fixent au plafond un ventilateur, s'installent près d'un appareil réfrigérant, s'organisent pour le travail de nuit et font leur besogne, pendant que nos gens étouffent dans des salles encombrées, transpirent à crever, somnolent dès les premières heures du matin et attendent comme une délivrance d'aller se réfugier dans les paresseuses douces de quelque café au bord de l'eau.

Il est manifeste que par les températures de ces mois-ci, on ne peut pas travailler si on n'est pas installé de façon adéquate. Certains services de l'Etat, ceux qui peuvent le faire, pourquoi n'iraient-ils pas s'installer quelque part dans la montagne ? Cela vaut mieux assurément que de mettre pendant quatre mois l'administration en léthargie. La chaleur n'est pas sans remède. Il y a d'abord, et nous venons tout juste de la découvrir, la montagne. Il y a ensuite toute sorte de machines que le Nouveau Monde fabrique abondamment en temps normal, à l'usage des tropiques et de ce qui en approche et à quoi il faut songer pour l'avenir de notre administration.

Un des plus graves défauts de l'administration est dans son installation qui dégoûte littéralement de travailler ; un autre défaut est dans la mauvaise adaptation aux conditions atmosphériques. Il y a aussi un manque d'esprit sportif dans tout cela, un soin trop grand d'un luxe vestimentaire auquel on souhaiterait d'opposer la simplicité d'un uniforme parce que ce luxe-là est l'ennemi de l'ordre et du travail. L'administration, sur le plan social, est ce que nous avons de plus lent. Elle fait penser à ces *Assis* de Rimbaud, et aussi à tout le pittoresque que Courteline a découvert dans les « sérails » d'Occident. Là-bas, c'est surtout contre le froid, contre l'engourdissement, qu'on se défend. Ici, c'est contre la chaleur qu'il faut faire quelque chose.

Mais il n'y a pas que la chaleur et que l'humidité. Il y a des méthodes de travail un peu plus vivantes auxquelles il faut recourir. Et peut-être aussi un esprit nouveau, qui suppose un animateur au sommet, une inspection brillante et active de tout cela et le désir profond d'obtenir, comme disent les industriels, « une production quantitative et qualitative meilleure avec un meilleur prix de revient ».

12 juillet 1944

A PROPOS DE LA CHAMBRE *

Au Liban (et cela est vrai de presque tous les pays), la Chambre des députés est un élément essentiel de la vie politique. Des minorités confessionnelles associées (c'est bien le cas chez nous) ont besoin pour demeurer associées d'une *représentation collective*.

Aucune d'elles, en effet, ne pourrait dominer les autres sans mettre en péril l'existence même de l'Etat. L'exemple suisse souvent cité est à ce point de vue décisif. La Suisse, qui est le pays le plus démocratique du monde, maintient au nom de la paix et du bien-être collectifs un nombre impressionnant de gouvernements et d'assemblées.

La Suisse, pays de montagnes, la Suisse industrielle, campagnarde, paysanne et rustique entretient l'appareil gouvernemental le plus délicat et le plus compliqué du monde. Cela pour l'amour de l'ordre et de la concorde.

Nous ne voulons pas rechercher si d'autres nations peuvent se dispenser d'une représentation nationale. Nous savons que chez nous, si imparfaite qu'elle soit, la représentation nationale est une condition naturelle de notre durée. Supprimez une confession et vous faites une dissidence. Cent fois nous en avons fait la preuve. Si les éléments divers qui constituent le Liban ne se retrouvent pas au sein d'une Assemblée, ils risquent de se disperser. Les délégués de l'Europe ultra-conservatrice de 1860 et de 1864 l'avaient fort bien compris. (Ils ne se sont pas bornés à établir les principes de la représentation électorale ; ils en ont même réglé le dosage).

L'histoire du Liban contemporain a montré jusqu'à la plus extrême évidence que toutes les fois que l'Assemblée a disparu, toutes les fois que le principe de la représentation est mort de mort violente, l'autorité proprement confessionnelle s'est substituée à l'Assemblée, et *automatiquement* un ou plusieurs sanhédryns ont pris naissance. C'est la nature des choses qui le veut. *La confession, quand elle n'a pas de représentants politiques, ce sont les chefs religieux qui, naturellement, la représentent.* Et alors, les questions confessionnelles, au lieu de se tempérer et de se fondre dans la vie nationale, comme il convient en ce pays et en ce siècle, rebondissent et s'exaspèrent.

Tout cela paraît fort clair si l'on veut bien y appliquer son esprit. Mais le principe acquis, quand on se donne une Assemblée, encore faut-il que cette Assemblée fasse son devoir, qu'elle travaille. Détentrice du Pouvoir législatif, il faut qu'elle siège et qu'elle étudie, qu'elle discute, qu'elle délibère, qu'elle légifère.

Nous ne discuterons pas aujourd'hui tout le problème et ce qu'il faudrait faire pour que la Chambre libanaise ait un meilleur « rendement ». Nous nous bornerons à constater que comme toutes les institutions, comme toutes les entreprises, chez nous, elle a contre elle, durant de longs mois, les chaleurs et les paresse de l'été et qu'il est difficile, sans doute, de demander de mai à novembre aux députés de se réunir

normalement et de vaquer à leurs travaux. Pourtant, on conviendra qu'on ne saurait pendant tout ce temps laisser tomber les affaires de l'Etat.

Pourquoi la Chambre des députés ne siègerait-elle pas pendant l'été hors de Beyrouth, en pleine montagne, dans un site agréable et dans la fraîcheur ? Pourquoi pas à Beit-Eddine ou à Deir el-Kamar, par exemple ?

Il serait facile de décider cela ou quelque chose d'équivalent. Mais, en attendant, quoi qu'il en coûte aux députés, il faut leur demander de siéger et de travailler même dans la chaleur, en s'aidant de quelques ventilateurs et de quelques rafraîchissements.

Le dilemme est là : d'une part, une Chambre des députés est au Liban une institution vitale ; d'autre part, la Chambre des députés quand elle ne remplit pas sa tâche de façon suffisante devient rapidement impopulaire.

Il faut donc, cela va de soi, qu'il y ait une Chambre des députés et il faut aussi que cette Chambre des députés travaille et qu'elle expédie raisonnablement les affaires de l'Etat.

Si on ne remédie pas aux difficultés de la saison d'été, fort longue en ce pays, la Chambre sera pendant quatre ou cinq mois pratiquement en léthargie. Pour toute l'année d'ailleurs, il est indispensable que la Chambre elle-même (c'est une question d'habitude et par conséquent de tradition et de temps), prenne de plus en plus conscience de son rôle, de son pouvoir et de ses devoirs. Il faut que les Commissions se réunissent, que les Rapporteurs fassent leurs rapports, que le Gouvernement ne soit pas réduit à l'impuissance par l'inertie de l'Assemblée et, en bref, que chacun et que tout le monde travaille.

30 août 1944

*** Fréquemment, Michel Chiha rappellera ce qu'est le Liban (« un pays de minorités confessionnelles associées ») et soulignera le caractère vital de ce lieu de rencontre qu'est la Chambre des députés : « Quand vous supprimez l'Assemblée, vous transportez inévitablement le débat dans le sanctuaire ou à son ombre. »**

En même temps, il démontrera de façon irréfutable que chez nous la position confessionnelle paraît, dans l'état présent des choses, naturelles et légitimes : « Pourquoi vouloir modifier brutalement ce que les siècles ont fait ? Malgré beaucoup d'erreurs et d'abus, c'est le confessionnalisme qui a enseigné au Liban la tolérance. »

Michel Chiha accordait, enfin, une grande importance au nombre des députés pour des préoccupations qui touchent à la sauvegarde de la paix publique et d'un équilibre salutaire entre les communautés libanaises.

Dans les articles qui suivent, le lecteur se familiarisera progressivement avec une doctrine qui peut servir de base durable à une saine politique générale libanaise.

LA LEÇON DU PASSE

Nous ne ferons pas comme ceux-là qui, ayant supprimé dans leur pays un régime politique (la monarchie ou un autre), se sont acharnés à détruire ses monuments et ses symboles. Un tel acte apparenterait le peuple le plus civilisé aux Barbares.

Cette remarque n'est bien entendu qu'un exemple. En évoluant politiquement (suivant une loi universelle), *on doit s'imposer de respecter le visage du passé. Si on ne le faisait pas, rien en ce monde ne resterait debout.*

Chaque temps a sa grandeur, jusqu'aux moments les plus tragiques ou les plus sombres. Quand on discute le Moyen-Age, on oublie la chevalerie et les cathédrales ; quand on discute la monarchie on oublie qu'elle a construit le monde et que la république procède d'elle. Quand on discute la république on perd de vue qu'elle a fait connaître à l'homme sa grandeur individuelle comme sa faiblesse et le rôle que chaque citoyen peut remplir dans la cité.

Des révolutions fameuses, anciennes ou récentes, ont montré il est vrai jusqu'où peut mener le déchaînement des colères et des passions. Elles ont supprimé avec brutalité des philosophes, des savants et des poètes ; elles ont détruit des monuments de l'art humain et de l'intelligence humaine. Tout ce qu'on en peut dire c'est qu'elles ont eu tort et qu'en se comportant avec cette fureur elles ont insulté gravement la raison et la beauté.

En nous recueillant ce Premier Septembre autour de nos souvenirs, cette année comme les autres années, nous nous appliquons à réfléchir à la nécessité d'avancer dans la vie politique et sociale sans faire sauter les ponts sur lesquels nous avons traversé les abîmes du temps. *Notre histoire est parmi les plus longues. Elle est fertile en événements de toute nature. A travers l'enseignement de l'histoire ancienne, elle est familière à tout l'univers. Elle fait partie du patrimoine de l'humanité civilisée.*

C'est cette longue, cette interminable histoire qui, après des bouleversements sans nombre, nous a conduits un premier septembre d'après l'autre guerre, à travers des vicissitudes et des émotions encore présentes à notre esprit, à fixer les limites de notre demeure dans l'espace, à donner à ce pays éternel sa forme physique longtemps mouvante, comme ces longs voiles transparents que portent les femmes et qui se déploient un peu plus, un peu moins, dans le vent.

Si ce pays ne s'attachait pas à son histoire, quelle excuse aurait-il et qui le comprendrait ? Les terres étroites, les terres maritimes et montagneuses que nous occupons portent l'empreinte de l'activité humaine la plus vénérable. Tous les musées du monde ont puisé dans ce sol des éléments de leur grandeur. Ils s'enorgueillissent de montrer des statues mutilées et des fragments de colonnes avec, dans de tout petits objets, l'infinie variété de l'art miraculeux et patient de jadis.

Nous évoquons ces choses avec la sagesse qu'inspire la leçon apaisante du temps. Aux empires en marche, ce pays a servi mainte fois de route et de passage. Il est un des seuls qui aient toujours vu en cela une nécessité et non point une injure.

L'expérience a montré qu'on pouvait sortir indemne d'une telle fatalité, et qu'il est des lieux de la terre qui sont par destination grevés d'une sorte de servitude au profit de l'espèce humaine en mouvement. Et ce pays a assimilé bravement tous ceux qui y ont prolongé leur séjour.

Nous voici donc ce Premier Septembre plus vivants, plus lucides, plus déterminés que jamais : sûrs d'obéir, en les dirigeant de notre mieux, à des forces éternelles.

Le Liban, ce Premier Septembre, clarifie avec le visage qu'il montre en ce moment toutes les positions nationales et internationales du Proche-Orient. *Il se présente sous une forme amicale et fraternelle comme une nécessité historique et humaine et il est accueilli comme tel par la fraternité universelle des nations.*

1^{er} septembre 1944

LES LANGUES SONT UNE RICHESSE

C'est bien de s'outiller, d'équiper un pays. Ces mots en ce siècle ont leur vogue. Ils sont le signe du progrès, terme vague s'il en fut. On sait aujourd'hui ce que s'outiller veut dire. De même qu'on sait qu'il est agréable de posséder toute sorte de nouveautés que la science crée. Ouillons-nous donc, équipons-nous, puisque le bonheur individuel et celui de la société sont à ce prix. Mais ne nous mettons pas sur le chemin de la décadence.

S'il allait choisir, au Liban, entre un plan quinquennal et la perte d'une langue, c'est pour la langue que nous opterions et pour les connaissances que cette langue représente.

Nous ne nous faisons pas d'illusions. Aucun outillage, aucun équipement ne vaudra s'il a pour contrepartie un recul sur le plan intellectuel et spirituel.

Nous écrivons cela en mesurant ce que serait ce pays si ses moyens d'expression étaient diminués au lieu d'être accrus, si pour le plaisir un peu égoïste et futile de le confiner à un seul vocabulaire, on empêchait son intelligence et son jugement de s'épanouir.

Le Sionisme en Palestine, en ressuscitant avec pompe l'hébreu, a voulu renforcer une situation historique et politique. Il ne s'en est que davantage accroché aux langues universelles. Réserve faite des origines, il n'y a aucun rapport entre l'hébreu hier encore langue morte, et l'arabe langue toujours sonore et vivante ; mais si les tenants de la langue arabe, et nous en sommes, veulent qu'elle vive parce qu'elle n'est pas seulement un instrument de poésie mais aussi un moyen de puissance, il faut qu'ils comprennent qu'elle ne peut pas vivre les fenêtres fermées, et qu'il faut que de vastes provisions d'oxygène autour d'elle se renouvellent, (comme, dans des conditions analogues, c'est le cas pour toutes les langues).

La gloire présente et future de la langue arabe exige que des milliers de Libanais parmi les plus instruits, les plus savants ne soient pas aujourd'hui condamnés au mutisme ; elle exige, pendant un temps, jusqu'à ce que l'effort légitime que l'on tente pour que l'arabe devienne à haut degré *la langue éminente de tous*, que les Libanais puissent s'exprimer comme ils le peuvent et comme il leur plaît.

De surcroît, des droits acquis pendant vingt-cinq ou trente ans ne peuvent être supprimés en un jour. Et c'est l'intérêt de la cité qu'ils ne le soient pas.

Beaucoup de Libanais, et non des moindres, ont grandi dans une certaine atmosphère intellectuelle. Au service des lettres et des sciences, ils sont arrivés dans cette atmosphère jusqu'aux situations les plus considérables. Sur la foi des traités, ils se sont nourris d'auteurs étrangers illustres et par à même ils ont fait au Liban et aux pays arabes

sans exception le plus grandement honneur. Ils n'en sont pas moins, on en conviendra, libanais et patriotes. On ne saurait aujourd'hui sans enlever à ce pays une de ses richesses les plus claires les vouer au silence.

On fait appel, ici, à ceux auxquels la langue arabe est la plus chère, aux plus lettrés, aux plus délicats, aux plus savants. Ils sont aussi les plus dévoués aux choses de l'esprit et ils sauront défendre de tout leur cœur, quand on leur parlera d'équipement et de plans divers, quelques-uns de nos biens et de nos libertés les plus sacrés.

7 novembre 1944

SUR L'OPINION

L'OPINION, c'est ce que pense la foule. Il est très important de le savoir là où la foule est maîtresse.

Longtemps dans le monde la foule ne fut rien ; les maîtres absolus des peuples et des cités n'avaient point de comptes à rendre ; sauf cependant dans des moments tragiques où, pareille aux éléments déchaînés, la foule emportait tout ; mais la foule à l'état grégaire, ce n'est pas l'opinion, c'est le troupeau, c'est la horde, c'est le contraire d'un instrument de la raison et de l'intelligence ; c'est seulement une force de la nature.

Il est très nécessaire que le peuple pense et il est juste qu'il exprime sa pensée sur la chose publique ; il est naturel qu'il s'associe à ceux qui le gouvernent en manifestant ses préférences et ses penchants. A condition pourtant, et de toute évidence, que le peuple soit d'une certaine qualité, que le philosophe, le sage, ne soient pas mis à la merci d'une volonté brutale et stupide.

C'est une grande chose, sans doute, de faire appel au peuple ; mais, pour que ce ne soit pas une folie, il faut que le peuple se soit élevé jusqu'à une compréhension relative de ses élites, jusqu'à l'élémentaire sagesse qui fait accepter la supériorité et l'autorité d'un homme ou de plusieurs.

Pour que le peuple opine raisonnablement il importe d'abord de former son jugement, de donner une idée suffisante à chacun du mécanisme de l'Etat, de la politique et de l'administration de la cité.

Qui songerait à recourir à l'opinion pour résoudre un problème de mathématiques ou de physique ? Pour qu'en politique il en soit autrement, il faut que le peuple ait la notion au moins confuse de l'intérêt général, et autrement que par l'intuition ou l'instinct.

C'est pourquoi l'opinion n'en est une que là où le citoyen est digne de ce nom ; là où le milieu s'est développé jusqu'à un niveau de civilisation acceptable.

En ce siècle, une masse aux mœurs trop primitives ne revendiquera nulle part sans péril le contrôle d'une société humaine. De lui confier ce contrôle serait plus grave encore que de faire voter des enfants. Mais l'opinion est une matière plastique et l'intelligence de l'homme est vive ; on voit des hommes, des paysans d'humble condition et qui ont vécu loin des villes, s'exprimer sur le gouvernement avec une grande sagesse. (Par là, les pays et les régions se distinguent et l'on constate que dans tel lieu, dans telle province, il y a une aptitude naturelle à la connaissance de l'intérêt général qui n'existe pas un peu plus loin.)

Pour en revenir plus directement à l'opinion, disons que pour ne pas subir ses caprices et ses extravagances il faut se préoccuper de l'éclairer. *Il faut de nos jours que*

l'autorité s'adresse au peuple ; pour enseigner le civisme, c'est là, après l'école, ce qu'on a inventé de plus efficace. Un peuple comme le nôtre devrait pouvoir lire, chaque semaine, sur les journaux, sur les portes des séraïls, sur les murs des édifices et jusque dans les moindres villages, quelque bref, clair et substantiel message de l'autorité lui disant ce qu'on attend de lui, ce qu'on lui propose pour son bien et pourquoi les choses vont ou ne vont pas.

Presque tous les Libanais savent lire. Encore faut-il qu'on leur donne quelque chose de consistant à lire.

16 novembre 1944

SIMPLES DISCOURS

« *Qu'on ne dise pas que je n'ai dit rien de nouveau : la disposition des matières est nouvelle.* » Cela est de Pascal et il faut y être attentif.

Au demeurant, le changement n'est point requis quand il s'agit de la vérité. Il n'est pas nécessaire, quand on a mission d'écrire, de chercher toujours des sujets nouveaux, des « matières nouvelles » : il faut quelquefois par souci de la vérité (et par respect pour soi-même, pour ses lecteurs, ou pour ses auditeurs) répéter sans crainte la même chose.

Qu'on mette quelque nouveauté dans la façon dont on s'y prendra, à la suite de Pascal, nous ne nous en plaindrons pas. La nature, pareille à elle-même, change d'un instant à l'autre. Un peu moins d'ombre ou de lumière et tout le paysage a changé. Une parole évocatrice, une image, un symbole nous sont proposés, et voilà que nous nous découvrons un état d'âme nouveau.

Pour chaque latitude, pour chaque pays même si l'on veut, il y a un certain nombre de sujets prédestinés. Tout dépend des hommes auxquels on s'adresse, de leur tempérament, de leurs goûts, de leurs préférences, de leurs faiblesses.

En politique, en sociologie, en morale même, à des hommes des pays froids, on tiendra un autre langage qu'à des hommes des pays chauds. Parler discipline à des Anglais, à des Scandinaves ce serait les choquer. La discipline est dans leur nature ; elle adhère pour ainsi dire à leur os. Proposer le romantisme pour règle à des Orientaux ce serait peut-être les convier à quelque folie.

Les moralistes, les sociologues, les politiques, les journalistes c'est aux hommes qu'ils s'adressent. *Il est donc naturel que sur des sujets vitaux, les mêmes discours se répètent, que les mêmes paroles viennent éclairer le peuple, l'informer ;* et qu'au lieu d'agiter des passions dangereuses, ils aient pour objet, au contraire, de passionner pour les plus nobles causes le cœur et l'intelligence.

Si nous parlons fréquemment de discipline à nos concitoyens et à nos voisins, si nous considérons la formation de la volonté comme le point de départ du civisme, si ces choses élémentaires reviennent sous notre plume, c'est qu'elles présentent dans ce pays le même caractère de nécessité que la nourriture quotidienne.

Au Liban (et dans le voisinage), *c'est un fait qu'on est généralement très indulgent pour soi-même et très sévère pour autrui.* C'est pourtant l'opposé qu'on aimerait voir ; *c'est plus de rigueur envers soi et plus de tolérance envers les autres.*

Les censeurs de la cité, il faut qu'ils adaptent leurs agissements à leurs harangues ; il faut que ce qu'ils critiquent, et ce qu'ils dénoncent, ne soit pas exactement ce qu'ils font.

Parti de Pascal, nous pouvons y revenir pour conclure.

« Quand dans un discours, dit Pascal, se trouvent des mots répétés, et qu'essayant de les corriger, on les trouve si propres qu'on gâterait le discours, il les faut laisser, c'en est la marque.. »

C'est en nous réclamant de Pascal, que nous demanderons une fois de plus aux Libanais de consolider la cité au prix de leur effort individuel, de la servir en se soumettant aux disciplines essentielles qui constituent l'effort collectif et qui le rendent efficaces ; ces mots, toujours pareils, il ne faut pas nous lasser de les répéter.

Ce que la loi défend il faut le tenir pour défendu. Ce que l'Etat demande, il faut le considérer comme dû. Et cela bien entendu n'exclut d'aucune manière la discussion et les remontrances.

16 décembre 1944

CIVISME ET DEVOIR SOCIAL

Une résolution virile à prendre pour ce nouvel an, c'est de faire strictement son devoir de citoyen. Voilà peut-être ce qui manque le plus ici ; le sens de la chose publique, de l'intérêt général, de la collectivité. Qu'il s'agisse de l'obéissance aux lois, du paiement de l'impôt, ou du service social sous quelque forme que ce soit, il faut prendre cette décision nécessaire *de se soumettre aux charges que la vie en société nous impose* ; et en même temps, *d'apprendre à tenir compte des particularités libanaises de cette vie en société* : diversité extrême des milieux, des mœurs, des besoins, évidences qui interdisent qu'on mette les gens rigoureusement en série, qu'on les astreigne par exemple à la même carte de ravitaillement, qu'on leur donne les mêmes traditions pour exemple.

Le Liban est un des pays les plus disparates de la terre. Ce qui sur un autre plan le rend si magnifiquement homogène, c'est la montagne et c'est la mer. Mais les hommes, mais les « citoyens » y forment un tableau bizarre où les dissemblances sont éclatantes.

Statuts personnels, idées, mœurs, façons distinctes de penser et de vivre, coutumes différentes ou contradictoires, raffinement chez les uns, rusticité chez les autres, aspiration aussi variée que les couleurs du couchant, rêves et rêveries, sans nombre, archaïsme étonnant, modernisme inouï, contrastes, mélange inévitable de tout...

Ce tableau, il ne faut pas craindre de le montrer dans sa réalité, dans sa nudité, pour faire réfléchir un peu mieux le pédagogue libanais et le sociologue, pour tempérer les exigences des théoriciens et des censeurs ; mais cela n'empêche pas qu'il faille faire appel, ici, à l'élite, à ceux qui raisonnent, qui comprennent, qui sentent davantage.

Evidemment, s'il fallait faire au Liban des lois pour chaque catégorie d'individus, les statuts personnels s'enrichiraient dans des proportions effrayantes. *C'est un moyenne qu'il faut chercher, une moyenne acceptable pour tous*, quelque chose qui satisfasse à peu près le rural et l'urbain, le montagnard et l'homme de la côte, le Libanais du Sud, celui du Nord, et celui de l'Est. Infinie variété dans le temps et dans le nombre ; mais uniformité relative du paysage et de l'espace.

Aux citoyens les plus éclairés, les plus solides, les plus compréhensifs, il faut dire ceci : l'avenir de ce pays *c'est vous qui le ferez*. Suivant que vous vous inclinerez devant le devoir social (méritant ainsi votre qualité d'élite) ou que vous ne vous inclinerez pas, la cité vivra ou ne vivra pas ; elle résistera à ses faiblesses ou elle n'y résistera pas, suivant que vous lui servirez d'appui ou que vous refuserez d'en être le soutien. Il y a quand même assez de Libanais envers lesquels on est en droit de se montrer exigeant au début de cette année ; de Libanais auxquels il est juste de demander plus qu'à d'autres la contribution de l'effort ; du point de vue matériel sans doute, du point de vue moral encore plus.

Que ceux qui ne veulent pas comprendre combien il est difficile que ce pays croisse et se consolide sans mille tolérances quotidiennes renoncent au moins à philosopher dans le vide !

Le Liban est un édifice où vivent tout près l'un de l'autre, le pâtre biblique et le civilisé de la décadence.

Puissent les Libanais moyens (c'est-à-dire sans paradoxe, l'élite), en faisant généreusement leur devoir, comprendre qu'entre ceux-ci et ceux-là, ils sont l'armature de ce pays et la condition même de sa pérennité.

3 janvier 1945

SELIM TAKLA *

Un patriote. Un homme de cœur. Un ami de si longues années. Nous ne dissimulerons pas notre chagrin, notre douleur. La vie et la mort de Sélim Takla, c'est le service du Liban qui les éclaire, qui les domine. L'homme est mort sur la brèche, dans la force de l'âge, dans la plénitude des facultés, dans la maturité du sentiment et de la raison. Il est mort sous le poids de la tâche quotidienne, sous le poids du devoir accompli.

Si la journée du bon ouvrier est terminée, cette fin brutale n'était pas attendue. Pourtant depuis des semaines Sélim Takla faisait entendre comme une plainte secrète. La fatigue alourdissait ses épaules. Une lassitude assombrissait ses yeux.

Une lutte politique de vingt ans l'avait miné. Une lutte où, comme d'autres, il avait durant des années entières trouvé devant lui l'incompréhension, la persécution et l'injustice. Devant l'épreuve, chaque fois, il avait rebondi avec un magnifique courage ; chaque fois il était sorti plus homme qu'auparavant d'aventures inhumaines.

Et lorsque le temps de la moisson est venu, bien que ce ne fût pas encore la saison des blés mûrs, l'heure des satisfactions méritées, l'heure du pauvre repos d'ici-bas, de la paix relative qui seule est compatible avec notre destin, Sélim Takla est mort.

De toute part, il est vrai, on avait enfin rendu justice à cet homme intègre, à cet homme pur, si généreusement au-dessus de toutes les choses matérielles. De toute part on avait rendu justice à ce Libanais des collines de Zouk, de la vieille et tendre montagne, du paysage marin qui nous a vu naître et qui est toute notre vie. On avait rendu justice à ce grand serviteur du Liban, qui s'en est allé alors qu'il prenait en mains pour la deuxième fois nos Affaires étrangères, avec la Justice.

Nous sommes touchés par ce fait que Sélim Takla ait été, en dernier lieu, ne fût-ce qu'un seul jour ministre de la Justice ; car c'était un juste ; il avait avec une délicatesse extrême le souci de la justice, de l'équitable justice. Nous ne pensons pas que de sa vie il ait fait tort à quelqu'un. Ainsi nous le voyons paraître devant Dieu, en Libanais fidèle, en défenseur du droit, si fréquemment atteint en sa propre personne, en citoyen, en père de famille exemplaire.

Et l'adieu que nous lui adressons, l'adieu de l'amitié, de l'affection, du respect, nous le tirons de notre cœur, de ce sol libanais et de nos larmes.

12 janvier 1945

*** Sélim Takla détenait le portefeuille des Affaires étrangères dans le Cabinet formé par Riad Solh en octobre 1943. Il était ministre des Affaires étrangères et de la Justice dans le Gouvernement que venait de constituer Abdul Hamid Kéramé en janvier 1945 lorsqu'il décéda subitement en pleine force de l'âge.**

REFORMONS-NOUS

Le compte rendu d'une conférence faite par un jeune avocat, Me Georges Pharès, à la maison des Phalanges, nous apporte l'écho d'une remarque pénétrante faite par le conférencier : « *J'accuse non pas notre indépendance, non plus tel ou tel régime politique qui ne vaut que ce que valent ses hommes, mais chacun de nous...* »

La conférence avait pour titre : *Remédions au désordre.*

Il est réconfortant de voir que des idées pour lesquelles on a longtemps lutté font leur chemin.

Pendant vingt ans et plus, on a mis les vicissitudes de la République libanaise au compte de ses lois ; on a critiqué ces lois avec rage et on les a modifiées avec passion. On a refusé de considérer que les lois sont faites pour les hommes et pour être appliquées par des hommes et on a oublié ou feint d'oublier que tant vaut l'homme tant vaut la loi.

Dans une nation où les hommes n'auraient pas l'éducation nécessaire, le Décalogue lui-même et toutes les Constitutions de l'univers ne seraient que littérature. Les lois n'ont de vertu que dans la mesure où elles sont comprises et obéies, dans la mesure où il est exact que « nul n'est censé ignorer la loi ».

Si l'on imposait à un pays aux idées anarchiques et aux mœurs molles la législation la plus savante, il n'en sortirait que du désordre.

D'ailleurs, en pareil cas, plus la loi est compliquée et plus la désobéissance est fatale.

A des hommes du peuple, à des bourgeois même, desquels on n'arrive pas à obtenir par exemple qu'ils s'abstiennent de jeter les ordures au milieu des rues, comment peut-on demander qu'ils fassent rigoureusement de l'impôt sur le revenu leur loi ?

A des hommes qu'on a élevés dans l'idée que voler l'Etat c'est être habile et se défendre, comment peut-on demander qu'ils aient le souci de l'intérêt général et qu'ils construisent la cité ?

Si la loi est impuissante, c'est quelquefois sans doute qu'elle est mal faite ou qu'elle ne s'adapte pas convenablement au milieu humain qui la subit ; mais c'est presque toujours parce que l'indiscipline individuelle règne, et avec elle l'indiscipline collective.

Trop souvent d'ailleurs, les censeurs de la vie publique commettent eux-mêmes les actes répréhensibles qu'ils reprochent aux autres avec véhémence.

Ils dénoncent des abus dont ils sont secrètement les bénéficiaires et accablent de leurs sarcasmes la loi qui n'en peut mais...

Il n'est pas de loi divine, ou humaine, qui n'ait ses violateurs. *Toute la question est que la morale individuelle et le sens de la vie en société viennent au secours de la loi ; qu'ils en deviennent le fondement inattaquable.*

Les Libanais, nous l'avons signalé mainte fois, ne s'accordent plus le temps de se donner des traditions. La vitesse et la découverte ont accru dans notre pays, sur le plan humain, le mouvement du flux et du reflux. La vie moderne nous a assujettis à un va-et-vient incroyable.

La cité s'en ressent de même que les lois.

Le premier correctif de tout cela, c'est la formation, c'est l'éducation de l'individu ; c'est une solide conception de la vie familiale d'abord, ensuite de la vie sociale *et avec elle des conditions d'existence d'une patrie*. En cette matière, la diversité des régions libanaises et des Libanais eux-mêmes est un problème et un écueil. Plutôt que de s'en prendre aux lois, il faut, d'accord avec Me Georges Pharès, demander d'abord avec une extrême vigueur à chacun de se réformer : ce qui s'impose ici dans le domaine du civisme, c'est d'abord un rappel à la pudeur.

19 janvier 1945

LIBAN « CONFESSIONNEL »

Quand on voudra sérieusement que le Liban cesse d'être un pays « confessionnel » il faudra que chaque confession consente, sans trop de cris, à être quelquefois représentée en deçà de son importance. La compensation sera que chacune pourra l'être parfois au-delà.

Nous ne voyons pas pour notre part, pourquoi cela n'arriverait pas ; mais la mauvaise habitude a été prise de s'enfermer dans une incroyable rigidité. Les mauvaises habitudes sont tenaces. Ces histoires-là c'est comme toutes les erreurs ; elles se présentent avec l'apparence de la vérité ; avec le temps, lorsque leur point de départ cesse d'être visible, leur point d'arrivée prend les proportions d'une énormité.

Qu'au Liban, la représentation confessionnelle proportionnelle la plus stricte soit respectée à la Chambre des députés qui contrôle tout, c'est une chose très sage. C'est au moins pour un temps nous en convenons sans le moindre effort, le signe d'un excellent et nécessaire équilibre. Mais ailleurs ? Dans l'administration et partout ? *Ne suffit-il pas cependant qu'à la Chambre la garantie fondamentale de la proportionnalité existe ?* Et faut-il indispensablement pour remplir telle fonction dans l'Etat suivre la liturgie de St Jacques le Mineur, de St Maron ou de St Jean Chrysostome ?

Ce que nous disons à ce propos vaut pour toutes les communautés, il va de soi. Qu'un Druze de qualité, par exemple, représente en une circonstance précise tout le monde, quel empêchement y verra-t-on ? Et qu'au sein du Gouvernement, à un moment donné, deux ou trois confessions soient absentes, qu'est-ce que cela pourrait faire ? Tout irait de la même façon, à charge, bien en entendu, de ne nuire à personne. Mais c'est là qu'il faut s'entendre. Si chaque communauté, si tout ce peuple veut vivre une balance à la main, mettant un ministre en face d'un ministre et un greffier en face d'un greffier, il faudra que tous nous donnions notre langue au chat. A ce prix on mènerait finalement ce pays à des difficultés insolubles.

Nous permettra-t-on ici de faire appel aux chefs religieux qui, sur le plan confessionnel, sont les chefs des communautés ? De leur propre tolérance procéderait, dans une large mesure, la tolérance des citoyens. S'ils décidaient d'enseigner au peuple qu'en cette manière un excès de justice ne peut conduire qu'à une excessive injustice, beaucoup d'ardeurs et quelques ambitions se calmeraient. Et la République, en respectant, au jour le jour, le droit de tous fonctionnerait plus normalement pour le plus grand bien de chacun.

Nous sommes, on le sait, de ceux-là qui soutiennent avec une extrême vigueur que le Liban étant fait de minorités confessionnelles, il faut entre elles, pour que le Liban vive, un permanent équilibre. Cet équilibre c'est dans la représentation nationale, c'est dans la Chambre qu'il le faut chercher. Pour le reste, ne faut-il pas laisser tomber lentement le préjugé et donner plus de souplesse aux rouages de la machine ?

Si les communautés les plus fortes donnaient l'exemple, les autres suivraient tout naturellement. L'obstination des unes et des autres n'a d'autre raison d'être que les craintes de chacune. N'est-ce pas qu'un moment de tolérance tempérerait définitivement tout cela ?

26 janvier 1945

CULTURE ET LANGUES

Nous ne nous égarerons pas. Le Liban aspire à plus de culture encore. Sur aucun terrain, rien de ce qui a rapport à la culture ne saurait l'effrayer. Ce qu'on appelle « le culturel », par un néologisme opportun, nous l'incorporons au Liban tout entier.

Nous posséderons dans la perfection la langue arabe, mais nous ne sacrifierons rien d'aucune autre langue. Nous nous croyons parfaitement capables de mener plusieurs langues de front. Aucune ignorance ne nous décidera à devenir ignorants avec elle.

Nous n'abandonnerons rien de nos moyens d'expression, rien de ce qui fait notre avenir et notre force.

L'intérêt du monde arabe tout entier est que nous lisions tous les livres pour lui, et que, pour lui, nous assimilions toutes les connaissances. L'intérêt du monde arabe est que nous entrions en conversation facile avec l'univers, pour mieux le servir.

Notre mission éternelle est là. Notre richesse est là ; et nous ne nous amuserons pas à nous appauvrir pour satisfaire quelque préjugé puéril.

Les vrais maîtres de la langue arabe, ses serviteurs les plus grands sont ceux-là qui ont puisé un vaste savoir pour elle et en dehors d'elle. On ne peut plus se mettre au niveau des élites dans le monde sans prendre contact avec l'univers ; et il n'est pas de faiblesse plus dangereuse que celle qui oblige à recourir au traducteur : « *traduttore, traditore.* »

Ainsi, il convient que tous les jeunes Libanais sachent ce que l'on souhaite, ce que l'on désire pour eux.

Il n'est pas d'homme cultivé en Europe et en Amérique qui ne possède deux ou trois langues. Les assemblées internationales, les relations internationales, l'interdépendance des nations appellent cela, exigent cela. Et nous avons nous autres, pour devenir polyglottes, plus de facilité naturelle que la plupart des humains.

Nous n'écrivons pas ces lignes en manière d'apaisement pour qui que ce soit. Ce serait diminuer ce pays que de montrer ces choses sous cet angle. Nous écrivons simplement pour rappeler une vérité élémentaire, une nécessité quotidienne, un élément fondamental de notre existence nationale et internationale et de notre devenir. Nous avons la certitude d'exprimer, en tenant ce langage, le sentiment profond des élites, non seulement du Liban, mais de tous les pays arabes.

Le Liban a rendu à la langue arabe, depuis un siècle, les services les plus éminents. Il sera de plus en plus, de cette langue illustre, un des flambeaux. Mais le Liban

parlera aussi et écrira à sa guise le français, l'anglais, le turc et le persan, le portugais et l'espagnol dans toute la mesure où cela lui sera nécessaire ou lui plaira.

Et puisse-t-il finalement, à l'usage de tous les Arabes, se mettre en mesure de traduire en arabe tous les chefs-d'œuvre littéraires ou scientifiques de toutes les littératures et transmettre aussi au reste du monde, tout ce que la langue arabe produit et produira de beau et d'exaltant.

27 mai 1945

HORIZONS

Pour renoncer à parler de certaines choses au Liban, il faudrait fermer les musées et renoncer aussi aux fouilles et aux découvertes. Avant de s'en indigner, chacun en rirait. Chacun se demanderait pour quelle raison majeure on aurait consenti à abolir des événements, sans doute assez anciens, mais qui ont eu quand même quelque retentissement dans le monde. Nous voudrions aussi rappeler, pour la satisfaction de certains, que les Arabes étaient des Arabes longtemps avant l'Islam, et que les Arabes où qu'ils soient, où qu'ils vivent, n'ont rien à oublier, rien à renier de leurs origines et de leur passé.

L'important, l'essentiel, c'est que nous puissions enseigner l'histoire à nos enfants sans déranger qui que ce soit et tirer aussi de l'histoire des raisons de nous ennoblir et de nous unir.

C'est une pauvre querelle que celle qui prétend faire partir un pays d'une heure historique déterminée. La vie d'une nation est manifestement indivisible. De même que chaque homme vivant remonte, qu'il lui plaise ou non, aux origines mêmes de la vie, de même les nations actuelles sont le terme présent, le résultat d'une longue évolution.

Des remarques de cet ordre sont opportunes afin que, par-dessus des souvenirs déformés et des conflits verbaux, notre existence sociale et politique se consolide et se poursuive.

Il faut que de petites méfiances qui s'entêtent, s'adoucissent et se résorbent.

Nous n'avons ici qu'un passé et qu'une histoire, de même que nous devons avoir, par-dessus tout, la volonté commune de vivre ensemble et de nous rendre heureux les uns les autres. Ils ne saurait y avoir d'autre vérité politique et pratique que celle-là. A quoi nous servirait d'entrer en discussion à propos du déluge ? Le temps est venu pour tous les Libanais (et pour tous les Syriens à coup sûr), de voir plus large et plus grand, de se nourrir de liberté véritable et d'indépendance authentique, dans le respect de la liberté de chacun et de tous ; et de s'ouvrir enfin des horizons à la mesure de leur destin. Le temps est venu de chercher avant tout à apprendre et à comprendre, à recueillir la substance de l'enseignement de tout le savoir humain.

Pauvres préoccupations en vérité que celles qui limiteraient le vaste univers à quelques frontières, à quelques formules et à quelques dates !... Pauvres soucis qui n'auraient d'autre objet que de rétrécir la curiosité de nos enfants et celle de nos contemporains.

De la situation un peu obscurcie où nous nous trouvons, il faudrait s'évader d'un vaste coup d'aile, pour parler délibérément, raisonnablement, indéfiniment, à tout ce

peuple, de tolérance et de paix, de paix et de justice, de justice et de raison, de raison et de tolérance.

C'est seulement dans la tolérance que nous construirons indestructiblement notre maison avec les matériaux les plus nobles de l'Orient et de l'Occident.

27 juin 1945

ARCHITECTES ET ARTS DECORATIFS

Le Libanais, en général, n'a pas suffisamment le goût de la ligne et de l'ordre. Il n'aime pas assez la belle chose et le travail achevé. Le fini est, pour lui, secondaire ou indifférent, et il suffit, trop souvent, qu'un défaut ne soit pas tout à fait visible pour que personne ne s'en émeuve. Encore qu'un progrès sérieux ait été fait depuis quelques années, l'insuffisance en matière de goût et d'art reste ici manifeste.

Il y a l'extérieur et il y a ce qui est dedans ; il y a la place publique et la rue, et il y a la maison et les meubles meublants. En général, et quoique nombre d'intérieurs soient devenus charmants, la laideur est la règle. Et les rues et les façades sont affreuses depuis que le béton est roi.

Les maisons élevées il y a cinquante ans et plus valent infiniment mieux que presque tout ce qu'on a construit depuis le début du siècle. Si sommaire qu'elle fût, il y avait alors une architecture. Il n'y en a plus. Le tort n'est d'ailleurs pas toujours aux architectes. On ne s'adresse pas toujours aux architectes. On ne s'adresse pas à eux.

Il reste acquis, pourtant, que quelques erreurs sensationnelles, quelques horreurs à Beyrouth, sont imputables à des architectes amateurs qui mériteraient d'aller en prison pour leurs méfaits.

Quand on construit contre les règles et contre le goût, on pêche pour un siècle. Et les façades ignobles qu'on impose à ses concitoyens, c'est la vie entière qu'elles offensent le regard.

On ne peut plus abandonner ici au goût ou à l'absence de goût de chacun, nos villes, nos villages et leur architecture. Un contrôle individuel et collectif est devenu une nécessité.

Il est bon d'ailleurs que chacun se souvienne qu'un immeuble mal construit sans architecture, perd, à peine achevé, une partie considérable de sa valeur.

En cette matière, nos enfants seront, il faut l'espérer, plus avertis et plus exigeants que nous.

Pour ce qui est des intérieurs libanais, il est temps qu'une formation du goût individuel contribue à les embellir.

Les économies du petit bourgeois, s'il lui en reste, vont trop souvent à des meubles hideux. Quant aux bureaux officiels, ils sont meublés d'affligeante façon.

Un moyen de renaissance au Liban, c'est d'apprendre au peuple à aimer les beaux édifices et les belles choses. Cela suppose comme tout le reste, un effort. Nous dira-t-on qu'il y a des matières plus pressantes ? Non. Ce devoir est aussi impérieux que tous les

autres. La formation du goût et l'équilibre des cités sont un complément de l'indépendance. Au moment où le bâtiment doit prendre, au Liban, un vaste essor et où des mobiliers par milliers doivent être faits, nous serions sans excuse de ne pas intervenir brutalement pour empêcher que ce pays se contente indéfiniment de ce qui est le travail de l'homme sans goût et du mauvais ouvrier, de ce qui est laid et de ce qui est inachevé.

13 janvier 1946

L'IDEAL ET LE POSSIBLE

« *L'homme est ainsi fait que, suivant les temps, il change le culte de son cœur et qu'il divinise un maître après avoir divinisé la liberté.* » Ainsi s'exprime M. Camille Jullian, résumant un chapitre des *Institutions Politiques de l'Ancienne France* de Fustel de Coulanges.

C'est en trois lignes l'aventure éternelle des républiques, des empires et des dominations.

L'histoire est faite de ce rythme et de ces oscillations. L'anarchie appelle l'homme providentiel qui sauve ; et le sauveur, aveuglé par sa puissance, périt lui-même dans la révolte des esclaves.

On ne croyait pas que la démocratie, vantée au-delà de toute mesure pendant six années de guerre, aurait si vite autant de détracteurs avoués ou secrets ; on ne croyait pas que le délire auquel se sont livrés les hommes pour l'amour d'elle, aboutirait à un réveil aussi amer. Les illusions s'épuisent à une vitesse qui fait peur. Partout se révèlent, sur le plan politique, la colère et l'impuissance. Les élections ne sont, là où elles se font en Europe continentale, que l'illustration de l'émiettement de l'opinion. Partout se multiplient les factions. Ce qui monte « comme la mer », c'est sans doute la tristesse ; mais, davantage, la haine et la volonté de discorde. Le monde n'est pas assez mûr pour échapper au contrôle des dieux.

Nous aimons, quant à nous, la démocratie autant qu'aucun autre ; mais nous chérissons la mesure avec elle. La liberté n'a pas d'ami plus passionné que nous ; mais nous ne connaissons pas de liberté sans équilibre et sans contraintes. Nous disons qu'il faut que le monde respire, mais ce n'est pas en le laissant vider ses poumons qu'il respirera mieux.

Le dérèglement qui est à l'origine des erreurs de ce temps, il est juste qu'on le dénonce. Ceux qui prêchent la révolution, leur but est d'en faire leur profit et c'est tout ; et ceux qui en veulent aux élites et aux traditions des autres, c'est leur imposer leurs lois et leur volonté.

Ajoutons à ces remarques une réflexion précise en ce qui concerne le Liban. Il y a une certaine agitation ici autour de nos institutions. Ce n'est pas nouveau à vrai dire. Un Libanais sur trois ou quatre se croit en mesure de faire une constitution et en mûrit le projet. Tout cela va, selon les circonstances et les goûts, de l'exaltation démocratique à l'exaltation autoritaire. Mais la vérité, chez nous, après avoir été longtemps noyée dans le puits, est devenue éclatante.

D'abord, il nous faudra toujours une Assemblée ; et longtemps, toutes les Assemblées vraiment représentatives de ce pays se vaudront. En contrepartie notre Constitution est une des plus autoritaires du monde.

Dans ces conditions c'est des hommes et non des lois qu'il faut surtout parler. Ce sont les hommes qu'il faut réformer en ce sens que c'est une éducation politique qu'il leur faut. Cela demandera du temps.

Les gouvernements libanais, ce n'est pas la Chambre qui les congédie. C'est tout seuls qu'ils s'usent. Et leur usure est rapide parce qu'ils font mal leur métier. Ils ne meurent jamais de mort violente, mais ils font de la fièvre ou de la paralysie ; ils se perdent plus vite encore en essayant de survivre à leur crédit.

Un spectacle de cette nature provoque la réaction de ceux qui ont le goût de l'autorité et de l'ordre ; les suggestions se multiplient alors pour bâtir « un gouvernement fort ».

Le Liban est encore pour longtemps le pays d'un compromis confessionnel. Qu'on ne lui demande pas d'aller contre la nature des choses. Il vaudra toujours mieux qu'il vive avec une boiterie plutôt que de se briser les reins. Cela ne doit être interprété en aucun cas comme une invitation à l'immobilité.

22 février 1946

DOIT-ON LE DIRE ?*

Reprenons pour une fois le titre hebdomadaire de Bainville.

Doit-on le dire ? La petite politique qui se fait depuis quelque temps au Mont-Liban nous inquiète et nous déplaît. Au lieu d'apaiser les passions, elle les réveille et les agite.

Des plaintes répétées viennent du Kesrouan, du Chouf et d'ailleurs. Nous n'aimons pas beaucoup cela.

Nous ne mettons en cause la bonne foi de personne, mais nous pensons que la Montagne est beaucoup trop sensible pour qu'on en joue ainsi. Le Mont-Liban reste, de plus d'une façon, le centre nerveux de ce pays ; pour bien des raisons, il y faut désirer par-dessus tout l'équilibre et l'ordre. Au Mont-Liban, nous ne l'ignorons pas, on fait, depuis toujours, beaucoup de petite politique ; mais sans le Mont-Liban aucune grande politique ne se ferait. *La plus ancienne de nos provinces, à quoi Beyrouth naturellement s'incorpore, la plus difficile à gouverner, doit être traitée avec cette objectivité sereine qui est le commencement de la sagesse.*

Or, nous ne pensons pas que ce soit le cas et nous ne donnons pas notre suffrage aux formules de division et de discorde que certaines ambitions favorisent.

La turbulence de la Montagne n'est pas d'aujourd'hui ; mais c'est aussi le pays qui, de 1864 à 1914, pendant cinquante ans entiers, a connu une paix admirable ; il y a une juste mesure, il y a un équilibre de la Montagne qu'il faut respecter et assurer. Il y a des positions personnelles et confessionnelles qu'il est juste et nécessaire de considérer et de ménager. Si toute la Montagne est en cause, elle l'est davantage encore du côté du Chouf où on voudrait que le littoral et les sommets, que Choueyfat et Mouktara, que nos amis Arslan et nos amis Djomblat, tous princes et barons, se soutiennent, s'entraident et se fortifient au lieu de se faire la guerre. De même, au Kesrouan, une trêve serait infiniment souhaitable. *La Montagne et trop précieuse pour nous, son avenir est trop beau pour que nous supportions sans nous émouvoir que la discorde y règne.*

Ce sujet est délicat, nous le savons ; en l'effleurant ce matin, nous apportons tout ce qu'il y a en nous de tendresse pour les hauts lieux d'où nos horizons s'élargissent jusqu'à l'infini.

Et on nous permettra de rappeler que, né il y a plus de cinquante ans dans le Chouf, sur les flancs de la montagne, en un lieu où les cigales chantent dans les pins et d'où l'on voit s'étendre, jusqu'à la mer, le velours sombre des oliviers, nous avons le goût de la tranquillité et de l'ordre, singulièrement dans ce qui est pour nous le centre du Liban : la longue chaîne de villages heureux où le cœur millénaire de ce pays bat avec le plus de force.

7 mars 1946

*** « Libre aujourd'hui autant qu'hier et que demain, nous critiquerons quand il le faudra », écrivait Michel Chiha le 22 septembre 1943 ; tout en reconnaissant les mérites du régime de l'indépendance et ses réalisations louables en plus d'un domaine, il s'emploiera, avec un détachement et une lucidité jamais en défaut, à relever les erreurs commises et à montrer la voie du redressement. Aucun secteur de la vie nationale n'échappera à sa perspicacité et, le mal décelé, il indiquera le remède approprié. Mais ce sont surtout les questions fondamentales qui retiendront tout particulièrement son attention : le caractère singulier de la vocation du Liban, la qualité du Libanais et son armature morale, la subordination des intérêts privés au bien public, la sauvegarde du noble visage de la liberté, de la spiritualité, de la tolérance et de l'indépendance dans la patrie libanaise.**

Dans chacun de ses écrits de politique intérieure, Michel Chiha qui ne réclamait rien pour lui-même et plaçait au-dessus de tout l'amour et la défense de la vérité, se souciera uniquement d'éclairer l'Autorité et les citoyens de ce pays en leur rappelant inlassablement ce qu'est le Liban ainsi que ses raisons d'être, de durer et de prospérer dans un climat d'ordre et de mesure.

EQUILIBRE ET MESURE

Faut-il vraiment tenir sur nos affaires intérieures un langage plus sérieux encore ? Ce pays cherche la paix, veut la paix. Il en a besoin de toutes les façons, pour régler ses difficultés économiques et sociales, pour réformer son administration, pour asseoir son crédit international.

C'est pourquoi aucune formule de combat ne peut se comprendre aujourd'hui, aucune combinaison qui risque d'avoir pour résultat des controverses passionnées et des luttes intérieures.

Le Liban est un pays où tout est équilibre et mesure. Il y a chez nous un équilibre général dont il faut avoir le souci permanent ; et il y a des équilibres locaux dont le plus immédiatement visible, dont le plus sensible, est celui du Mont-Liban, la Montagne classique, où tout le monde fait de la politique, du plus gros bourg au dernier hameau.

Aucun gouvernement ne sera digne de ce nom s'il ne sait pas maintenir cet équilibre, respecter les bases traditionnelles sur lesquelles il repose.

Il est assurément très important que le pouvoir au Liban soit toujours entre les mains les plus expertes et les plus fortes, *mais l'homme ou les hommes qui feront le mieux l'affaire de ce pays, ce seront indéfiniment ceux qui y maintiendront la paix.*

Qu'on nous comprenne bien ; la paix pour nous ce n'est pas seulement l'opposé de la guerre ; ce n'est pas un état de désarmement apparent, ce n'est pas l'ordre qui se passe à la rigueur du consentement des citoyens, *c'est la tranquillité profonde résultant d'une politique équitable qui s'interdit toute violence contre la minorité quelle qu'elle soit, dans ce pays de minorités.*

Il s'agit de regrouper dans la communauté libanaise toutes les communautés libanaises, et pour résoudre les grands problèmes dont l'univers retentit et dont nous avons ici les manifestations ou les échos, d'administrer ce pays avec la sagesse active, tolérante et patiente de ses chefs d'autrefois, du grand Fakhreddine par exemple.

Certes, aujourd'hui les circonstances sont différentes et les temps, en un sens, plus difficiles ; mais c'est une raison de plus, pour qu'avec des institutions démocratiques honnêtes nous trouvions une place dans la nation pour toutes les forces loyales, pour toutes les valeurs traditionnelles.

Agir autrement serait s'égarer dans l'illusion ; ce serait faire de la politique à rebours au moment où tant de questions nationales et internationales nous sollicitent.

16 mai 1946

ELEMENTS PRATIQUES D'UN PROGRAMME DE GOUVERNEMENT *

Le Gouvernement qui vient, sa première obligation sera de rétablir la hiérarchie des devoirs civiques et, pour commencer, de maintenir l'ordre.

C'est une conception fautive qui a conduit les pouvoirs publics à se résigner (tant de fois et si dangereusement) au pis aller, pour ne pas affirmer et défendre courageusement un principe.

C'est faire du mal au peuple que de flatter la rue. C'est fortifier l'erreur que de feindre de l'ignorer. Ce pays a besoin d'ordre, d'ordre encore, et encore plus. Nous avons répété cela discrètement ou à haute voix avec la régularité du retour des saisons.

Gouverner n'est pas une besogne d'amateur, ce n'est pas occuper un fauteuil ministériel pour attendre qu'on y vienne vous louer et vous encenser dans le tumulte ; ou pour y préparer de longue main et à tout prix une campagne électorale. *Gouverner c'est prévoir, c'est agir ; c'est lutter contre tout ce qui est consciemment ou inconsciemment anarchique. C'est construire la cité, et non point préparer l'effondrement de ses bases.*

Un redressement général correspond au vœu profond des citoyens de ce pays ; et ce redressement doit être avant tout psychologique et moral. *Cela veut dire qu'il faut commencer par rétablir la confiance*, élément fondamental qui malheureusement depuis quelque temps se corrode et s'effrite.

Perdue ou diminuée, la confiance revient avec les méthodes et avec les hommes qui l'inspirent. Nous savons bien que les hommes, on n'en a ici, pour des raisons parlementaires et confessionnelles, qu'un choix limité ; mais on peut encore en trouver et faire en sorte qu'ils fassent un travail plus sérieux.

Ce qui nous manque énormément, c'est une doctrine, une doctrine administrative. Il faudrait qu'avec des intentions pures, *l'administration fût enfin contrôlée, que des techniciens vinssent l'étoffer là où elle ne peut pas sortir de l'ornière par ses seuls moyens.*

Le technicien et le contrôleur, est-ce trop demander ? Une police (au sens le plus général du mot) plus vigilante et plus disciplinée, est-ce trop dire ? Aux points sensibles de l'Etat, des chefs enfin qui soient des chefs et non point des instruments débiles et serviles !

Nous avons dans ce journal, avec une longue habitude de l'indépendance, une habitude non moins ancienne de la modération et de l'équité. Pour nous, la vérité se défend assez bien toute seule, et avec des mots simples.

Disons donc, avec une fermeté inébranlable, que seule la technicité et le contrôle nous défendront contre l'anarchie. Car, à peu près tout est devenu technique maintenant. Le moment des discours inconsistants et sonores est passé, le temps des affirmations gratuites, des belles phrases creuses.

L'Etat et les fonctionnaires de l'Etat, les entreprises et le personnel des entreprises, les « travailleurs » de toutes les catégories, patrons et ouvriers, les salariés de tous les genres, sont en train de s'affoler et d'être affolés. Il faut mettre un terme à cette inquiétude, à cette angoisse individuelle et collective, à cet affolement trop souvent artificiel, et il ne faut plus qu'on improvise pour tout et pour rien, des lois et des décrets. La législation s'est mise à ressembler à ce qu'on nomme une omelette à la minute. Pourquoi ? Parce qu'à la lenteur et à l'oubli, succèdent brusquement les mises en demeure et les menaces.

Un comité de législation extrêmement documenté et compétent s'impose absolument, et qui se donne le temps d'étudier et de peser et de mûrir les lois, alors que trop souvent ce grave devoir de l'Etat est laissé in extremis à des fonctionnaires aussi dévoués, aussi habiles, aussi brillants qu'on voudra, mais surmenés.

Sur plus d'un point on le voit, nous mettons le doigt sur la plaie. Pour l'honneur, pour la sécurité, pour la tranquillité de ce pays, il est temps de mettre fin à toutes ces histoires, afin que les forces irrégulières ne deviennent pas en fin de compte, abusivement, les forces régulatrices de l'Etat.

Sur un certain plan, depuis un certain temps, du beau travail a été fait au Liban, nous le savons mieux que personne. Sur un autre plan, c'est le contraire, avec, peut-être, les meilleures intentions du monde. Mais nous ne pourrons pas, nous et beaucoup d'autres, nous contenter indéfiniment de la qualité des seules intentions.

22 mai 1946

*** Un cabinet présidé par M. Saadi Mounla ayant succédé au Gouvernement de M. Sami Solh, Michel Chiha fait ici le point de la situation intérieure.**

POUR UN RETOUR AU REEL

On dit qu'il n'y a que le provisoire qui dure. Maintenant que tout est provisoire, à peu près partout, sera-ce encore le cas ?

Toute politique libanaise un peu sérieuse ne perdra pas de vue cette mobilité de tout. L'enseignement qu'il faut en tirer, c'est qu'au milieu du provisoire (et quoique la figure de ce monde soit très fugitive), on peut encore se défendre utilement contre les jeux de la politique et du hasard.

Il faut pour cela d'abord garder son équilibre, au moment où d'autres donnent l'impression de perdre la tête. Il faut ensuite éviter les discordes et rallier le plus de forces qu'il se peut, autour de tout ce qui peut, chez nous, faire l'union.

Nous parlons pour un petit pays, le nôtre. La formule vaudrait pour les grands et pour les plus grands. Mais, nous l'écrivions déjà il y a des années, *il arrive que les petites entreprises se gouvernent mieux que les grandes.*

Devant l'instabilité des autres, veillons à notre propre stabilité. Dans le désarroi universel, tâchons de mettre de l'ordre dans nos propres affaires. Nos problèmes ne sont pas toujours ceux de tout le monde. Appliquons donc à nos problèmes les méthodes qui conviennent. Et, pour notre sauvegarde, fuyons la séduction des doctrines contradictoires de ce temps.

Notre pays, par sa structure, est différent de tous les autres. Cela, on l'ignore (ou on feint de l'ignorer) quand on transplante ici un peu follement, les théories de l'Occident et de l'Orient.

La tragédie sociale de l'univers, nous devons en être ici les spectateurs attentifs, *déterminés à évoluer plus et mieux que les autres, mais devant la preuve faite ;* mais décidés aussi à défendre contre l'anarchie nos biens les plus chers.

Qu'est-ce dont que tous ces partis et ces projets de partis et cette poussière de partis et de partisans ? Ne sait-on plus par hasard comment le peuple libanais est composé et de quels matériaux millénaires il est fait ? Et n'est-il pas assez compartimenté comme cela pour qu'on tente de le subdiviser encore ?

Libéralisme, communisme, socialisme, démocratie authentique ou fausse, (naguère encore, nazisme et fascisme odieux), pour ne rien dire de l'éternel opportunisme, cette littérature politique, est-elle vraiment faite pour nous, hommes groupés en une patrie spirituelle (avant tout) et tutélaire, *au nom de l'esprit de foi, de tolérance et de liberté, depuis toujours ?*

Il est sans doute opportun de penser à ces choses et de revenir au réel, lorsque tout, autour de soi, est livré à une vaine et redoutable agitation. Les expériences tragiques, et stériles, que les autres les fassent !

Ici, tout nous conseille une sage lenteur, une traditionnelle modération. *Tous les pays du monde, sachons-le nous en vient encore, comme nous sommes.*

Ne commettons pas la sottise de compromettre de nos mains, ce qui peut rester à tout ce peuple de sérénité et de bonheur.

21 juin 1946

PROBLEMES DU CHOMAGE

Le chômage donne des inquiétudes depuis quelque temps. On a vu les chefs spirituels s'émouvoir au sujet du temporel et demander légitimement pour les désœuvrés « notre pain quotidien ». Car il faut nous aider nous-mêmes pour que le ciel nous aide.

Nous avons cependant à cet égard passé sans trop de difficultés les dix ou douze mois qui viennent de s'écouler. La marche du bâtiment a facilité les choses et dans ce domaine, l'effort continue. Quand le bâtiment va, tout va.

Tant que l'Etat et que les particuliers mettront des bras en mouvement, tant qu'il y aura en abondance des entreprises de travaux publics et des chantiers, les corporations du travail manuel se tireront d'affaire. C'est aujourd'hui le cas. De notoriété publique la main-d'œuvre reste rare et chère.

Ce qui est plus dur à débrouiller, c'est la situation des « ouvriers de l'esprit », comme dit Anatole France : non pas seulement des intellectuels en chômage, mais de ceux-là, plus humbles, dont le métier est seulement de faire des écritures, de la correspondance ou des comptes. Cette catégorie de braves gens est tributaire avant tout de la marche du commerce. Et quand le commerce va au ralenti, s'employer devient difficile. Plus d'un patron atteint dans son chiffre d'affaires est obligé de s'alléger pour ne pas périr.

Or, le commerce nourrit au Liban une bonne partie de la population. Se figurer que chez nous le temps du commerce est passé serait une erreur très grave. Les Libanais, si ce ne sont pas les lois qui les étouffent, trouveront toujours le moyen d'acheter pour revendre. Ils sauront se mouvoir entre des éléments moins mobiles, moins exercés qu'eux.

Mais encore faut-il que les lois du commerce extérieur qui les régissent deviennent plus souples, moins inhumaines.

Dans le Moyen-Orient, le cas des Libanais est exceptionnel. Partout ailleurs des besoins très réduits s'accordent avec une vie agricole ou pastorale souvent primitive. Ici, c'est autre chose. Les besoins sont grands et le niveau de la vie se rapproche dans la plupart des cas de celui de l'Occident. Ici, le paysan lui-même est d'une autre qualité, il a d'autres exigences ; et cela n'est pas nouveau. Il en est ainsi, pour des raisons sociales et morales, depuis toujours.

Nous n'aurons des chances de résoudre le problème au Liban qu'en nous souvenant de l'immense variété de petits efforts et de petites choses qui représentent individuellement et collectivement notre lutte pour la vie. Ici on passe plus facilement que partout ailleurs d'un métier à l'autre ; et très souvent on ne se contente pas d'un seul métier. A force d'ingéniosité et de mobilité, c'est l'éclectisme qui nous sauve. *S'il ne*

fallait faire état que des enseignements de l'école et des préceptes des théoriciens, il y a beau temps que les Libanais seraient perdus.

Mais grâce au ciel, il n'en est rien. Pourvu qu'à ce peuple si doué *on n'interdise pas le mouvement, pourvu que sous couleur de diriger son économie on ne le condamne pas à la paralysie.*

S'il y a un lieu du monde où la formule des physiocrates s'impose encore dans une certaine mesure c'est bien ici : « laisser faire, laisser passer. »

Sans quelque fantaisie et sans quelque tolérance au milieu des contraintes draconiennes du siècle, que serions-nous et où irions-nous ?

10 juillet 1946

RENTREE SCOLAIRE

Une rentrée scolaire devrait être un événement dans la cité.

On la concevrait précédée de cérémonies officielles et célébrée par les premiers de la nation. Et on verrait très bien à cette occasion les pères conscrits haranguant le peuple pour l'inviter à veiller de plus près à l'éducation et à l'instruction des enfants.

Malgré des efforts méritoires, nous ne donnons pas encore à l'école les soins qu'elle mérite ; nous ne lui attribuons pas l'importance qui lui revient en considérant que c'est elle qui fait les hommes et les citoyens.

En moyenne nos écoles sont encore peu de chose ; et nous attachons follement, en ce qui les concerne, moins de valeur à la qualité qu'au nombre. C'est une grave erreur.

Pour le Liban plus que pour aucun autre pays l'école et l'enseignement sont un élément décisif du patrimoine de la nation ; ils sont la garantie de l'avenir.

Nous ne nous bornons pas, ici, à instruire nos enfants, nous prétendons être des marchands de savoir, des distributeurs de science ; et cependant nous ne nous soucions en définitive qu'assez peu de la qualité de ce que nous offrons.

Le Liban devrait être la pépinière des choses de l'esprit, des langues, de la culture ; il devrait posséder au service de tout le Moyen-Orient, tout le savoir de l'Orient et de l'Occident.

Il devrait donc se donner à partir de l'enseignement primaire des écoles telles qu'elles deviennent une force, une richesse et un exemple.

Et nous ne voyons pas encore assez combien c'est un bienfait pour nous, à la latitude où nous vivons, de pouvoir éviter à nos enfants les inconvénients du climat humide, de la chaleur, en mettant au service d'une pédagogie raisonnée l'altitude, la montagne, l'air vif qui fait le travail sain, les poumons fermes, les muscles solides.

Pour nos écoles enfantines et primaires ce sont des méthodes nouvelles, c'est une compréhension plus complète de l'enfant libanais que nous attendons ; c'est une connaissance plus approfondie de ses besoins physiques, intellectuels et moraux, de son avenir et de celui du Liban avec lui.

Nous sommes persuadés qu'il dépend de nous de donner à nos petits, à l'école, plus de santé, plus d'éducation et plus d'aptitudes à la connaissance ensemble.

En cette matière, comme en beaucoup d'autres, l'heure du technicien, du pédagogue complet, du maître spécialisé est venue. Nous attendons qu'on nous le donne.

4 octobre 1946

POUR LES INTELLECTUELS EN CHOMAGE

Nourris de lettres et de sciences, ils sont embarrassés de leur existence. Rêveurs devant leurs diplômes aux lettres ornées et grasses, ils trouvent maigres les ressources qui viennent du savoir.

Et ils se demandent comment tant de littérature, tant de problèmes résolus et tant de philosophie peuvent être impuissants à faire vivre un homme. Ils envient ceux qui trouvent l'aisance dans un agiotage sans gloire et, au lieu de connaître quelque consolation dans les chefs-d'œuvre de l'esprit, ils s'aigrissent à mesurer les maux de ce temps et la dureté de ceux qui gouvernent.

Tous les intellectuels de la terre sont en crise. Pendant que les machines se perfectionnent et qu'elles suppriment ou réduisent le travail humain, eux se multiplient.

Tandis qu'augmente le savoir, les chances de ceux qui savent diminuent. Il finit par y en avoir trop comme il y a trop de canne à sucre ou du café certaines années.

Le malheur, c'est précisément que le travail se raréfie pendant que la science augmente. L'intervention de l'homme de vient de moins en moins nécessaire ; la machine à calculer remplace le calculateur.

Nous autres, parce que le champ du travail est de plus en plus limité, limiterons-nous celui de l'intelligence ?

Nulle part la situation n'a plus d'acuité que chez nous. Si nous ne faisons pas de diplômés nous périssons ; et, en l'état des choses, si nous en faisons trop nous périssons.

Mais ce siècle est celui de l'égalité ; et l'accès à la connaissance sera chaque jour plus facile. Le besoin de connaître, on ne le freine pas, on ne l'endigue pas. Et plaise au ciel que le plus humble des hommes se mette à connaître un jour toute la vie !

La vérité, c'est que la science doit cesser d'être un luxe, et ses détenteurs se croire des seigneurs. La vérité, c'est que le plus vaste savoir doit rester compatible avec les travaux les plus humbles.

Spinoza écrivait l'Ethique en vivant du polissage des verres pour les instruments d'optique. Faisons au besoin comme lui.

Le temps du mandarinat des gens de lettres est révolu (et leur dégoût puéril du travail des mains).

Il faut savoir cultiver la terre même quand on est poète et faire œuvre d'architecte en n'étant même que maçon. L'œuvre n'en sera que plus belle. L'Antiquité, le Moyen Age et la Renaissance ont connu cela. Ils ont mis dans leurs besognes les arts manuels et

le génie ensemble. Virgile a vécu les Géorgiques avant de les écrire. Les constructeurs géniaux des grandes cathédrales, c'est à peine si on connaît leur nom. Michel-Ange travaillait comme un forcené.

Il n'y a aucune folie à désirer la culture sans vouloir absolument vivre d'elle ; à consentir à devenir licencié et docteur sans pour cela devenir exigeant et pédant.

Ces graves paroles n'empêcheront pas malheureusement les candidats à l'émigration de devenir trop nombreux au Liban. Déjà, leurs démarches nous inquiètent. Il ne suffit pas de leur faire des discours pour changer la direction de leurs rêves. Mais s'ils consentent à modérer leurs ambitions, l'Etat peut et doit alors venir à leur secours.

Ce sont les bacheliers, les licenciés et les docteurs qu'il faut recenser. Le seul chômage dramatique est le leur (qui est souvent celui des employés de l'industrie et du commerce). Ce sont les jeunes hommes qui portent dans leur tête les audaces et les découvertes de demain qu'il faut aider.

Et si l'effort commençait par une aide seulement morale, il ne serait pas vain.

L'indifférence de l'Etat dans ce domaine fait le découragement de l'élite. *Le Liban est ainsi fait qu'il mériterait d'avoir une organisation qui ne fasse que cela : s'occuper de ses intellectuels et, sans s'abaisser à les livrer au trafic des bénéfices et des prébendes, les aider à trouver leur voie...*

C'est d'une double activité que viendra le salut : l'activité des intéressés et celle de l'Etat.

Car nous ne nous résignerons pas à voir tomber le nombre de ceux qui aspirent à connaître la distance et la substance des étoiles ; non plus qu'à les voir partir, comme leurs ascendants de jadis qui firent de l'Etoile Polaire, leur phare. Nous voulons avec la science, conserver au Liban ceux qui la représentent.

Nous ferons donc des prodiges pour tirer de notre terre tout ce qu'elle contient. Et les philosophes, de leur côté, daigneront reprendre ne mains les outils abandonnés par le paysan attiré par la ville. Ils donneront au peuple un salutaire exemple.

Non ! Nous ne nous laisserons pas mourir.

Que les diplômés fassent comme les autres citoyens ; qu'ils se groupent et qu'ils se défendent !

Alors, en allant même un peu au-delà de ses forces, l'Etat fera pour eux ce qu'il pourra.

UNE INSTITUTION NECESSAIRE

Si une institution est nécessaire au Liban, c'est bien la Chambre des députés. Et ce n'est pas pour l'amour de la démocratie ; mais bien parce que le Liban est un pays de communautés associées (dont aucune d'ailleurs ne représente à elle seule la majorité).

Pourtant la Chambre des députés est chez nous une institution décriée. Sa réputation est toujours discutée et son impopularité fréquemment constatée. Beaucoup de ses membres donnent le spectacle fâcheux de l'incurie et du désordre ; *et cette remarque vaut, à différents degrés, pour toutes les Chambres libanaises depuis qu'il y en a.*

La vérité c'est que la Chambre au Liban a rarement fait une mauvaise loi. Toutes les Chambres se sont illustrées par leur docilité. Depuis vingt ans, le Chef de l'Etat n'a guère usé de son droit de retarder une promulgation et de demander une seconde délibération.

Nous l'avons rappelé souvent, ce sont les mœurs de certains députés qui sont déplorables, ce ne sont pas les lois qu'ils fabriquent.

Pour avoir une meilleure Chambre, *il faut plus de députés qui se respectent et qui respectent leur mandat.* A la base de tout cela, il y a l'éducation civique et morale de l'électeur, c'est-à-dire du peuple. Pour élire correctement un député, il ne faut pas être un philosophe ; il suffit d'avoir suffisamment le sens du devoir civique. Ce travail d'éducation se fera lentement.

En attendant, il faudra toujours que nous ayons une Chambre pour avoir la paix. Et l'Exécutif est si fort au Liban (contrairement à un préjugé puéril et tenace) qu'il sera toujours en son pouvoir d'atténuer de ce côté les passions au lieu de les flatter.

Au Liban, la Chambre des députés, lieu de rencontre nécessaire, symbole du vouloir vivre en commun, est la condition même de l'équilibre et de la concorde. Son absence a toujours signifié automatiquement le retour brutal à l'organisation confessionnelle. Sa disparition a régulièrement eu pour effet de transporter le débat politique dans l'église, dans la mosquée et dans la synagogue.

C'est pourquoi, ce pays étant fait de communautés confessionnelles, il faut que nous ayons une Chambre bonne ou mauvaise ; mais bonne de préférence (ce qui ne dépend pas toujours de nous).

24 octobre 1946

CONVICTIONS ET TOLERANCE

« *On ne sera jamais trop convaincu ni jamais trop tolérant ; on n'aura jamais trop le courage de ses convictions ni trop le respect de celles d'autrui.* » Cette phrase du discours du R.P. Recteur de l'Université St-Joseph à la cérémonie de rentrée des Facultés, il faut que chacun lui fasse un sort. Elle définit et loue une attitude qui n'a pas toujours été la plus courante en Orient et dans le monde.

Nous avons vu, nous voyons encore éclater autour de nous l'intolérance des indifférents et des sceptiques. Et jusqu'en politique les vertueuses colères de censeurs très opportunistes, nous les voyons scandaliser chacun.

Une des conséquences directes de la leçon du R.P. Pruvot c'est de condamner ceux-là qui changeant sans cesse de convictions s'en prennent sans se lasser aux convictions des autres.

Car la vérité est dans la fermeté de la foi, religieuse, politique ou sociale ; elle est dans le respect de la foi d'autrui.

Les paroles décisives dont le Recteur de l'Université a fait le centre de son discours, il faut les retenir et les méditer.

De nos jours, sans convictions profondes, on n'est plus qualifié pour organiser la cité, pour y prétendre à un rôle de gouvernement. Le siècle du doute systématique et de l'indifférence a abouti aux catastrophes et aux ruines. Le temps de s'attacher passionnément à la vérité est venu. On ne peut plus se passer d'elle. Si elle nous échappe il faut tout laisser là et courir à sa recherche. « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé. »

Et tout le travail de reconstruction auquel les pays d'Orient se livrent, s'il n'était pas assis sur le respect absolu des convictions, irait contre sa raison d'être. L'intolérance pour eux signifierait les ténèbres, la servitude et la mort.

« On ne sera jamais trop convaincu, ni jamais trop tolérant ; on n'aura jamais trop le courage de ses convictions ni trop le respect de celles d'autrui. » C'est la condition de la vie en commun et de la fraternité.

13 novembre 1946

POUR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT*

De quelque manière que soit composé notre nouveau Gouvernement, et quelles que soient les dimensions du sourire officiel ou des préoccupations de ses membres, les principes qui sont la raison d'être de ce pays et les problèmes libanais fondamentaux, resteront ce qu'ils sont ; les hommes et leurs mœurs aussi.

Il nous faudra toujours préconiser une politique d'équilibre, d'union et de paix, une administration dégourdie, honnête et économe, la nécessité de recourir plus fréquemment au technicien et au contrôleur et de faire tenir par des mains fermes les forces essentielles de l'Etat.

Tous les programmes, toutes les doléances et tous les vœux tourneront autour de ces choses connues. Autant en parler tout de suite et anticiper sur ce qui vient.

Si l'évolution politique proprement dite du Liban est une affaire naturellement et nécessairement lente, si en raison d'une structure historique, d'un dosage congénital, il n'est pas possible de brûler, sur ce plan, les étapes, il en va autrement des choses de l'administration.

Il ne faut pas être sorcier pour que la machine administrative fonctionne mieux, pour que l'argent de l'Etat ne soit pas gaspillé, pour que les jours fériés ne deviennent pas plus nombreux encore, pour qu'une consultation électorale ne soit pas une imposture, pour que les citoyens trouvent auprès des fonctionnaires, une oreille attentive, systématiquement violente aux lois.

Le Liban est un pays qui appelle plus que jamais chez ceux qui le gouvernent le désintéressement et la vigilance. Si le nouveau Gouvernement annonce à ce pays qu'il se montrera vigilant et désintéressé cela peut lui tenir lieu de programme. Pour la compétence, il ne peut la donner (et toute la Chambre avec lui) que s'il la possède et seulement dans cette mesure. Cela impose à un nouveau Gouvernement comme aux anciens, d'une façon absolument décisive pour tout ce qui est technique, le recours au technicien. Notre siècle, les enfants le savent, est celui de la science et de la technicité. Il ne souffre plus l'improvisation et l'à peu près.

Quant aux forces dites « organisées » de l'Etat, dans la mesure où leurs chefs ne sont pas des chefs, il est clair qu'elles se désorganisent et qu'elles se dissolvent. Il ne devrait être permis à aucun Libanais sous l'uniforme d'être un personnage d'opérette, ou un épouvantail à moineaux. Si la faveur pénétrait davantage dans la gendarmerie et dans la police par exemple, alors, il n'y aurait plus d'ordre et de sécurité dans l'Etat.

Enfin, comme c'est un débat sur les questions économiques qui a servi de pelure d'orange pour décider le Gouvernement d'hier à s'en aller, rappelons que ces questions économiques sont techniques autant et plus que tout le reste et que ce ne sont pas les discussions byzantines et les affirmations agressives qui résoudront les difficultés.

En matière économique, le Gouvernement a un premier devoir, c'est d'avoir de l'esprit d'initiative et de se montrer juste et ferme. Le reste, c'est-à-dire tout ce qui résulte des lignes générales d'une politique, concerne manifestement l'homme spécialisé, le technicien.

Tout le problème est dans cette position d'ensemble ; tout ce qui fait que les ministres s'en vont ou reviennent.

Voyons venir ce qui vient

12 décembre 1946

*** Un ministère de chefs de file était sur le point d'être constitué sous la présidence de feu Riad Solh. A cette occasion, Michel Chiha met, une fois de plus, l'accent sur les lignes essentielles d'un utile programme de gouvernement dans les domaines politique, économique et administratif.**

UNE DATE ET UNE INSCRIPTION

Sur la paroi abrupte du rocher de Nahr el-Kelb (le vieux Lycus), nos Annales vont s'enrichir d'une inscription nouvelle. Après tant d'arrivées et de départs au cours de quatre ou cinq mille ans d'aventures, nous allons enregistrer, au seuil de 1947, « l'évacuation » de ce pays par ce qui restait des armées de l'Occident.

Nous eussions fait de même s'il se fût agi de celles de l'Orient.

Au bout de tant d'occupations, d'invasions et de conquêtes, le Liban affirme de façon décisive son indépendance. Son inscription, à côté de celles des maîtres successifs du destin, raconte qu'il s'est enfin conquis lui-même, qu'il se charge de son avenir, qu'il choisit ses alliances et qu'il fait ses lois.

Les jours que voici sont certes de grands jours. Ils marquent une date dans notre histoire. Mais pour que les historiens ne fassent pas les sceptiques en considérant les dangers naturels des lieux où nous vivons, pour que nous ne fassions pas les frais de leur ironie, il faut que notre politique soit plus sage et plus vaste que celle de tous nos prédécesseurs réunis.

Ceux qui ne connaissent pas l'histoire du Liban depuis le quatrième millénaire avant notre ère, doivent maintenant se mettre à l'apprendre. Sans les leçons du passé, ils sont incapables de concevoir l'avenir.

« Byblos, avant-port de l'Asie, devint de ce fait un centre économique international de toute première importance dont l'Egypte d'abord, sous la Ve dynastie, la Mésopotamie ensuite, depuis le règne de Sargon d'Agadé, cherchèrent à s'assurer le contrôle... » (PIRENNE : Les grands courants de l'histoire universelle).

Depuis ce temps-là, de siècle en siècle, de millénaire en millénaire, sous des aspects divers, c'est la même chose. Gebeil, avant-port de l'Asie ?... L'avant-port, en quarante siècles, a glissé jusqu'à Beyrouth. Et de la pointe extrême de notre promontoire nous pouvons aujourd'hui regarder ce qui reste du prestigieux passé.

L'inscription secrète que nous fixerons au rocher de Nahr el-Kelb à côté de l'autre, est celle-ci : *« Désormais nous serons des hommes. Nous mettrons notre liberté au-dessus de notre nourriture et notre idéal au-dessus de nos comptoirs. Nous aurons l'esprit tolérant et les vues larges que notre situation géographique et politique comporte et nous serons entre l'Orient et l'Occident un lien et un facteur permanents de civilisation et de paix. »*

La terre a tourné tant et si bien que maintenant l'avenir de l'Ancien Monde dépend dans une large mesure du Nouveau. Les grands empires de jadis ont changé de frontière et de nom. Nous autres, nous restons à notre place avec des devoirs et des

risques élargis. Notre indépendance est plus logique et plus nécessaire que jamais. Il faut que nous sachions la servir et la défendre.

31 décembre 1946

APPEL AUX INTELLECTUELS

Les intellectuels de l'islam libanais savent-ils combien nous voudrions les voir contribuer ici à tous les progrès de l'intelligence ?

Des préjugés devenus odieux ont multiplié entre les directions diverses de l'esprit les barrières et les obstacles.

Tous les intellectuels libanais, quelle que soit leur croyance, devraient se rencontrer davantage pour se pencher ensemble sur les grandes idées et sur les grands ouvrages de tous les pays et de tous les temps.

Pourquoi en face d'un monde devenu accessible de tous les côtés, les penseurs de l'islam vivraient-ils toutes portes fermées ? Pourquoi ne chercheraient-ils pas dans le contact quasi quotidien avec tous les autres, les éléments d'une marche en avant dans la voie de la vie intérieure et de la vie sociale ?

Tous les progrès matériels en Orient seront superficiels et vains sans un développement simultané des facultés de l'âme dans le sens d'une vie commune de l'esprit.

Il n'y a pas assez de rencontres entre toutes les formes de la pensée au Liban, entre tous les aspects de notre destin spirituel.

Il n'y a pas assez de rencontres entre toutes les formes de la pensée au Liban, entre tous les aspects de notre destin spirituel.

Pourtant ce pays est depuis toujours, il sera à jamais, celui de la tolérance la plus vaste et du respect des légitimes libertés. *Rien ne le privera de la conjonction trois fois heureuse des bienfaits de la mer et de la montagne sous leur forme la plus exaltante et des sources universelles de la spiritualité.*

Quel intellectuel libanais, qu'il soit de Chrétienté ou d'islam, ne serait pas sensible aux qualités civilisatrices d'un tel patrimoine ? Y en a-t-il un seul qui ne tiendrait pas pour son devoir impérieux d'apporter son effort à la construction de la cité de demain ?

Notre pays a maintenant sur ces plans élevés le bourdonnement harmonieux des ruches. Un travail s'y élabore qui est plus essentiel que le miel des hautes altitudes parfumées.

30 mars 1947

POUR UN LIEU DE RENCONTRE ET D'ETUDE

Nous voudrions beaucoup ici d'un cercle d'intellectuels libanais. Quelque chose de plus vivant, de plus accessible, de plus abondant, de moins solennel qu'une académie. Un lieu de rencontre et d'étude, devant les livres et des cartes, un lieu de libre échange de la pensée et des connaissances. *Nous voudrions d'une maison où il y ait assez d'accueil pour qu'elle soit ouverte aux meilleurs et assez de réserve pour qu'elle demeure étrangère au désordre et à la démagogie.*

Les intellectuels au Liban ressemblent trop à une bohème. Une sorte d'anarchie est leur lot, et ceux qui gagnent aisément leur vie sont moins nombreux que ceux qui luttent durement pour y parvenir, *en laissant quelque chose de leur tenue et de leur dignité aux ronces du chemin.*

Un cercle comme celui que nous désirons devrait fournir, avec la nourriture de l'esprit, c'est-à-dire, avant tout, une bibliothèque des classiques de l'univers et des journaux des langues principales, quelques facilités sur le plan des nourritures terrestres (la possibilité par exemple de faire un repas honnête, pour une dépense d'argent inférieure en tout cas à la dépense d'esprit).

Les intellectuels libanais ont besoin matériellement du concours de l'Etat. Ils ont besoin d'une organisation et de disciplines par-dessus les libertés et les fantaisies naturelles qui sont leur privilège. En facilitant la création d'un cercle d'intellectuels, en faisant don du local, en favorisant les débuts de l'institution, l'Etat s'honorerait et ferait œuvre excellente.

Permettre à une centaine de Libanais qualifiés de se retrouver dans une telle atmosphère, sans jeux de hasard et sans passions politiques, leur donner la chance de s'amarrer après leur longue dérive et de recevoir chez eux les intellectuels, les savants, les grands artistes de passage, ce serait en vérité une belle chose. Et qui aurait un vaste retentissement à l'intérieur du monde arabe et bien au-delà.

Pour le Liban, ce serait un moyen direct d'épanouissement intellectuel et qui lui vaudrait un accroissement intellectuel et qui lui vaudrait un accroissement d'autorité et de prestige. Ecrivains, professeurs, journalistes, poètes, philosophes, juristes, etc... se retrouveraient là et, bien entendu, des représentants des beaux-arts. Et nous pensons que les femmes, par une innovation préférable à celles des cercles seulement mondains, pourraient très légitimement en être aussi.

1^{er} avril 1947

APPRENTIS-SORCIERS

On se rend compte de plus en plus que la réforme essentielle à laquelle le Liban doit aspirer, *c'est une réforme morale*. Une telle réforme ne peut pas avoir pour point de départ sérieux qu'une meilleure formation de l'enfant. L'entreprise est longue on le voit. *Et c'est une autre forme, une meilleure qualité de l'éducation qui peuvent mieux faire accepter les disciplines civiques.*

On ne change pas aisément un homme de trente ans, ni de vingt. Les habitudes prises à vingt ans sont installées pour la vie. Et si le goût du désordre est acquis et le mépris des lois, on en a pour l'existence entière *à moins de faire à chaque individu une guerre à mort.*

Au lendemain, au Liban, la psychologie elle-même est défaillante. Peut-être ne s'est-elle appliquée à aucune réflexion, à aucune analyse. *On ne veut pas tenir compte des hérédités qui pèsent sur les familles confessionnelles de ce pays* et qui font que non seulement la morale n'est pas la même, mais aussi les aptitudes à une certaine évolution.

C'est pourquoi (on se lasse à le répéter), il faut dans une connaissance meilleure du milieu et dans une activité réformatrice ordonnée, s'en remettre dans une large mesure au temps.

L'équilibre et le compromis seront la règle, en attendant qu'on diminue lentement la diversité. Cela paraît si clair, si évident, qu'on s'étonne de ne pas le voir admis plus vite.

On n'entend que revendications et clameurs, tandis que le fond du problème est incompris. Et l'on ne se résout pas à considérer *que dans le milieu législatif la difficulté est la même que dans le peuple*, quoique sans doute à un degré moindre.

Il n'est pas sûr que ces propos paraîtront opportuns. Ils nous paraissent en tout cas nécessaires. *Ils illustrent l'importance de l'expérience personnelle* dans un pays où la politique suppose tant de psychologie.

Les questions que nous nous sommes posées et que nous nous posons, les gouvernements et les députés libanais, soucieux de remplir honorablement leur mission, se les poseront.

Et, dans ce domaine, le Liban ne commencera à progresser de façon décisive que lorsque les apprentis réformateurs, au lieu de tenter d'affoler la cité sous prétexte de la réformer, se décideront à accepter les leçons de la géographie et de l'histoire, *c'est-à-dire de l'évidence et de la vie.*

AUTRE PETIT DISCOURS*

Ce n'est pas sans nécessité que la politique intérieure retient à ce point l'attention de chacun. Et ce n'est pas pour le plaisir que nous y revenons de façon si pressante.

Le Liban ne doit pas connaître une autre secousse politique et morale du genre de celle que nous venons d'avoir.

Il ne faut pas que la faute se renouvelle. Si nous disons la faute au singulier, quoique l'erreur apparente soit multiple, c'est parce que le désordre essentiel pourrait, à bien regarder, avoir une principale origine.

La marche normale des choses a, il nous semble, été faussée depuis assez longtemps au Liban par le zèle de personnes intéressées à préparer, conformément à leurs vœux, et d'une certaine manière, l'avenir. Qu'on ne s'y trompe pas, nous faisons allusion à des personnes obscures, étrangères à l'Etat. Mais est-il rien de plus redoutable que le zèle intempestif de ceux qui prétendent vouloir notre bien malgré nous ?

Or, en fait d'avenir politique à considérer, il ne peut y en avoir qu'un seul : *c'est celui de ce pays*. Il domine de très haut tous les autres.

Il n'est pas d'homme indispensable au Liban, mais *le Liban est indispensable à tous*. Voilà ce que nous professons et qu'il convient que chacun sache.

Le Liban veut être bien gouverné. Pour que ce soit le cas, il faut qu'il le soit sans ambitions illégitimes et sans arrière-pensées.

Qu'un homme, quel qu'il soit, nous serve personnellement ou nous desserve cela doit être considéré par ceux qui gouvernent comme accessoire ; *ce qui compte, ce qui doit compter, c'est qu'il serve ce pays*.

De grandes choses ont été faites au Liban depuis quelques années. L'histoire impartiale rendra témoignage aux Libanais qui ont donné ses bases au nouvel édifice. Dans tous les domaines un travail immense a été réalisé. Notre situation « technique » est remarquablement forte et saine. L'avenir le plus raisonnable s'ouvre devant nous.

Toute la question est que le sens politique et le civisme croissent et se développent de manière à consolider tout cela, au lieu de l'ébranler ; et que, dans le désintéressement, le premier but soit la concorde entre les Libanais.

7 juin 1947

*** Les élections législatives du 25 mai 1947 avaient donné lieu à des protestations véhémentes et à des contestations justifiées. Dans cet article et dans quelques autres qu'on lira plus loin, Michel Chiha, sans verser dans un extrémisme nuisible à l'intérêt bien compris du pays,**

rappelle à l'Autorité les impératifs de l'ordre libanais et la met en garde contre la répétition d'une faute qui avait violemment secoué la paix publique.

VIVRE DANGEREUSEMENT

Certains pays sont destinés à vivre dangereusement. Ils n'y peuvent rien. Les ambitions et les querelles les trouvent sur leur passage.

D'autres pays insulaires ou lointains, des continents entiers pouvaient se croire, jadis et naguère encore, indéfiniment hors d'atteinte. Il n'en est plus rien. Il reste pourtant des degrés et comme une hiérarchie dans le danger.

L'Empire romain dans sa gloire et la Chine s'ignoraient. Ils n'existaient peut-être pas l'un pour l'autre. Aujourd'hui, c'est paradoxalement le Nouveau Monde qui règle leurs affaires et leur sort.

Aujourd'hui les pôles glacés sont devenus des routes. Leur mystère découvert, comme si leur masque de neige avait été arraché, ils sont exposés tout nus aux regards profanes. Déjà un week-end au pôle est possible. La nature, si elle garde pour qui sait les découvrir ses charmes, a livré ses secrets.

Et depuis qu'ils n'ont plus d'asile véritable, les hommes se regardent avec plus de férocité. Ceux même qui se livrent aux plus beaux rêves humanitaires ne pensent, souvent, y arriver que par des moyens de force et de violence. Et les entreprises politiques et sociales les plus universelles et les plus nobles recouvrent tranquillement une infinité de pièges et de menaces.

Les hommes, au point où ils sont, sortiront-ils tout seuls de l'abîme ? On doit douter de leur intelligence comme on a appris à douter de leur vertu.

Les pays les plus menacés n'ont qu'une chose à faire, c'est d'apprendre le courage ; et comme il convient de vivre en face du danger ; puis de faire leur vie spirituelle et matérielle, en utilisant, pour le bien, toutes les ressources de leur pensée.

La sagesse en politique n'est pas encore tout à fait abolie ; et l'interdépendance de tout a laissé quand même à la prévoyance quelques chances.

Le Liban est un pays qui a toujours laissé passer les conquérants. Les inscriptions illustres de Nahr el-Kelb en sont un permanent témoignage. Mais si, à la rigueur, il faut laisser passer les hommes il faut au moins qu'avec eux des doctrines de mort ne passent pas.

Voici que les temps sont venus où ce qui se défend le mieux ce ne sont pas les territoires ; c'est la personnalité des peuples. C'est, clairement, ce qu'ils pensent de leur origine et de leur fin.

14 juillet 1947

L'EXEMPLE SUISSE

C'est parce que la Chambre des députés est au Liban une institution fondamentale qu'il ne faut pas la ridiculiser. Si elle-même se défend mal contre le ridicule, si elle s'y prête, il faut le déplorer. (On se fait respecter dans la mesure où on le mérite et l'ironie du peuple s'exerce volontiers sur ce qui lui paraît grotesque).

Nous expliquons depuis longtemps que la Chambre des députés, chez nous, avant d'être l'expression d'une démocratie, est le lieu de rencontre de communautés confessionnelles associées. Elle est la manifestation officielle du « vouloir vivre en commun », de la volonté de gestion commune de l'Etat. Si nous en sortons, nous tombons instantanément dans les assemblées religieuses, dans un sanhédrin.

La Chambre des députés, au Liban, représente au fond un aspect original du fédéralisme. *Comme en Suisse, il y a des cantons, il y a ici des communautés confessionnelles. Les premiers ont pour base un territoire, les seconds seulement une législation, l'adhésion à un statut personnel. Ce sont, dans les deux cas, des aspects de la vie sociale et politique qui ne veulent pas se confondre.*

En Suisse, si les cantons acceptaient de disparaître, tout l'appareil politique serait simplifié. Mais ils ne le veulent pas et ils ont des raisons décisives pour ne pas le vouloir. Le cas est provisoirement le même pour nos communautés (car la vérité n'est pas nécessairement dans la centralisation et dans l'unité).

Cela nous amène à répéter que notre Chambre des députés est et ne peut être que l'image de ce pays (la collection d'images qu'il représente). Tout ce que nous pouvons espérer pour l'instant, c'est que les meilleurs, *les plus informés parmi les députés, s'appliquent à discipliner les autres et que, par leur tenue, ils leur donnent l'exemple.*

30 juillet 1947

LE GOUVERNEMENT ET LA CHAMBRE

Les députés veulent se réunir. Ils veulent se faire convoquer en session extraordinaire. Ils le demandent au Pouvoir exécutif dans les formes légales. Ils n'ont pas tort.

La Chambre avec 55 députés seulement (et composée statutairement comme le sont nos Chambres) *est très insuffisante pour expédier la besogne législative de l'Etat.* Que ne doit-on dire en considérant la mauvaise habitude qu'elle a prise de travailler peu, quand elle travaille, et d'être la moitié de l'année en vacances ? Nous ne parlons pas de cette Chambre qui paraît montrer l'ardeur des néophytes, *mais de l'institution.*

Une partie des députés est compétente mais elle est fort occupée à des affaires personnelles ; l'autre partie est incompétente et fort occupée elle aussi (avec bonne humeur, elle ne le cache pas). Comment veut-on que dans ces conditions aillent les affaires de l'Etat ?

Il est manifestement expédient que la Chambre siège, et que le Gouvernement aide à la formation et à l'information de la Chambre en envoyant, à côté des ministres, de hauts fonctionnaires devant elle ; cela la Constitution le permet ; entre les lignes elle le recommande même.

Quant au travail des commissions, il doit se faire avec plus d'assiduité, revêtir plus de sérieux ; à cela aussi le Gouvernement peut contribuer efficacement par ses démarches, par la qualité et la diligence de ses représentants.

Mais, entre la présidence de la Chambre et la présidence du Gouvernement c'est comme un pacte pour se déranger le moins possible, pour être à la fois présent et absent, pour faire des séances de mise en scène et de forme et pour donner de temps en temps aux tribunes une sorte de spectacle.

Au Liban, le Gouvernement, quel qu'il soit, porte largement la responsabilité de la Chambre. Dans la mesure où il se désintéresse d'elle, dans la mesure où il l'ignore, dans la mesure où il la fuit, *il la détruit ;* davantage encore en obtenant ses votes au prix de faveurs individuelles. Nous avons constaté plus d'une fois que l'instabilité ministérielle dans ce pays est rarement imputable à la Chambre. Rarement la Chambre a retiré sa confiance à un Gouvernement. *Quand le Gouvernement s'en va, c'est généralement qu'il s'est épuisé par le dedans.*

En bref, la Chambre au Liban doit travailler plus pour arriver à connaître ses devoirs et à les remplir. Elle doit faire effort pour apprendre le métier et pour l'exercer dans des conditions moins critiquables. Comme elle se présente, elle prête le flanc, de toutes les façons, et il n'est pas étonnant qu'elle appelle l'ironie et le pamphlet.

Il dépend de la Chambre d'avoir plus de tenue et de se respecter plus pour qu'on la respecte. Mais le Gouvernement, sans se discréditer, peut-il se montrer étranger à cela ?

7 août 1947

VARIATIONS SUR LA LOI ELECTORALE

La nouvelle loi électorale que l'on propose, c'est pour assurer avant tout, dans le vote, plus d'honnêteté ; (il y a aussi quelques raisons techniques).

Si l'on prend des précautions de tous les côtés, c'est parce qu'on se méfie de ses concitoyens et de l'Etat. Une méfiance de peau-rouge. Drôle de situation où il faut se défendre à la fois contre l'amoralité du gouvernement démocratique et du peuple souverain. Mais la constatation du fait appelle un effort d'éducation pressant. Qu'est-ce, en effet, que le suffrage universel si l'absence de principe et si l'art du prestidigitateur en font leur affaire ? Mais il faut reconnaître que, d'un pays à l'autre, tout change ; l'institution démocratique et les hommes.

Pourquoi les citoyens, quand ils vont aux urnes en Suisse, en Angleterre, en Norvège, n'ont-ils pas peur les uns des autres et de l'Etat ? Dans ces pays et dans d'autres, la probité civique est à ce point en honneur qu'il est à peine besoin de contrôler le fonctionnement de l'opération. Question de moralité, donc de mœurs et de formation.

Chez nous le mauvais exemple est venu de haut et de loin. Il a pris depuis longtemps un air équivoque de légitimité et de savoir-faire. Un régime politique astucieux et autoritaire va sans hésitation au suffrage universel quand il nourrit l'intention perverse d'en faire litière et de truquer le suffrage : « Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse. »

Ainsi les gens ont voté longtemps par ici sous réserve de la modification ultime de leur opinion par les soins paternels de l'Etat. On ne voit pas de plus bel hommage au mensonge, de consécration plus formelle de l'imposture. Mais de ce résultat étrange l'Occident porte largement la responsabilité. Pour imposer sa fiction, il s'est résigné aisément à voir la morale sacrifiée. Tout était de ne pas se faire prendre.

Ainsi les institutions de l'Angleterre (et de l'Islande avant elle) ont fait le tour du monde sans que l'on sût jamais si vraiment elles s'acclimateraient tout à fait à partir du 40° degré de latitude, en descendant jusqu'au niveau des tropiques et de l'équateur.

Répetons-le clairement : *un peu partout en Orient, l'éducation du citoyen, de l'électeur et du législateur reste à faire.*

On ne peut pas ne pas penser, sans en être touché, à la candeur méritoire d'un de nos concitoyens, parmi les plus militants, qui a fait du vote plural son cheval de bataille. On peut certes ne pas trouver dans le vote plural les avantages prodigieux que notre zélé concitoyen y découvre ; il est permis même de penser de cette chose désuète que, si elle était possible, malgré les difficultés extrêmes résultant de la composition démographique du Liban, elle ne conduirait à rien ; *mais ce qui frappe, c'est que ce vote plural, le Gouvernement en a disposé pour son compte depuis vingt-cinq ou trente ans de telle manière qu'en définitive il s'est substitué à tous les docteurs, à tous les mandarins, à tous*

les diplômés, à tous les intellectuels, à tous les propriétaires et à tous les pères de famille du territoire.

C'est cela qu'il faut d'abord considérer ; en fait de vote plural, voter plusieurs milliers de fois, c'est brillant. On n'a jamais mieux fait nulle part.

16 août 1947

LE RETOUR DES CENDRES DE L'EMIR BECHIR

Les cérémonies telles que celle d'aujourd'hui sont faites pour cimenter l'unité d'une nation.

Autour des cendres d'un homme illustre, le peuple se sent pris par un grand souvenir ; il vibre d'une même passion pour ses autels et pour ses foyers. Et cet ébranlement dans les profondeurs est le signe même, le signe décisif, de ce qui nous fait, dans le bonheur et dans le malheur, solidaires les uns et les autres et déterminés à vivre ensemble.

Ce n'est pas une langue commune qui fait une nation. Ce n'est même pas une communauté de foi. D'innombrables leçons en apportent la preuve éclatante. C'est par-dessus tout, le désir, la volonté de vivre ensemble, cet attachement, ce lien, cette secrète violence qui nous font aimer la vie dans la compagnie d'hommes faits du même limon que nous et qui chérissent les mêmes libertés, sous le même ciel. Car la vie en commun, les mêmes nourritures terrestres, les mêmes habitudes d'indépendance dans l'humble train de vie quotidien d'une masse d'hommes qui se coudoient et se parlent sans cesse, cela unit jusqu'au-delà de la mort. C'est la raison pour laquelle les cendres de l'émir Béchir reviennent aujourd'hui au milieu de ce peuple libanais si divers, exactement comme si chacun de nous ramenait de l'exil la dépouille sacrée d'un aïeul.

La chose merveilleuse ici, le miracle, c'est que toutes les confessions du Liban peuvent revendiquer cet homme et le revendiquent avec force, comme elles revendiquent, pour des raisons pareilles et plus sensibles même, son grand ancêtre Fakhreddin. D'admirables exemples de fraternité humaine nous sont ainsi venus d'époques où l'Occident connaissait moins la tolérance. Ce qu'on appelle fanatisme de l'Orient pourrait bien être l'artificielle conséquence d'un préjugé obstinément entretenu au nom des accidents de l'Histoire, un préjugé dont la politique étrangère a fait souvent son instrument et qui, dans la méconnaissance des réalités du siècle (comme de celles du plus lointain passé) a suscité le petit nombre d'esprits étroits et querelleurs qui nous ont jeté parfois les uns contre les autres.

En conduisant à leur dernière demeure les cendres de l'émir Béchir, ne nous souvenons que de ce qui nous unit, ne prêtons l'oreille qu'à ce qui peut nous unir davantage encore.

Notre génération répond de ce Liban éternel, tellement plus vaste que l'espace qu'il couvre et dont, sous des noms divers, toutes les civilisations enseignent l'histoire, parce que son destin l'a mis au centre du monde ancien et, sans doute, du monde de l'avenir.

2 octobre 1947

UNE VOIX DANS LE DESERT

Ce que dans ce journal on a appelé hier avec raison « l'abdication du Législatif » est une réalité décevante. Connue depuis longtemps, cette réalité surprendrait moins si la Chambre que nous avons ne comptait autant d'intellectuels dans son sein.

Nous le disions l'autre jour à un député de nos amis, docteur en médecine et en autre chose : dans une législature où les médecins, les avocats et les autres diplômés de l'enseignement supérieur réunis représentent plus de la moitié du Législatif, le silence est tel (et l'inaction) qu'on se demande si ces messieurs n'ont pas, au fond d'eux-mêmes, oubliant le mandat qu'ils ont sollicité ou las de ne point l'exercer, renoncé à la politique. Mais alors il faut le dire, il faut s'expliquer. En pareil cas, en effet, il est juste que l'opinion sache à quoi s'en tenir, que le public soit informé.

Le même ami nous disait non sans mélancolie : quand on se décide à prendre la parole à la Chambre pour quelque chose d'un peu consistant, *dix interventions aussitôt vous pressent de vous abstenir et vous invitent au silence...*

Sans doute si la parole est d'argent le silence est d'or. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la sagesse des nations. Nous aussi nous aimons le silence et nous croyons que c'est dans le travail silencieux qu'on crée et qu'on coordonne l'action ; *mais à condition encore d'arriver à l'action et de ne point faire du silence une paresse systématique et un abandon.*

Il n'est pas question de voir la tribune de la Chambre occupée le jour et la nuit et des flots de paroles se déverser sur le peuple comme la grêle, le vent et la misère sur le pauvre monde. Il s'agit que des propos raisonnables soient tenus de temps en temps par des personnes que la science et l'expérience ont mûries et qui sont, elles aussi, par définition et par mandat, à l'origine du Pouvoir exécutif.

La culture générale d'ailleurs va plus loin que la poésie et que l'éloquence ; elle peut s'aider de l'éloquence et de la poésie pour émouvoir, pour inspirer, pour réformer, mais elle ne se limite pas aux richesses du vocabulaire pour construire seulement des phrases creuses, balancées et sonores. Nous n'imaginons pas pour notre part que les députés qui sont des « intellectuels » pensent autrement.

Pour que l'Etat ne titube pas, pour qu'il ne s'effrite pas, il y a tous les jours, dans ce pays, quelque chose à dire sur l'Etat. Il y a à discuter les textes et les chiffres, les budgets et les lois, à amender à et à proposer soi-même et, quand on a l'initiative des lois, à user de cette prérogative.

La Chambre se réunit rarement, pour de courts moments au cours desquels rien ne se produit qu'une suite de gestes on dirait stéréotypés. Ceux qui votent, pour ou contre, c'est à peine si on compte leurs voix. Rapidement, la lassitude gagne chacun (ou

le souci de faire ailleurs quelque chose de plus sérieux) et chacun se détache et s'en va à la manière des feuilles d'automne.

Nous ne demandons pas à la Chambre la lune ; nous connaissons ses possibilités et ses entraves et nous ne voulons que nous montrer équitables à son égard. Mais, écrivant comme nous écrivons, c'est la Chambre que nous défendons. *Pour qu'au Liban le Gouvernement soit respecté, il faut que la Chambre le soit, et pour qu'elle le soit, il faut de toute évidence qu'elle se comporte autrement qu'elle fait.* Car tout se tient ; nous en avons fait la démonstration cent fois.

Si la Chambre au Liban est, avant tout, si elle est par-dessus tout, le lieu de rencontre de tous les éléments de ce pays de confessions, et par le fait même un facteur naturel d'équilibre et d'union (au lieu que nous tombions dans un sanhédrin et dans la théocratie), *elle est aussi l'Assemblée qui a pour mission de contrôler l'Exécutif et qui fait les lois. Quand la Chambre s'immobilise, elle immobilise tout avec elle. Quand son crédit est discuté, ce qu'on discute à travers elle c'est l'Etat.* Et quand on la voit paralysée, alors c'est dans de nombreux organismes latéraux la paralysie qui se généralise. Si la Chambre n'est pas encore tout à fait préparée à sa fonction, *c'est au Gouvernement de l'y aider par tous les moyens ;* voilà un devoir impératif au lieu que le Gouvernement prend plaisir on dirait à la ridiculiser et à la noyer en ne faisant qu'aggraver ses congénitales faiblesses.

Comment six médecins et vingt-quatre avocats, c'est-à-dire la majorité, se résignent-ils à cela ? Voilà qui rend rêveur, attentif et perplexe.

18 janvier 1948

SUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION*

Au moment d'envoyer aux presses l'article qu'on va lire, nous apprenons que le vœu de révision de la Constitution vise le Président actuel seulement et ne modifie pas la loi constitutionnelle pour la suite. C'est sans doute un apaisement. Ce fait, maintenant, c'est à d'autres que nous de le commenter en raison des liens rappelés par nous dans les lignes qui suivent et qui expliqueront assez notre discrétion.

On assure que 40 députés et plus ont émis le vœu que la Constitution soit révisée pour rendre immédiatement rééligible à l'avenir le Président de la République. Cela s'est fait confidentiellement. Ces messieurs ont signé un document qui doit dormir dans quelque coffre-fort en attendant de voir le jour. Voilà ce qu'on dit, car tout a progressé dans le mystère.

Cette façon de traiter la matière constitutionnelle et les affaires publiques a quelque chose d'affligeant. Elle atteste l'état morbide des mœurs politiques et la nécessité de les redresser.

On sait les relations de parenté, d'affection, de longue intimité, l'existence commune, l'activité, les luttes communes qui nous lient au Chef de l'Etat, depuis un temps pour nous quasi immémorial, depuis un temps qui représente une vie. S'il ne s'agissait pour nous que de laisser se manifester le sentiment humain et fraternel, nous nous montrerions tout à fait heureux pour la République et pour nous.

Mais c'est une question de principe qui se pose ; c'est d'une procédure d'exception qu'il s'agit ; c'est un point auquel peut être subordonné littéralement l'avenir de l'Etat. C'est pourquoi, bien avant l'homme que nous sommes (et qui mettrait en mouvement son penchant et son cœur), le citoyen a le devoir de parler. Quand on écrit pour le public tous les matins, quand on assume les responsabilités morales d'un certain degré, on n'a pas le droit en une telle circonstance de taire ce que l'on pense.

Il va de soi, qu'infiniment respectueux des lois, des usages et des convenances, nous ne mettons pas en cause le moins du monde la personne du Chef de l'Etat. Si nous nous hasardions à le faire, ce serait pour évoquer des faits qui appellent hautement le respect et l'éloge.

C'est la Chambre, c'est au Gouvernement, c'est à l'opinion que nous nous adressons, usant du plus élémentaire de nos devoirs.

Lorsque cette Chambre qui légifère aujourd'hui était décriée et maltraitée par un peuple irrité et par une presse on peut dire unanime, nous fûmes seuls à la défendre pour des raisons de haute politique et d'intérêt général qui d'ailleurs la dépassaient. Il s'agissait alors de ne pas la voir sombrer dans le mécontentement populaire, il s'agissait de ne pas voir la jeune indépendance de ce pays compromise par quelque irréparable excès et exposée d'une façon ou d'une autre à l'intervention de l'étranger.

Aujourd'hui c'est devenu notre devoir (plus que celui d'aucun Libanais peut-être) de rappeler à cette Chambre ses obligations envers elle-même comme envers notre peuple. Les précédents du genre de celui dont on nous donne le spectacle ne fondent pas les bonnes traditions. On ne révisé pas normalement une Constitution sur un point comme celui-là un an et demi avant l'expiration d'un mandat présidentiel. Ce qui peut s'imposer à son heure en faveur d'un homme que ses mérites recommandent *peut devenir redoutable pour un autre.*

La contagion en cette matière est allée plus vite que de raison. Mais le Liban est un pays où l'on réfléchit. C'est un pays de juristes et de publicistes, où les citoyens éclairés et expérimentés ne manquent pas. Le Liban, où les sciences politiques ne sont pas un mystère, veut mériter l'hommage et le respect dus à un peuple évolué. Il importe que dans ses actes politiques essentiels il se surveille et se contrôle. Et qu'en politique intérieure on ne lui fasse pas faire un faux pas après quelques autres.

La vie parlementaire chez nous sera peut-être longtemps hésitante et informe. Ce n'est pas une raison pour que nos institutions, pour que nos lois organiques ne soient plus qu'une façade et qu'un simulacre. *Le Gouvernement porte sur ce terrain d'immenses responsabilités. Les procédés que nous nous permettons à présent, nos successeurs se les permettront en les aggravant. C'est pourquoi il faut être attentif à ce que l'on fait.*

Nous avons montré souvent combien le Pouvoir exécutif dans un pays comme le nôtre est plus puissant en fait que le Législatif. Il ne faut pas que ce déséquilibre se traduise par des actes qui hypothèquent l'avenir et enchaînent les libertés.

Les choses qui ne viennent pas à leur heure étonnent toujours et scandalisent parfois. Elles prennent le sens d'une anomalie. Elles troublent inutilement le citoyen et la cité.

Si la loi constitutionnelle a disposé il y a 22 ans que le Président de la République sortant ne serait rééligible qu'après six années c'était, d'accord avec de nombreuses constitutions, pour empêcher chez lui toute tentation de penser à soi avant de penser à son pays. Une bonne et saine démocratie recommande les mesures de ce genre. (Voyez la prudence et la modération des Suisses.)

Nous concevons qu'un homme puisse exceptionnellement être préféré et justifier une brèche à la loi.

Mais cela est à considérer, pour ainsi dire, à la veille de son départ, comme c'est aux circonstances de l'imposer.

Si nous écrivons tout cela ce n'est pas pour le plaisir. Nous sommes dans un pays où la loi a besoin d'être défendue et où on la voit de plus en plus menacée. *Nous libérons ainsi notre conscience.*

Les Romains disaient : *dura lex, sed lex, la loi est dure mais c'est la loi*. Ils ne la brisaient pas pour cela à coups de marteau.

Nous arrêtons ici notre discours, on y verra la simple expression du devoir national et politique et de la vigilance civique. Ce que nous désapprouvons et qui appelle la réserve et le blâme, nous le disons à haute voix. Chacun conviendra qu'aujourd'hui nous ne pouvions rester muet.

13 avril 1948

*** Michel Chiha avait, en 1948, désapprouvé l'idée de révision constitutionnelle en vue de rendre possible le renouvellement du mandat du Président de la République. Plusieurs tentatives furent alors faites, mais en vain, pour l'amener à changer d'avis. Finalement, Le Jour qui, seul de tous les journaux libanais, aborda la question sur un ton critique, publia, sous la signature de son fondateur, le texte ci-haut.**

PRECEPTES

Un peuple regarde ses chefs. Comme ils se comportent, il les suit. S'ils sont sévères envers eux-mêmes, il accepte plus facilement les disciplines. S'ils se relâchent, ils se relâchent avec eux. L'exemple dans le monde est une chose décisive. Il a ceci de redoutable qu'il opère davantage pour le mal que pour le bien. On s'impose difficilement les scrupules d'un autre ; mais on a tendance à l'imiter dans ses fantaisies ou dans ses folies. Voyez ce que la mode fait de nous. L'effet de l'exemple est le même sur le peuple. Ce qu'il voit faire, il le fait, quitte à le regretter et à brûler ses dieux.

Car notre nature ne penche pas naturellement vers le bien. Nous portons l'erreur en nous. Nous allons vers elle à cause de la faiblesse de notre chair. Et notre jugement s'égare devant des illusions qui se jouent de nous, comme les brises printanières.

Un peuple comme le nôtre pour tenir ferme, pour faire face à tous les périls, pour gagner honnêtement sa vie, pour accepter les sacrifices qu'il peut avoir à s'imposer, il faut qu'il s'aguerrisse. Et s'aguerrir, c'est d'abord entretenir en soi la fermeté d'âme et le courage. C'est ne pas craindre le risque pour mieux l'affronter.

C'est mettre les biens spirituels à leur rang. C'est raffermir l'autorité des juges et des lois. C'est apprendre à commander et c'est apprendre à obéir. Il n'est pas d'homme, si humble qu'il soit, qui n'ait son heure de commandement à travers même une longue obéissance. Et sans cesse, d'ailleurs, il faut commander à soi-même, dominer ses instincts, agir en vue du plus grand bien de la cité.

Nos climats sont ceux des grandes tentations ; ou ils en sont très proches. *Il y a ici tous les périls de la vie commode et brillante, tous les risques de la place publique et du carrefour.* Nous traitons les questions les plus décisives avec une légèreté incroyable ; et nous exposons nos foyers pour la satisfaction d'y faire un feu de joie.

Le Liban (et ses voisins d'ailleurs) est de *ces nations qui ne peuvent vivre que dangereusement.* C'est le sens de l'ordre qu'il faut lui donner.

Un contrôle un peu serré de l'Etat montrerait ici une infinité de petites choses irritantes, de faveurs et de passe-droits ; et en face autant d'énervement, autant de colères rentrées ou avouées ; autant de faiblesses enfin.

Le secret d'un bon gouvernement du Liban, c'est la simplicité dans le sérieux et dans le travail. Cette règle tutélaire est aussi celle des Suisses. Il faut nous souvenir de cela.

POUR COMPRENDRE DE QUOI IL S'AGIT

Nous venons d'entendre dire qu'on pourrait nous donner une deuxième Chambre. Faisons en sorte, d'abord, que la première en soit une. En ce sens qu'elle fasse son métier, qu'elle discute un peu en public et qu'elle légifère de son propre chef quelquefois. *A quoi servirait une seconde tribune, si la première continuait à être muette ? Et si c'est une « Chambre de réflexion » qu'on pense nous donner, ce serait pour la faire réfléchir à quoi ? Les députés ne donnent pas, en effet, l'impression d'un surmenage mental.* Ils ont constitutionnellement l'initiative des lois ; mais quand ils en font usage c'est, généralement, pour des mesures dont le Gouvernement préfère ne pas assumer la paternité.

De notoriété publique, telle est la situation. Or, depuis des temps, notre thèse est celle-ci : *au Liban, la Chambre est un organisme indispensable ; c'est la condition du « vouloir vivre en commun » des communautés qui constituent le peuple libanais ; et c'est la garantie de l'avenir.* Quand il n'y pas de Chambre, ce sont les représentants du culte qui se substituent aux représentants de la nation. Puisque l'Assemblée est indispensable, il faut que le Pouvoir exécutif, qui est ici très puissant, fasse l'impossible pour la faire respecter et pour établir son crédit.

Mais les faits sont contre cela. Le spectacle qui nous est donné est celui d'une constante usure. Même le règlement intérieur de la Chambre est devenu si discutable et vain qu'on ne sait plus si un député est démissionnaire ou s'il ne l'est pas ; s'il faut le remplacer ou s'il ne le faut pas. Cela va jusqu'à l'in vraisemblable.

Si nous n'étions pas parmi les premiers défenseurs de l'institution (et pour des raisons de doctrine et de fait) nous ne nous donnerions pas la peine d'écrire comme nous faisons.

Mais la Chambre se comporte comme si elle n'était pas le Pouvoir législatif ; au lieu de contribuer de toute son autorité et en s'aidant de l'opinion publique à en faire l'image de la nation, le Pouvoir exécutif paraît ne voir en elle qu'une sorte d'instrument docile. Cela s'est vu dans d'autres pays mais, en définitive, cela a toujours fait le plus grand tort à l'Etat.

La Commission de 1926, à laquelle nous fûmes personnellement si étroitement associé et dont la rédaction presque entière est de notre main, prévoyait deux Chambres. Le Sénat alors nommé dura un an, parce qu'il bloquait tout. Et sa suppression fut à l'origine de ce mélange bizarre de députés élus et de députés nommés qu'ailleurs on n'a vu nulle part. Car le Sénat supprimé, ses membres, par le moyen d'une simple addition, furent ajoutés à ceux de la Chambre.

Le temps de ces fantaisies est révolu. Et nous ne voudrions voir à aucun prix ce pays revenir aux expériences malheureuses qui le mirent dans l'agitation chronique pendant vingt-cinq ans.

Nous disons qu'il faut avant tout que la Chambre se redresse ou qu'elle soit redressée. Le Pouvoir exécutif dispose du pouvoir de la dissoudre. S'il menaçait seulement d'user de ce pouvoir, il verrait la Chambre se ressaisir. Au lieu de cela, on nous laisse entendre que c'est pour tempérer le droit de dissolution de l'Exécutif que l'on songerait à une deuxième Chambre comme si l'Exécutif abusait de son droit ! L'ironie est tout à fait remarquable. Il y a quand même, dans ce pays, assez de praticiens de la politique (pour ne rien dire de ceux qui ont appris le droit constitutionnel) pour comprendre de quoi il s'agit.

Répetons qu'avant toutes les combinaisons constitutionnelles et autres, sur le plan de la chose vécue et pratique et non point sur le plan législatif, *ce pays a besoin d'une réforme morale.*

Est-ce à cela qu'on veut qu'une deuxième Chambre réfléchisse ? Pourquoi ne pas y réfléchir soi-même ?

13 juin 1948

RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES

Quand on discute ici avec le Gouvernement des questions fondamentales ayant pour objet l'équilibre, le repos, la sécurité et l'avenir de ce pays, ce n'est pas évidemment pour le plaisir de discuter. Le plaisir serait au contraire de ne pas avoir à le faire. Mais ce n'est pas une nouveauté de rappeler que *gouverner c'est prévoir, c'est aller le plus loin possible au-delà du présent, sans se perdre bien entendu dans l'avenir du siècle prochain, dans le vague de l'imprévisible.*

Le Liban est un pays où la leçon du passé est si ancienne et si forte qu'on peut la prendre pour règle. Sous des apparences différentes, les Libanais d'aujourd'hui sont faits à la ressemblance des Libanais de toujours ; et le cours des événements pourrait bien être le même si nous ne nous obstinons pas à surmonter les périls par un acte renouvelé de volonté, de courage et de foi. *Notre tâche première est de conserver à notre pays le clair, le doux et le noble visage de la liberté, de la spiritualité, de la tolérance, de l'indépendance pour tout dire.*

S'il ne s'agissait dans la discussion que de petites dépenses, de petites erreurs, de petites faveurs, de petite politique et de petites choses, il n'y aurait pas lieu de s'émouvoir outre mesure. La plupart des gouvernements ont à leur actif cette sorte de peccadilles et de péchés. On se bornerait à mettre les abus au compte de l'ambition, de la vanité et de la fragilité humaines. Mais ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit.

A travers les choses, c'est des hommes que nous nous inquiétons ; *c'est de ce peuple, c'est de cette race au sens le plus humain du mot.* Qu'importe en effet qu'à la faveur de budgets d'années grasses on ait des routes et des bâtiments publics en plus grand nombre qu'on se flatte de léguer à la postérité avec de grandes phrases sonores ? Qu'importe que la façade soit plus cossue et que le panache se déploie, si le cœur n'y est pas assez ou s'il n'y est plus ? Qu'importent l'apparat, les démonstrations officielles de bonheur et d'allégresse, le fait, de temps en temps, de pavoiser, d'illuminer, de faire des deniers du peuple des largesses au peuple, si les mœurs politiques déjà détestables baissent davantage, si la politique et les affaires, au lieu d'être subordonnées au bien public, se confondent lamentablement et mettent l'édifice en danger ?

Le Liban est un de ces lieux de la terre où tout doit se concevoir en fonction de l'homme, de sa qualité, de son âme. Dans cet ordre d'idées, quatre ou cinq années de gagnées ou de perdues ont une valeur immense. Et ce peuple, pour des raisons propres à sa nature, se fera à l'image de ses chefs. Si on lui propose indéfiniment les procédés discutables ou vilains de la politique opportuniste, il s'y accommodera par nécessité puis par habitude. Si ce sont des exemples (retentissants ou obscurs) de fierté, de désintéressement, de civisme qu'on lui donne, il s'y fera aussi et on aura, dans ce cas, servi en même temps la nation et les valeurs spirituelles.

Le dernier régime à recommander aux Libanais est celui qui s'inspirerait des platitudes, des peurs et des lâchetés de l'époque ottomane. Ce sont des hommes qu'il nous faut, ce ne sont pas des esclaves et des pachas.

9 juillet 1948

LE NIVEAU MORAL

Si nous n'élevons pas le niveau moral de ce peuple libanais aux éléments si divers, nous n'avons rien fait. Nous n'avons rien fait si nous ne renouvelons pas, en les multipliant, ses élites ; si nous n'éveillons pas en lui, de façon beaucoup plus claire, la conscience de ses devoirs et le sens de sa mission.

A l'heure où nous sommes, ce pays, à côté d'Israël déchaîné et de tant de périls, est géré comme au temps de la Sublime Porte, des pachas et du concert des Puissances.

Dans la vieille montagne surtout, ce sont des formules caduques qui triomphent, c'est cette habitude déplorable de l'asservissement systématique à la famille et au clan ; c'est le déluge de faveurs, petites et grandes, qui s'abat sur ceux qui se sont attachés à un patron (et cette persécution larvée qui est le sort de ceux qui ont choisi la liberté). Tout cela ressemble à un moyen âge étriqué alors que c'est une large prise de conscience individuelle et collective qu'il faudrait.

Or, c'est pour les traditions et non pour les servitudes qu'il faut lutter ; c'est pour ce qui met l'âme et la dignité au-dessus des avantages humiliants de la clientèle politique.

Contre des pratiques qui sont une survivance provinciale de l'époque turque, il faut que les jeunes hommes s'insurgent ; il faut qu'ils réagissent (seuls, si les anciens n'en sont pas capables) contre les bassesses qui peuplent les antichambres et les escaliers de service.

Le Liban a besoin de toniques, de santé morale et de paroles fortes. Il a besoin de se regrouper et de s'aguerrir, au lieu de se disperser.

Mais c'est à un travail de sape que nous assistons, à un travail inconscient et dérisoire, qui se donne trop souvent pour objet de tirer d'affaire à tout prix le contrebandier, l'arriviste et le mauvais serviteur de l'Etat (parce que ce sont des hommes qui assurent la popularité).

Si les Libanais ne s'affranchissent pas de ces déshonorantes tutelles, ils perdront les trois quarts de leur vitalité et de leur force. C'est bien à cela que les chefs ont aussi l'obligation morale de penser et de pourvoir ; mais ils n'aiment plus, dirait-on, que les dos aplatis et les échine courbées. Les choses se passaient ainsi, il y a quelque quarante ans, quand on ne voyait plus dans les sérails que des flatteurs, des délateurs, des trembleurs et des profiteurs.

« Moi j'appartiens à tel. » - « Et moi à tel autre. » - Esclaves et fils d'esclaves !
Dites que vous appartenez à un principe, à une idée, à une tradition, à un idéal, à vous-mêmes ; ne dites pas que vous êtes attachés, comme des chiens en laisse, à la fortune d'un homme, quel qu'il soit.

Pendant qu'il faudrait cultiver d'abord les sentiments les plus nobles, celui de la justice, celui du devoir, celui de l'honneur, celui de l'amitié désintéressée, celui de la liberté enfin, ce sont de vilaines attitudes qui sont mises à la mode, celles qui portent à baiser les mains en défiant les lois. Cela est simplement odieux.

Il devient vraiment capital que le Liban se hérise contre cet aplatissement, contre cette forme archaïque et mortifiante de la servitude.

11 août 1948

DES LIBERTES

Disons un mot, ce matin encore, des libertés. Dans les pays où les principales sont traquées et d'où elles sont bannies, chacun aspire à les retrouver sachant qu'elles sont l'essentiel de la vie. Sans la liberté de conscience, qu'est-ce qu'un homme ? Sans la liberté de travail dans le cadre des libertés légitimes, qu'est-ce qu'une société humaine ?

Les hommes crèvent des contraintes qu'on leur impose. Les législateurs font procéder généralement ces contraintes de l'idée de justice. *Mais lorsque les individus les plus malins, ceux qui ont le plus d'audace, le plus de protections, ou le moins de civisme, s'insurgent, en nombre, contre les lois, ce sont finalement les citoyens qui obéissent aux lois qui sont sacrifiés et perdus.* Voilà pourquoi il n'est plus permis à un Gouvernement d'ignorer dans sa façon de gouverner les penchants moraux ou amoraux, l'esprit de discipline ou d'indiscipline du peuple qu'il gouverne. *Les mêmes lois, excellentes ou bonnes dans certains pays, sont inopérantes ou désastreuses dans d'autres.*

C'est un fait que l'Orient obéit mal aux lois restrictives et c'est un fait aussi que les représentants de l'Etat, à tous les échelons, y multiplient eux-mêmes les brèches, par manque de vertu, de caractère ou d'autorité. Il faut donc, dans les climats où nous vivons, ne serait-ce que pour l'amour des braves gens, faire l'économie des lois qui engendrent de façon insupportable le privilège et l'injustice.

De telles considérations ont leur valeur et leur sens à propos des conversations qui se poursuivent entre la Syrie et nous sur des questions d'économie dirigée. Nous voyons, les uns et les autres, combien les choses vont péniblement dans les pays où la direction de l'économie est le mieux assurée. *Comment iraient-elles là où cette direction serait fatalement incertaine et impuissante ?* La théorie peut être excellente, mais seulement quand elle ne va pas contre l'évidence, quand elle ne va pas contre la nature des choses.

Lorsque, la mer étant fermée à cause de la guerre et de ses risques, le commerce extérieur de nos pays était plus étroitement limité et contingenté, *nous avons vu à quels abus ont conduit le trafic d'influence et la faveur. Maintenant que la mer est ouverte et que tout l'Occident lutte désespérément sous nos yeux, pour rendre à l'initiative individuelle ses droits, nous serions bien fous de nous laisser enfermer dans des contraintes excessives, dont le résultat se traduirait, à bref délai, par l'anémie et la mort.*

Ce n'est pas de théorie seulement que les hommes se nourrissent. Au-delà de ce qu'enseignent les économistes, on voit la dure expérience défendre brutalement ses prérogatives et, par les chemins du malheur, ramener les prétentions humaines à la mesure et à la vérité.

7 octobre 1948

SAVOIR DIRE : NON

Chamfort, dont l'esprit n'a pas vieilli et dont tant de jugements continuent d'avoir cours, a écrit cette forte pensée : « *Presque tous les hommes sont esclaves pour la raison que les Spartiates donnaient de la servitude des Perses, faute de pouvoir prononcer la syllabe : non. Savoir prononcer ce mot et savoir vivre seul sont les deux seuls moyens de conserver sa liberté et son caractère.* » Ce n'est pas qu'il faille dire toujours non et qu'il faille toujours vivre seul. Le malheur, c'est de n'être plus en mesure de le dire et de le faire.

C'est une des tares de ce pays (et de notre Orient) de laisser aller le citoyen à la servilité par le fait de ceux qui le mènent et de consentir à voir sa personnalité abolie. Cela n'a rien de commun avec le devoir de se montrer discipliné et la nécessité d'obéir. *Car se discipliner et obéir c'est rendre possible et raisonnable le gouvernement de la cité.*

Dans les pays les plus avancés, on obéit scrupuleusement et on se soumet strictement à des disciplines rigoureuses, mais ce sont aussi les pays où l'on sait dire : non, avec le plus de force et d'assurance.

Chez nous, les ministres eux-mêmes ne discutent plus qu'à peine ce qui est de leur ressort et de leur compétence. Pourquoi s'exposer, pensent-ils, à la mauvaise humeur ou au déplaisir de qui que ce soit. Quant au peuple, *il est manifestement à l'école de la platitude la plus extrême.* Il finit par dire couramment le contraire de ce qu'il pense de crainte d'être mal vu et de peur d'être persécuté. Ce sont là des habitudes lamentables qu'il faut laisser aux pays où la liberté d'opinion est défunte. Un homme n'est plus un homme quand il se comporte ainsi : au dire du même Chamfort, « *c'est une chose* ».

Le caractère, c'est de faire ce que l'on doit et de dire ce que l'on pense ; c'est de ne point abdiquer cette liberté fondamentale de défendre un principe et de discuter une erreur. C'est de ne pas dire oui, systématiquement, parce qu'on a peur de dire non et parce qu'on attend de cette capitulation secrète, de cette lâcheté, des avantages et des profits qu'on n'avouerait pas à haute voix.

Et savoir vivre seul, de temps en temps, est indispensable pour la défense du caractère. Ce n'est pas cesser d'être sociable que de s'y astreindre car il y a, nous le savons tous, solitude et solitude. Mais la société courante est devenue l'école de la dissimulation et du mensonge. A vrai dire elle l'a toujours été ; (et nous croyons entendre, en écrivant ces lignes, les grondements d'Alceste et la voix de Philinte) ; ce qui importe c'est d'en sortir parfois pour défendre son âme, ses sentiments profonds et ses convictions menacées.

Jusqu'à ce que le Gouvernement, chez nous, apprenne à respecter l'opinion des citoyens dans la mesure où elle ne se traduit pas par des appels à la sédition, il demeurera suspect aux défenseurs de la dignité humaine.

Un homme qui a le courage de dire *non* ! Il faut le louer et non point le brimer. Et ce n'est pas une raison qu'un tel homme cesse de trouver, dans les services de l'Etat, un fonctionnaire pour faire aller ses affaires et un magistrat pour lui rendre justice.

8 mars 1949

SUR LE NOMBRE DES DEPUTES

Cela paraît un petit problème. C'est en réalité une grave question. Ceux qui ont pris l'habitude de considérer les députés comme des bouches inutiles en veulent le moins possible. Ceux qui pensent qu'il en faut assez pour qu'un sage équilibre règne dans la cité et aide au maintien de la paix intérieure en veulent un plus grand nombre. Mais il y a d'autres considérations à faire valoir.

Il faut se dire d'abord que, dans l'absolu, si petit ou si grand que soit le pays intéressé, le nombre de ses représentants politiques ne peut pas, sans devenir ridicule, descendre au-dessous d'un certain chiffre, ni progresser à l'infini. Une Assemblée qui doit donner, en tout ou en partie, un Gouvernement au pays (huit ou neuf ministres en moyenne chez nous), compter une majorité et une opposition (ici l'opposition, on ne la voit guère), constituer des Commissions, faire les lois ou seulement en délibérer, voter le budget, contrôler l'exécution du budget et la marche générale des affaires de l'Etat, une telle Assemblée ne peut pas numériquement se réduire à rien ; d'avantage encore si ses membres travaillent peu et s'occupent surtout d'autre chose (étant entendu que dans toute Chambre libanaise il y aura pendant longtemps encore, pour des raisons variées et que nous n'énumérerons pas, un nombre impressionnant de députés desquels on ne pourra pas attendre un travail utile ou un effort sérieux).

Sur cinquante-cinq députés, qui est le chiffre actuel, combien peuvent faire, théoriquement au moins, leur métier ? Et comment avec des présences si rares et des réunions si superficielles maintenir en état une machine qui rouille et qui grince ?

C'est le procès de l'institution que vous faites, dira-t-on. Nous répondrons tranquillement une fois de plus que dans *ce pays de minorités associées, en défendant l'existence de l'Assemblée et la représentation proportionnelle qui est à son origine, c'est l'existence même du pays que l'on défend*. Rompez cet équilibre et imaginez la suite ; au moins pour un temps. Voilà pourquoi au Liban, *le devoir de l'Exécutif, qui est puissamment armé pour cela par la Constitution, est de tout faire pour améliorer le niveau et le rendement de la Chambre, alors que c'est le contraire qu'on voit depuis si longtemps*.

Un organe nécessaire (comme le cœur dans le corps humain) on le maintient de son mieux, on l'entretient comme on peut, on ne le considère pas comme une chose somptuaire.

Tenant compte ici ce que nous sommes, de la composition de ce peuple, de ses traditions, de ce qu'il a de particulier et d'original, il nous faut lui donner une Assemblée qui soit son image, mais qui ne soit pas non plus incapable de remplir sa mission. Avec un peu plus de députés au Liban, ce sont les chances d'une opposition raisonnable qui croîtront à l'intérieur de la Chambre plutôt que dans la rue, c'est la perspective d'un travail mieux fait, c'est la possibilité d'une équipe de rechange pour gouverner, c'est l'intervention du député dans l'administration légèrement dévaluée comme il convient, ce

sont les Commissions de la Chambre mieux garnies ; ce sont quelques visages nouveaux et quelques tentatives nouvelles ; *ce sont enfin des débats et des lois un peu mûris et qui ne nous donnent pas le spectacle affligeant que nous avons si souvent.*

Si, avant les dernières élections, notre souhait d'augmenter le nombre des députés avait prévalu, on eut évité à ce pays, en bonne partie, l'intoxication dont il souffre depuis deux ans ; mais de petites considérations ont joué et que nous déplorons encore. Maintenant, il faut redresser l'erreur, *d'autant que la population du Liban augmente sensiblement.* C'est une justification de plus qu'il n'est pas permis d'ignorer. Notre pays a deux fois plus d'électeurs en 1949 qu'en 1929. Et il a connu le bienfait de l'indépendance.

Avant l'indépendance, au-dessus du pouvoir libanais, il y avait quand même un autre pouvoir qui pouvait tout tenir en suspens, tout bloquer, tout amender ou tout annuler.

Pour nous donc, aujourd'hui 66 députés valent mieux que 55, mais ce nombre de nos représentants poussé un peu plus haut serait plus sage encore. Comme à cause de la représentation confessionnelle, on ne peut avancer qu'avec le même multiplicateur, si l'on considérait par exemple le chiffre de 77 au lieu de 66 on donnerait à la logique et à l'expérience leurs droits.

Qu'en Syrie le nouveau régime ait retenu provisoirement le chiffre de 60 cela ne nous regarde pas. Techniquement on pourrait se hasarder à dire que c'est une erreur ; mais, en décidant ainsi, *la Syrie renonce à la représentation statutaire des minorités comme elle donne un conseil spécial aux tribus.* Ce sont deux points fort délicats dont le premier passe de loin le second en importance ; *et c'est le tiers de la population qui est en jeu.* En tout cas les choses au Liban diffèrent fondamentalement de ce qu'elles sont en Syrie. Ici, *encore une fois, il y a des minorités associées dont aucune ne veut être sacrifiée ; c'est la condition de l'ordre et du repos ;* tandis qu'en Syrie, il y a une majorité qui a, en face d'elle, une minorité considérable et extrêmement diverse. Cette minorité en Syrie jugera elle-même de la situation qui lui sera faite.

Nous autres, Libanais, ce qui compte pour nous, c'est que chacun ait ses droits, c'est que la paix intérieure triomphe et que les citoyens, de plus en plus compréhensifs et tolérants les uns envers les autres, se fassent confiance de plus en plus pour en arriver à une conception plus claire de la politique et de l'Etat.

Nous n'avons à nous asservir ici à aucune théorie, à aucun exemple étranger. Notre devoir est de faire en tout ce qui convient à notre peuple.

5 mai 1949

UNE VIEILLE HISTOIRE

Parler de nommer des députés, c'est comme si on parlait de faire élire les officiers de l'armée. La contradiction est telle entre le moyen et le but qu'elle saute aux yeux des moins avertis.

Si nous avons eu au Liban pendant plus de quinze ans des « députés nommés », c'est parce qu'en 1927 on avait incorporé à la Chambre des députés les membres d'un Sénat qui bloquait systématiquement et par excès de civisme les affaires de l'Etat. Les pères conscrits, malgré qu'on les eut choisis parmi les personnages les plus chenus et les plus graves, prétendaient tout tenir en échec et faisaient la vie impossible au Gouvernement (lorsque ce n'était pas la Chambre qui désorganisait la République).

Les députés nommés nous sont venus de la faillite du Sénat de 1926 ; et le Sénat de 1926 représentait une expérience faite sur le désir pressant de feu Henry de Jouvenel, alors lui-même sénateur en France et haut-commissaire au Liban.

Si, alors que nous travaillions nous-mêmes à mettre sur pied la Constitution de 1926, nous avons trouvé raisonnable de tenter l'expérience, c'est parce qu'on pensait aussi qu'un Sénat nommé donnerait des apaisements et des garanties sur le plan politique. Mais les choses évoluèrent dans un sens différent ; et le Liban de 1949 n'est pas le Liban d'il y a vingt-cinq ans.

Des traditions se sont établies et l'Etat a pris, avec l'indépendance surtout, une consistance nouvelle. La Chambre de 1927 hérita donc des vénérables sénateurs. Cet accident imprévisible fit paradoxalement les députés nommés. *Par là, le Gouvernement devint légalement et sans profit pour personne l'électeur principal de ce pays, laissant aux Libanais le soin d'élire les citoyens sur lesquels d'avance il n'avait pas lui, Gouvernement, porté son choix.* En fait, les députés nommés étaient désignés après les députés élus, quitte au Gouvernement à repêcher par la nomination quelque candidat malchanceux.

On voit par là ce qu'était l'institution des députés nommés et comment les vicissitudes du Sénat et le hasard l'avaient faite. Parler d'y revenir si peu que ce soit serait déraisonnable. Ce serait un sujet de stupéfaction et d'amusement pour cinquante puissances au moins avec lesquelles nous siégeons à l'ONU ; et ce serait l'aveu de la suppression du peu qui peut rester de l'opinion publique dans ce Liban de l'indépendance et des libertés.

On ne s'étonnera pas que nous fassions remarquer enfin que dans la Chambre élue que nous avons en ce moment il y a assez de députés nommés pour qu'on n'ajoute pas à une fiction tacite une autre, légale, plus scandaleuse encore.

Tout compte fait, en nous limitant à l'élection seule, il y aura toujours au Liban assez de députés nommés du fait des listes, des faveurs et des pressions.

12 mai 1949

RETOUR A L'EVIDENCE

Parce qu'il n'est pas un pays chauvin, parce que le nationalisme n'y prend jamais une forme exaspérée, une forme inhumaine, le Liban a le devoir de se défendre contre les doctrines excessives, contre les entreprises de la violence, contre les totalitarismes quels qu'ils soient. Un pays comme celui-là qui est l'image même, dans la vie privée, de la diversité des pensées et des traditions, trouve sa raison d'être première *dans ce vouloir vivre en commun qui atteste qu'on est heureux de vivre ensemble.*

Et il suffit d'ouvrir un peu ses fenêtres sur l'extérieur, de regarder autour de soi pour s'assurer qu'aucun Libanais normal ne serait nullement plus heureux qu'ici.

Le patrimoine qui nous vient du passé, de notre labeur et de la bonté des dieux est tel qu'il mérite qu'on ne le confonde avec aucun autre.

Les vues de l'esprit ne valent que lorsqu'elles se mettent d'accord avec les faits et rien n'est plus irritant devant une demeure aux lignes harmonieuses, devant une demeure naturellement riante et paisible, rien n'est plus irritant que d'entendre vanter les châteaux en Espagne.

Le Liban est un pays qui n'est pareil qu'à lui-même, il faut qu'on le comprenne enfin. C'est un pays singulier, apparemment seul de son genre et de son espèce. La folie des théoriciens ou leur enfantillage tragique est de vouloir de toute force unifier ce qui est dissemblable, niveler ce qui ne se nivelle pas, faire de la matière humaine une argile molle entre les mains d'un potier déréglé, atteint dans sa raison.

Au lieu de prendre une montagne pour une montagne et une oasis pour une oasis, on fait abstraction de la montagne et de l'oasis, et l'on va jusqu'à faire de la mer, de la steppe et du désert, des éléments de même nature. Plus sensible encore est la différence entre une façon de vivre et une autre, entre une civilisation et une autre ; mais on s'obstine aussi à ne pas le voir. *Les rapprochements qui s'opèrent pourtant dans ce domaine et dont le Liban au carrefour des races et des nations apporte une démonstration décisive ne peuvent venir ni de la violence, ni des lois. C'est le temps et c'est le sentiment qui les font ; c'est l'intelligence et c'est l'habitude, avec le cœur et les raisons du cœur.*

Par un effet de nature, le Liban rapproche et satisfait ce qui partout ailleurs paraîtrait contradictoire et incompatible ; mais s'il assimile assez ce qui vient à lui, il est inassimilable pour ce qui est au-delà de sa frontière naturelle.

Les seules théories valables pour les Libanais sont celles qui tiennent compte de la chair et du sang, des coutumes et des faits ; et non point celles qui ont pour objet des édifices imaginaires aperçus dans les nuages.

Rentrons en nous-mêmes après quelques folies et reconsidérons les raisons de nous aimer, infiniment plus grandes que les raisons de nous haïr. Mais que notre Gouvernement comprenne lui aussi qu'il n'a plus le droit de jouer avec la patience des citoyens comme les enfants font avec ces jouets au mécanisme savant qui, quand on les a brisés, deviennent irréparables.

9 juillet 1949

POUR UNE DOCTRINE POLITIQUE

Sur un point de la politique intérieure de ce pays (qui appelle tant de remarques), nous voudrions ce matin attirer l'attention. Devant les événements et les faits qui depuis un mois remplissent la chronique, ce qui nous frappe le plus aujourd'hui c'est la situation chétive des groupements politiques en face des féodaux. Nous disons groupements pour ne pas dire partis ; car les partis politiques dignes de ce nom il n'y en a guère ; tandis qu'en cette matière, les tentatives avortées ne se comptent plus.

Il y a une discipline de parti à quoi le citoyen libanais ne veut pas s'astreindre (à moins, comme on l'a pu voir, que l'organisation prenne une des formes belliqueuses fréquentes dans le monde contemporain, ce qui ne peut s'appliquer ici qu'au P.P.S.).

Or, le bon sens veut que dans un pays comme le nôtre l'organisation politique se développe et que l'appareil féodal recule. Nous entendons ici par féodalité cette forme de clientèle que seule une ignorance profonde des réalités de la vie politique moderne entretient et qui enlève toute personnalité à l'individu.

La première observation est que l'Etat a le devoir d'encourager le parti politique dans son principe pourvu que ce soit un parti de gouvernement, c'est-à-dire un parti capable de gouverner dans l'ordre. Or toute la machine politique libanaise tourne dans le sens de l'affaiblissement et de la désagrégation des organisations de ce genre. Elle y fait obstacle de toutes les manières. En regardant un peu autour de soi on constate cela jusqu'à l'évidence. L'Etat libanais n'aime pas les partis, il aime les partisans ; pourvu naturellement que ce soient les siens ; la nuance est telle qu'elle ne peut échapper à personne.

Rappelons pour le contraste qu'on a vu les gouvernements de grands pays, soumis un moment à la vie totalitaire, finir par créer eux-mêmes une opposition qui n'existait plus ; une telle attitude résulte de la nécessité. L'exemple de l'Angleterre où « l'opposition » s'intitule « l'opposition de Sa Majesté » en est un illustre exemple.

Une autre observation, c'est que la montée paradoxale de l'esprit féodal détruit les chances du progrès civique. On fabrique en série et de mieux en mieux des clients serviles alors que c'est des citoyens conscients, en grand nombre, qu'il nous faudrait.

Chacun sait qu'en ce siècle, là où le citoyen n'a pas suffisamment conscience de ce qu'il est, c'est tout le système politique qui est faussé. Nous voulons bien qu'une part de fiction subsiste dans ce domaine, et cela dans de nombreux pays ; encore faut-il que la fiction ne devienne pas la règle et que tout l'édifice politique ne se mette pas à ressembler à un mensonge.

Si au Liban des partis sérieux ne trouvent pas leur voie dans la liberté, c'est à la mort lente des libertés légitimes que nous assisterons. Ce serait alors la subordination croissante de toutes les élites à la masse grégaire.

Mais nous savons aussi combien il est difficile qu'un parti s'établisse ici par les moyens normaux. Alors, que faire ?

Il ne faut pas que la question demeure sans réponse. Le Gouvernement sait très bien qu'une façon de gouverner plus objective et plus sereine aiderait à mettre sur pied pour l'avenir de ce pays ce que nos gouvernants s'obstinent à ignorer.

Le Pouvoir exécutif au Liban n'a devant lui aucune force autre que celle qui peut venir de la violence. Les armes se multiplient pendant que les forces morales déclinent. Qu'on réfléchisse à cela qui devrait émouvoir et inquiéter ceux qui se donnent encore la peine de réfléchir.

21 juillet 1949

IL NOUS FAUT DES HOMMES

L'erreur et le tort de l'Etat depuis assez longtemps c'est de s'adresser plutôt au ventre qu'au cerveau ; *si bien que les hommes politiques ne veulent plus être que des hommes d'affaires ; mais c'est d'hommes politiques intègres et d'hommes d'Etat que nous avons besoin.* Les hommes d'affaires nous ne savons qu'en faire ; il n'est que trop clair que nous n'en manquons pas.

Ce n'est pas à dire que, dans l'ordre matériel, l'Etat, malgré une administration débile, ne soit pas arrivé à des résultats importants ; plus d'un succès a été obtenu dans ce domaine et plus d'un équilibre heureusement réalisé.

Pour plus d'une raison aussi, nous nous trouvons personnellement en mesure d'en témoigner ; et l'évidence montre à chacun que nous sommes, tout bien considéré, mieux portants que le voisinage.

Nous savons parfaitement cela et nous sommes en droit d'en tirer satisfaction. *Mais c'est autre chose que nous discutons.*

Quand nous défendons la stabilité monétaire (et par conséquent la stabilité sociale) avec la confiance qui en résulte, la sécurité et le bien-être du peuple libanais, quand nous disons que l'avenir du Liban est lié à cette stabilité et qu'il y aura ici des entreprises prospères, des capitaux et du travail dans la mesure exacte où il n'y aura pas d'inquiétude, dans la mesure précise où il n'y aura pas d'incertitude pour les patrimoines et pour les personnes, c'est un aspect fondamental de la vie de notre pays que nous défendons. Mais, pour essentiel et vital que soit cet aspect, il n'est pas le seul. Une politique vivante et prévoyante veut qu'on regarde davantage encore à l'aspect moral d'une nation.

Le progrès matériel est fait pour les hommes ; si les hommes perdent de leur qualité, le reste est perdu avec eux.

Nous disons donc qu'il nous faut des hommes. Or ce pays est moralement atteint dans ses institutions politiques, dans sa presse, dans les formes représentatives de son opinion publique et dans un relâchement de l'enseignement qu'on commence à y voir.

Et ces questions capitales sont noyées dans l'agitation et le bruit des petites combinaisons politiques et des affaires qui rapportent. *Il en résulte un déficit certain dans le patrimoine moral de ce pays, dans les forces du cœur et de l'intelligence, qui sont notre seule garantie en face d'une série connues de graves dangers extérieurs.*

LE REGNE DE L'ARGENT

On observera que dans les reproches véhéments que l'Opposition adresse au Gouvernement, *presque tout porte sur des questions matérielles*. Cela ne veut pas dire que l'Opposition a toujours les mains pures. Mais la leçon morale qui se dégage de cela, *c'est qu'il faut, quand on gouverne, toujours prêcher d'exemple, se montrer plus sévère pour soi que pour les autres* ; et que la femme de César, pour reprendre la formule venue des Romains, ne doit pas être soupçonnée.

Même innocent, le Gouvernement, par l'indifférence qu'il montre devant l'affaissement des mœurs politiques, paraîtrait encore coupable. A plus forte raison, s'il se laissait aller lui-même à une insupportable indulgence.

Dans ce Liban dont les raisons d'être sont pour la plupart d'ordre spirituel, l'appétit de l'argent a pris des proportions extrêmes. Tous les moyens sont bons pour en faire. Et comme il n'y a que le premier pas qui coûte, quand on a fait ce pas-là on en fait cent autres.

Ainsi, une tolérance multiple les capitulations, une défaillance multiplie les défaillances. Nous sommes devenus comme le premier couple devant l'arbre du bien et du mal. Pour avoir goûté ou laissé goûter au fruit défendu, *nous ne distinguons plus assez, en tant qu'hommes d'affaires et que politiciens mêlés si dangereusement aux affaires, entre le bien et le mal, entre ce qui est licite et ce qui ne l'est pas*.

L'argent est devenu trop fréquemment ici le mobile des actes ; mais une politique qui s'appuie indéfiniment sur cette sorte de philanthropie à rebours n'en est pas une. *Trop souvent ici les opinions sont faites par les bienfaits et trop souvent les silences sont acquis par les libéralités injustes*.

Ce sont les plus cyniques qui sont le mieux servis, les plus gloutons qui sont le mieux rassasiés. Sur le plan moral et social, ce système se défend difficilement.

Rappelons ici que ce sont les ressources mal contrôlées qui suscitent la tentation et le doute ; et qu'un contrôle réel de l'usage des fonds publics, des faveurs et de ce qui leur ressemble n'existe pas chez nous alors qu'il devrait exister. *Si ce contrôle existait vraiment, les gouvernements eux-mêmes s'en montreraient soulagés, ils feraient plus aisément la preuve de leur vertu*.

Le Liban est un pays où le désintéressement et la force d'âme restent le premier capital politique. Il y aura toujours un argent auquel il faudra que les Libanais résistent pour ne pas se perdre. C'est pour cela que le Gouvernement doit s'attacher avec rigueur à maintenir la réputation d'honnêteté de l'Etat ; c'est pour cela qu'il doit veiller au respect des règles morales qui sont de salut public.

LA CRAINTE DE DIEU

Il faut se souvenir de plus en plus que la force d'un peuple c'est son âme.

La résistance de l'esprit a toujours eu raison des moyens brutaux ; mais il n'y a pas de peuple qui puisse survivre longtemps aux défaillances de son âme.

Et de même, il n'est pas possible que des considérations purement matérielles tiennent lieu indéfiniment à une société humaine de raisons de vivre.

Il n'y a pas que la chair et l'instinct, il n'y a pas que les vivres et l'argent. Paradoxalement d'ailleurs, à peu près partout maintenant, les patrimoines sont traqués et la famille avec eux, au-delà du raisonnable et contre toute sagesse.

Le comble du paradoxe de notre époque c'est qu'elle s'attaque dans les pays marxistes au spirituel et au temporel ensemble.

Cette situation est parmi les plus étranges de l'histoire. Dans maint pays et non des moindres, il faut accepter maintenant un collectivisme draconien *tout en renonçant au-delà d'une vie chétive, à toute espérance. L'homme est arraché à la fois au bonheur de ce monde et à celui de l'au-delà. De sorte qu'il n'a plus d'issue que dans le néant.*

S'il faut une volonté collective pour défendre une économie, il faut, sur le plan supérieur, une âme collective pour défendre une civilisation ; mais c'est là que la démarche collective vaut et non point dans l'absurde négation de la libre entreprise et de l'initiative individuelle.

Ainsi, l'aspect politique de la défense religieuse éclate partout dans le monde. En dehors de la tyrannie, il faut à la longue qu'un peuple craigne Dieu pour se laisser gouverner. S'il a renoncé à la Divinité, tôt ou tard il renoncera aux lois. Pour qu'une paix relative existe en ce monde, il faut qu'on redoute une justice dans l'autre.

De tels propos valent pour tous les pays, davantage encore pour les pays chauds et passionnés où la volupté est plus aiguë et la tentation plus forte.

« Qui ne craint Dieu, crains-le », dit le proverbe d'ici. Manifestement, l'Etat doit le craindre aussi.

4 décembre 1949

LES FORCES MORALES

Il faut réveiller au Liban les forces morales endormies. Il faut s'attacher à elles. *C'est le temps de se souvenir que ce pays est fondé sur ces forces et sur ce qu'elles représentent de spiritualité, d'esprit de tolérance et de liberté.*

C'est le temps de se dire que tout le progrès matériel serait vain si les forces spirituelles étaient perdues ; que les routes ne sont rien, que les édifices ne sont rien, que les plans quinquennaux ne sont rien sans les libertés. *C'est travailler pour l'ennemi que de bâtir dans la déroute des forces morales.*

Le cri de ralliement est depuis trop longtemps ici celui du III^e Empire en France, à ses débuts : « Enrichissez-vous ! » C'est bien de s'enrichir mais pas au prix de l'anémie morale et civique et de la discorde. Les affaires, les entreprises, les travaux, c'est excellent ; mais ce n'est pas tout. *Chez nous, ce n'est même pas l'essentiel.*

L'essentiel c'est de fabriquer des hommes ; cela est plus pressant que toutes les industries lourdes ou légères. C'est cela qui importe avant tout. Mais les matériaux l'emportent sur ce qui est devenu le matériel humain, sur la vraie force qui se dissout, sur l'ultime instrument de résistance, sur la raison d'être de l'Etat.

On n'expose pas son pays à la désagrégation pour garder sa clientèle politique, et on ne laisse pas les fonctionnaires indéfiniment où il ne faut pas, sous prétexte qu'ils sont dévoués, reconnaissants et fidèles. Mais c'est le danger des entreprises politiques qui prennent un tour trop familial et paternel. Le sens du gouvernement s'y perd et toutes les subtilités n'y suffisent plus. Avec les meilleures intentions du monde, *avec la meilleure volonté du monde, sans s'en rendre compte même, on s'éloigne du but qui est le but de la nation.*

Dans sa politique fondamentale, le Liban doit être un corps compact. S'il ne l'est pas, il faut qu'il le devienne ou le redevienne. Il faut que le pouvoir cesse d'être un monopole au prix d'artifices divers ; que l'administration cesse d'être l'illustration de la faveur et du privilège, que l'Assemblée procède de la sincérité et de la bonne foi, que l'opinion des autres, sous réserve qu'elle ne porte pas la révolution dans ses flancs, soit entendue et respectée.

Une des erreurs de base de tout le système, c'est d'avoir voulu insensiblement, dans le subconscient peut-être, trop ressembler à certaines monarchies voisines dans ce qu'elles ont d'anachronique et de désuet.

Nous nous sommes figés dans des usages et dans un vocabulaire qui ne sont pas naturels. *Il s'agit maintenant de rentrer dans la nature et dans l'ordre.*

Au bout de cette année, on trouve du réconfort à s'exprimer ainsi. C'est comme d'escalader la montagne, de mettre de l'air pur dans ses poumons. Et, mon Dieu ! Après tout, ce que le bon peuple souhaite, ce que le bon peuple désire, toutes les arrière-pensées mises à part, avec quelque détermination, n'est vraiment pas si difficile à faire.

29 décembre 1949

LES PETITS PROCEDES

Sous couleur de réforme, on voit se faire, par des moyens habiles, un mouvement administratif, préparé de longue main, et beaucoup plus électoral que raisonnable. Ce n'est certes pas l'habileté qui manque chez ceux qui nous gouvernent ; mais ces petits procédés conduisent à des résultats qui ne sont pas sans gravité.

Les hommes continuent d'être déplacés ou installés non pour leur compétence et leur mérite mais pour de froides raisons de convenance. *Cela se fait en vue d'élections qui ne sont pas pour demain mais auxquelles il faut penser dès aujourd'hui. Tout cela est d'une parfaite clarté.*

On sait combien nous sommes objectifs et combien nous nous efforçons de tout considérer sous l'angle de l'intérêt général. C'est ce qui nous fait décrire les choses comme nous les voyons.

Tandis que ces jeux administratifs progressent, nous disons que si l'électeur libanais n'avance pas dans la liberté et dans la probité civique, si la qualité du citoyen libanais continue à baisser, ce pays est politiquement sans avenir. Notre inquiétude vient légitimement de considérations de cet ordre, en liaison naturellement avec des dangers d'ordre extérieur.

Le Liban est ainsi fait aujourd'hui qu'un petit nombre d'hommes y sont chacun maître de sa province. *L'ensemble est en association politique et nous gouverne. Tel est le système médiéval auquel nous sommes, en fait, assujettis. Si les détenteurs du pouvoir le veulent, ce système peut durer longtemps ; mais alors c'est ce pays qui ne durera pas.*

Dans le district du Mont-Liban et à Beyrouth, le mal est plus sensible qu'ailleurs et la situation plus délicate pour des raisons éclatantes. *Il se trouve que c'est la capitale et la vieille montagne qui sont le plus manipulées.* C'est à ces deux centres vitaux de notre vie politique que, par le travail le plus astucieux, on ôte les vertèbres. Le même travail se fait d'ailleurs à des degrés divers sur le reste du territoire.

Redisons clairement qu'il nous importe peu d'être gouvernés par l'un ou par l'autre, pourvu que les fondements de ce pays ne soient pas ébranlés, pourvu que la marche de sa vie matérielle ne détruise pas sa raison d'être, pourvu que sa petite politique ne tue pas la grande.

Personnellement, nous sommes très attaché à la stabilité du pouvoir et nous n'y faisons objection d'aucune façon. Ce qui nous dérange c'est la stabilité du désordre ; et ce sont les habitudes politiques, indignes de ce peuple.

Il n'est pas convenable, disons-nous, que pour assurer un siège à quelques hommes d'aujourd'hui et de demain, on mette la République sens dessus dessous, et qu'on fasse de son administration le triste cas que l'on fait. Il n'est pas admissible que

tout converge finalement vers cette clientèle électorale qu'on envoie aux urnes comme on y enverrait un bétail, après l'avoir entretenue des années durant au prix du privilège et de l'anarchie.

Nous avons le droit de penser que les ressources et les faveurs dont le Gouvernement dispose vont trop souvent aux Libanais les plus cyniques, à eux dont les mœurs politiques sont le moins à proposer en exemple. *C'est cela que nous trouvons très choquant.* Evidemment, on ne demandera pas aux Sœurs de Charité de gouverner, mais il y a des limites aux excès dont l'objet final est si nettement électoral.

Si nous saisissons l'occasion de changements dans l'administration pour formuler ces remarques un peu sévères, nous le faisons en partant de la notion du bien public. *C'est seulement au bien public que nous voulons aboutir.*

11 janvier 1950

LE COMMERCE EN LETHARGIE

Tout effort que fera le commerce libanais pour s'organiser et se discipliner doit être accueilli avec faveur. Il est une de nos grandes forces et notre premier moyen d'existence.

Au lieu de vivre dans la dispersion comme ils font, les commerçants devraient se grouper autour d'une hiérarchie solide et brillante. *C'est une sorte de lord-maire qui leur conviendrait, et qui devrait être l'un d'eux chaque année ; un personnage qui aurait des attaches simultanées avec la vie des affaires et la vie de la cité.*

On sait que le lord-maire, à Londres, est élu pour un an par les corps de métiers. C'est toujours un homme d'affaires, il est dans la cité de Londres le premier magistrat. De même, à Paris, autrefois, il y avait le prévôt des marchands qui était aussi le premier magistrat municipal.

Il importerait à Beyrouth d'avoir une représentation officielle de ce genre. *Le commerce de la capitale doit prendre conscience de ses responsabilités et de sa dignité. Par une conséquence naturelle, il se donnerait des règles plus élevés et plus strictes ; il serait pour l'Etat, aux heures de crise, moralement et matériellement, d'un puissant secours ; et il donnerait à la profession des possibilités et un rang qu'elle n'a pas.*

Une république maritime est toujours une république marchande ; ainsi le veulent les lois de la géographie et de l'histoire. *Dans une telle république, il est juste que les marchands, inspirés par un haut civisme, connaissent mieux leurs droits et leurs devoirs, qu'ils soient associés de plus près à la vie publique, à la confection des lois ; qu'ils figurent enfin de façon plus respectable et efficace dans les Conseils de l'Etat.*

Nous voudrions pour notre part de belles demeures pour les principales chambres de commerce libanaises : et nous aimerions voir aussi la renaissance « Association des commerçants » mieux logée, plus vivante, plus active, plus consciente de ce qu'elle peut être. Tant de choses dépendent du commerce ici qu'on a peine à le voir effrité, désagrégé, débile comme il est, et soumis à la fantaisie parfois démagogique du législateur.

Le Liban peut s'inspirer de grands précédents historiques, des Villes hanséatiques, de Venise, de Gênes, par exemple, et plus légitimement encore, en remontant beaucoup plus haut, de Tyr, de Sidon, de Carthage. *Mais le temps présent est plein d'enseignements et ses nécessités suffisent pour éclairer nos marchands.* Qu'ils se mettent donc en mouvement pour eux-mêmes, pour leur corporation et pour le bien-être et l'honneur de leur pays !

20 janvier 1950

DE LA LIBERTE

La liberté s'enseigne et s'apprend.

Le Liban a une vocation particulière pour la liberté. On peut dire qu'il est né d'elle et pour elle ; de la nécessité de laisser à des hommes dont la personnalité éclate le droit de faire fleurir une civilisation, de penser comme ils veulent et de faire leurs lois.

En parlant de liberté, nous entendons toujours les libertés légitimes, *celles qui honorent l'homme et non celles qui le diminuent et le déshonorent.*

Une grande leçon doit partir du Liban montrant le cas que les pouvoirs publics font de la dignité de l'homme et le cas que les citoyens en font. Il faut pour cela que l'élite de ce pays reçoive ses droits, qu'il lui soit permis de tenir son rang, qu'elle ne soit pas brimée et livrée à l'intrigue ; enfin, que ce qui se dit dans nos tribunes exprime une opinion libre, réfléchie et courageuse, que ce qui s'imprime ne soit pas imprimé contre la conviction de celui qui écrit, pour de l'argent, par peur, pour plaire et par ordre.

Alors, le Proche-Orient et le Moyen, nos voisins naturels et le reste du monde connaîtraient mieux, si petits que soient notre territoire et notre nombre, *la raison d'être de ce pays, de ce peuple, de cette nation. Ils sauraient qu'ici c'est l'ordre qu'on cherche et non le désordre qu'on prépare ; que c'est une élévation qui est le but et non point une chute civique et morale, un asservissement.*

Car le Liban ne peut plus supporter longtemps d'être traité comme un pays féodal, d'être gouverné comme s'il devait, non point faire figure de pionnier et de chef, mais retourner aux formules politiques du dix-huitième siècle qui étaient ici celles du treizième.

Ce peuple a besoin de s'épanouir ; *et que ses ressources, si variées, servent à autre chose qu'à accroître numériquement des clientèles avilies.*

De très mauvaises habitudes ont été prises et se prennent encore, *qui ont et qui auront un retentissement profond sur l'âme libanaise, sur la vie et le devenir libanais. Au lieu d'être gouvernés par en haut, dans toute la mesure où cela se peut, c'est par en bas que nous le sommes. Après avoir ressuscité les féodaux, on estime inévitable de faire la volonté de ces féodaux, de consentir à leurs caprices, de revenir aux errements qui correspondent à leur mentalité. Au lieu de fabriquer un peu plus de citoyens dignes de ce nom, c'est l'entassement de la masse grégaire qu'on aggrave avec une indifférence surprenante aux nécessités impérieuses de l'avenir.*

Il s'agit maintenant de consolider ce pays ; il ne s'agit pas de laisser un nom, à tout prix, par des moyens souvent artificiels et illusoire. Il s'agit de faire du peuple libanais, que tout prédestine à cela, *la communauté politique la plus digne en Orient, de l'exercice normal de la liberté et des libertés, et non point une aventure asiatique,*

décevante et déprimante parmi tant d'autres. Pour des raisons évidentes, les historiens de demain seront moins aimables et indulgents pour nous que les diplomates d'aujourd'hui.

Le rappel de ces notions fondamentales s'impose de temps à autre, comme s'impose, dans les quartiers militaires, la diane du matin. Nous nous laissons aller, ainsi qu'aux jours du Padischah, aux manières paresseuses, molles et serviles d'une Asie désuète, et qui se meurt tandis que les ferments de révolte bouillonnent dans ses flancs.

3 février 1950

POUR FAIRE REFLECHIR

De temps en temps, on entend parler de la création au Liban d'une deuxième Assemblée. Si c'est ainsi que le Gouvernement croit satisfaire l'opinion, il se trompe beaucoup.

Il nous serait indifférent d'avoir un Sénat au Liban si nous n'étions convaincu que le ridicule tuerait cette institution. Et le régime pourrait en pâtir gravement. Nous avons assez de figuration comme cela pour ne pas aller plus loin dans l'opérette à grand spectacle.

Les Sénats, de nos jours, on en veut faire partout des « Chambres de réflexion ». Cela veut dire qu'on oppose leur pondération à l'impétuosité, à l'esprit révolutionnaire de l'autre Assemblée. Cela peut être précieux quand la Chambre des députés fait la vie impossible au Gouvernement. Mais ne voit-on pas que, chez nous, la Chambre des députés entérine tout ce que le Gouvernement désire et qu'il n'y a rien à inventer contre elle ? On lui demande au contraire d'avoir de la personnalité et de faire son métier, tandis qu'elle ne recherche que les faveurs de ceux qui gouvernent.

En fait, l'Exécutif au Liban écrase la Chambre. Cela est d'une clarté qui aveugle. A quoi peut donc servir un éventuel Sénat si ce n'est à alourdir un peu plus la machine gouvernementale et à contrarier un peu plus les libertés légitimes ?

Le Sénat de 1926, voulu par Henry de Jouvenel, dura exactement un an. Il était entièrement nommé par le Haut-Commissaire et composé de seize pères conscrits parmi les hommes les plus vertueux de la cité.

Au bout de douze mois, la vie politique était tellement encombrée, elle était tellement empoisonnée par la nouvelle Assemblée qu'il fallut supprimer le Sénat. Le résultat fut une addition imprévue de sénateurs et de députés qui aboutit à une merveille inconnue dans le monde : les députés nommés.

Nous parlons de ces choses parce que nous les avons vécues. Nous étions député de Beyrouth alors, et nous avons rédigé nous-même cette Constitution où il fut inévitable de faire l'expérience du Sénat sur le désir pressant d'Henry de Jouvenel, lui-même sénateur en France. Il n'y avait pas de raison de s'obstiner. *Mais comme il arrive toujours, la réalité triompha de la théorie de la théorie avec une rapidité foudroyante. Et dans la Constitution pourtant, toutes les précautions avaient été prises pour que le Sénat fût aussi peu encombrant que possible ; les projets de loi dont il ne se saisissait pas dans les huit jours étaient tenus pour acceptés par la Haute Assemblée.*

Si c'est pour faire des nominations que le Gouvernement songe à fabriquer un Sénat, autant voir les choses dès maintenant sous ce jour et renoncer à toute illusion.

Mais avec deux Assemblées au lieu d'une, en l'état des choses, *nous aurions deux maux au lieu d'un.*

Souvenons-nous que la Chambre est une nécessité au Liban, d'abord et surtout parce qu'elle est le lieu de rencontre des minorités confessionnelles qui constituent l'Etat. C'est là que la nation se construit. Voilà pourquoi nous faisons au Gouvernement de durs reproches quand, au lieu de mettre la Chambre à son rang, il en fait une Chambre d'enregistrement, la réduisant aux yeux du peuple, à force de faveurs réciproques, à ce qu'elle est.

Notre thèse est qu'il faut que la Chambre des députés au Liban, pour le salut de l'Etat, prenne conscience davantage de sa dignité et de sa fonction, à deux pas surtout de la Chambre des députés d'Israël. Il ne faut pas qu'à l'avenir le contraste pour nous soit désastreux. En politique sociale comme en politique tout court, ce serait un malheur.

Nous désirons qu'on améliore la Chambre et non que le Gouvernement hypothèque davantage la politique de ce pays et son avenir en se faisant des obligés dans une autre Assemblée plus falote que la première et qui serait en perpétuel conflit avec elle. Une deuxième Assemblée, dans les conditions où nous sommes, porterait le ridicule et le malaise actuels à la deuxième puissance ; et la progression pourrait même être géométrique.

Chez nous, ce n'est pas à la Chambre des députés qu'il faut opposer une « Chambre de réflexion », c'est au Gouvernement lui-même. Or, avec un Sénat de sa fabrication, dans l'apparat d'une mise en scène qui ferait rire, le Gouvernement serait plus maître qu'aujourd'hui de la Chambre et du Sénat.

16 juin 1950

BAIRAM

Les fêtes de l'Islam, nous en partageons la joie avec nos concitoyens mahométans. La réciprocité nous plaît en ce domaine autant qu'en aucun autre. C'est toujours une satisfaction de voir du bonheur autour de soi.

Chez nous la multiplicité des croyances multiplie des fêtes légales. Excellente façon de multiplier les loisirs et les plaisirs, dans l'esprit de fraternité. La seule chose qu'on ne voudrait pas voir se multiplier c'est le bruit.

De nos jours, plus que jamais, les réjouissances de cet ordre s'incorporent à la vie de l'Etat ; malgré toutes les séparations, l'Etat fait sa politique des matières confessionnelles. Dans la mesure où il lutte contre le communisme, par exemple, il reconnaît l'importance de l'acte de foi.

Nous sommes contents pour notre part de mettre en relief quand nous en avons l'occasion le rapprochement nécessaire des monothéismes, dans la variété de leurs aspects. C'est la nature des choses, c'est la reconnaissance commune de l'Eternel qui justifie ce rapprochement, qui l'impose même, en face de ceux qui nient le divin. Une large politique de compréhension et de tolérance procède naturellement de cette position maîtresse. Nous découvrons, les uns après les autres, que nous ne sommes pas, après tout, si loin que nous pensions – ou que nos pères pensaient – les uns des autres. Chaque temps a ainsi son orientation dans les larges demeures de la vérité. Chaque moment de l'histoire apporte avec lui les dispositions collectives qui viennent des sagesse qui nous inspirent.

L'Islam, au Liban, a des possibilités exceptionnelles au service de l'universel et de l'humain. Quand nous lui tendons les bras, ce n'est pas pour rien, certes, c'est pour qu'il nous tende les siens. Le fondement même de la vie, l'acte créateur qui a fait l'humanité entière, nous en partageons la certitude avec lui. L'heure n'est plus, nulle part, ici, aux méfiances et aux haines.

Voici le temps de réfléchir, de se comprendre et de s'aimer. En face des matérialismes déchainés, l'avenir du spirituel est à ce prix.

Qu'avec l'expression d'un sentiment d'affection sans artifice, nos compatriotes mahométans reçoivent nos souhaits et nos vœux.

18 juillet 1950

LA LOI SUR LA PRESSE

Notre loi sur la presse est pour beaucoup d'étrangers un sujet d'étonnement pour ne pas dire un sujet de scandale. La plupart s'étonnent de sa rigueur. C'est aussi le cas des Libanais qui n'y voient plus une garantie de la liberté, mais un moyen de violence contre elle.

Ce n'est pas qu'il faille tout permettre ou tout tolérer. Mais de la liberté au délit de presse il n'y a plus la place de respirer.

En attendant que la loi soit modifiée, l'heure du droit prétorien est venue. C'est au juge d'interpréter plus raisonnablement la loi. C'est au juge de comprendre qu'il remplace le jury, c'est-à-dire le peuple, et non point la police d'Etat ; et que, sur son siège, son devoir est de se comporter comme un citoyen moyen, un homme de sa génération, et de s'affranchir de l'étroitesse d'esprit qui conduit aux rigueurs inhumaines.

Nos juges des délits de presse sont un petit nombre. Sans avoir l'honneur de les connaître, nous rendons hommage à leur vertu ; mais nous ne saurions approuver sans réserve leur interprétation habituelle de la loi. Nous voudrions aussi faire appel à leur esprit d'indépendance, à leur courage. *A la place qu'ils occupent, ils font le lien entre la justice du législateur et celle de l'opinion publique.* Si la loi littérale les lie trop, il faut qu'ils trouvent une issue dans l'esprit de la loi. *Car, la lettre tue, tandis que l'esprit vivifie.*

La loi sur la presse, notre presse dans sa majorité l'a accueillie, à la légère, comme un progrès, sans mesurer ses dangers ; *mais elle a tout d'un bâillon et d'un instrument de répression d'un autre âge.* Les pouvoirs publics y veulent être au-dessus de toute attaque. Cela est impossible dans un pays de vie intellectuelle active et de dialectique serrée. Dans la critique comme dans la louange, il n'est pas d'éloquence sans quelque amertume ou sans quelque recours à l'hyperbole. *Le journaliste qui écrit pour le lendemain matin (quand ce n'est pas pour l'heure suivante) n'a pas le temps de s'apaiser quand son sang bouillonne.* Il faut qu'on mesure cela et qu'on le comprenne ; et que l'homme public s'aguerrisse et se calme, comme le lecteur.

Sans doute ne voulons-nous d'aucun excès ; sans doute n'en admettrions-nous aucun *si le salut de l'Etat était en jeu* ; mais, entre ce qui est permis et ce qui est défendu, il y a les immenses possibilités des libertés légitimes, il y a le droit de juste critique même dans des termes cruels, il y a les justes sévérités d'un vocabulaire expressif, enfin la naturelle colère qu'appellent des attitudes irritantes, la naturelle indignation que suscitent des actes répréhensibles.

La presse est un contrepoids indispensable dans un pays comme le nôtre où, à la Chambre, on ne dit rien (ou si peu).

Il faut reconnaître aussi que le Gouvernement fait de son mieux pour réduire la presse à l'état lamentable où elle est ; *et qui n'est plus si souvent que servilité ou déchaînement.*

Le journaliste n'aurait-il plus le choix qu'entre l'argent, qui lie la conscience, ou les chaînes ? *S'il en était ainsi, comment faudrait-il apprécier l'état de nos mœurs et la qualité de nos lois ?*

Si l'on nous opposait notre propre cas, notre cas personnel, nous répondrions sans hésiter que l'âge et l'expérience nous facilitent ce qu'on ne saurait exiger de chacun. *Nous admettons qu'on peut tout dire en effet en y mettant les formes.*

D'autre part, ne faut-il pas que ceux qui nous gouvernent comprennent à la fin que le Liban n'est pas un pays totalitaire ? *Et que la liberté de s'exprimer dans les limites permises doit y être tenue pour un bienfait ?*

Nos gouvernants de tous les rangs ne doivent pas s'affoler quand un journal, satirique ou non, s'occupe d'eux, même quand la plume a trempé dans le vitriol ; pour les parlementaires, c'est leur métier d'être discutés avec passion et quelquefois maltraités ; *on n'envoie plus les journalistes en prison pour si peu.*

Les moyens de défense du Gouvernement sont tels qu'il ne peut pas prétendre s'en servir pour réduire toutes les voix au silence.

Depuis Monsieur Thiers jusqu'à Monsieur Auriol, l'Elysée a sa place dans ce qui se chante, de Montmartre à Montparnasse ; et à Hyde Park Corner, à Londres, comme dans *Punch* et dans le *Times*, l'Anglais dit ce qui lui plaît. *Nous n'en demandons pas autant ; mais simplement que les fumées épaisses de l'encens n'étouffent pas ici impunément la voix humaine.*

Chez nous, l'éloge à jet continu est permis et même recommandé, l'éloge illimité qui va aux dernières platitudes et à l'indécence ; tandis que la critique tourne instantanément au drame.

Il faut plus de mesure, moins de sensibilité d'épiderme, plus d'équité dans tout cela.

19 juillet 1950

ABDUL HAMID KERAME*

Un homme de grande race, un esprit vif, une âme haute ; c'est par la loyauté que se caractérisait d'abord Abdul Hamid Kéramé. Les siècles reviennent dans ce corps fin et souple, dans ces yeux bleus, dans cette parole ardente, simple et hautaine.

Toujours pareil à lui-même, il incarnait mieux qu'aucun autre, après des âges révolus, un monde chevaleresque et fier.

Dans cette figure si attachante et qui s'était adaptée aux nouveautés du vingtième siècle, c'est un homme du quinzième, du seizième qui maintenait les traditions et qui s'exprimait par la voix du passé.

Le Liban et Tripoli pleurent un de leurs fils les plus représentatifs, un homme que chacun avait appris à aimer parce que sa noblesse d'âme et la générosité de son cœur, par-dessus les vicissitudes de la vie, éclataient.

Cet homme de la résistance avait donné au Liban nouveau l'adhésion de sa pensée et de son sentiment, sans retour. Il s'était lié à sa parole comme à un vœu ; et il se respectait trop pour ne oint respecter indéfiniment une détermination librement prise.

La montagne de Tripoli, la vieille montagne libanaise s'était attachée à lui autant que la ville même ; et partout le dévouement et l'affection s'attachaient à ses pas.

A la vérité, à le voir devant soi avec ce regard d'azur, ces cheveux blonds, devenus gris avant le temps, cette jeune allure, on le prenait pour un homme de septentrion égaré sur nos rivages.

Quelle ascendance aux traits charmants lui avait donné ce corps en fer de lance, ce visage lumineux ? Au fond, cet Arabe pur était un homme de la mer, l'enfant d'une ville insulaire à demi qui, depuis des millénaires, porte trois villes dans son sein et qui illustre la variété, la grâce, la transparence fleurie de ce doux littoral qui est le nôtre.

La mort d'Abdul Hamid Kéramé met le Liban en deuil, peuple et pouvoirs publics, hommages d'église de toutes les confessions et laïcat ensemble.

Personnellement, le souvenir que nous garderons de cette chère amitié durera toujours ; celui surtout du temps où il était au pouvoir et où se manifestait sans cesse tout ce qu'il avait de généreux et d'humain.

C'était un cœur d'or dans une âme impavide. Pour employer une image qu'il eût aimée, il avait quelque chose ensemble de la gazelle et du lion.

Paix à son âme ! Paix à sa mémoire ! Que le Clément et le Miséricordieux le couvre de ses bénédictions et de sa miséricorde ! Que l'iris sombre et le myrthe odorant

fleurissent sa tombe à jamais ! Qu'il connaisse le repos du sage et du fort, lui qu'une foi brûlante poussait vers l'Eternel !

Mais, pour sa patrie et pour ses concitoyens, Abdul Hamid Kéramé restera surtout le doux et le juste, celui qui se donnait tout entier, même au péril de ses jours.

Nous l'avons aimé parce que nous l'avons connu et que nous avons trouvé en lui une affection toute fraternelle. Disons-lui un adieu qui ne nous éloignera pas de son sourire et de sa lumière !

25 novembre 1950

*** Ancien président du Conseil, ancien député de Tripoli dont il était le leader incontesté, Abdul Hamid Kéramé fut emporté par une cruelle maladie alors qu'il n'était âgé de 55 ans et après avoir largement contribué à la conquête et à la consolidation de l'indépendance libanaise.**

LE ROLE DE LA FEMME

L'autre jour, à l'occasion d'un désordre dans la cité, les femmes libanaises ont fait entendre leur voix. On les invite à la faire entendre encore.

Elles joignaient leur réprobation à celle des hommes et elles accomplissaient en cela un devoir.

Les femmes ne sont pas nées pour être muettes. Et ce qui concerne l'ordre surtout, est manifestement de leur domaine. Tout est qu'elles parlent modérément et nous ne leur ferons pas l'injure de les croire incapables de se modérer.

Il est temps que, chez nous, la femme ait sa place dans la vie politique. Une place compatible avec sa dignité. Nous ne voudrions pas la voir exposée aux atteintes du vulgaire. Il faut que, dans son ensemble, la nation aille loin dans les disciplines sociales pour que la femme puisse affronter la force brutale par la seule grâce de sa faiblesse. C'est la juste mesure qu'il faut chercher.

Ainsi la place de la femme est normalement au foyer ; mais elle est aussi dans les édifices où l'on gouverne dès que l'avenir de la famille et de la nation se trouve engagé.

Et rien n'empêche que des tribunes publiques monte la voix des femmes. Pourquoi ne parleraient-elles pas si leur voix peut ramener au sentiment de l'ordre les hommes qui s'égarer, si c'est l'amour du devoir qu'elles servent, si c'est en faveur des enfants et des faibles qu'elles parlent, ou d'un redressement des mœurs, et plus généralement pour rendre la vie en société plus humaine, plus noble, plus heureuse ?

Un « Comité exécutif des Organisations féminines » existe au Liban et y prend ses responsabilités. On nous signale ses activités dans les directions les plus diverses. *Tant qu'il agira raisonnablement, les hommes, en l'appuyant, feront acte de raison.*

Car, enfin, la femme est la compagne de l'homme, elle n'est pas sa sujette ; ses initiatives sont souvent plus heureuses que les siennes. Elle est souvent un facteur d'équilibre plus grand. Elle est plus sensible à l'ordre et au désordre. Elle travaille elle aussi et il lui arrive plus que naguère de gagner sa vie.

Sur le plan des œuvres, elle est en mouvement avant nous. L'assistance sociale, c'est elle plus que l'homme ; le dévouement aux organisations charitables, c'est elle d'abord ; la sensibilité à la souffrance, c'est elle ; le service du spirituel, c'est elle encore.

Les plus grands pays ont mis la femme à son rang. En cela l'Asie est en retard sur l'Europe et l'Extrême-Orient sur l'Asie occidentale ; mais parmi tant de nouveautés que l'on voit, il est juste que de ce côté du monde, cette nouveauté-ci trouve sa place. C'est un sujet d'extrême surprise que les clubs soient ouverts aux femmes, que la vie de cercle

leur soit offerte et non point les assemblées publiques, les assemblées municipales tout au moins. C'est une aberration des hommes qui veut cela. On admet que la femme joue et non point qu'elle réfléchisse à la marche de l'Etat, qu'elle triomphe de l'homme dans un jeu de cartes et qu'elle ne soit pas présente quand il faut lutter contre la marée démagogique qui monte.

Nous en sommes arrivé à ce stade de pensée que pour la réforme des mœurs publiques il faut que les femmes se mettent en mouvement ; à condition bien entendu qu'elles agissent en femmes de tête, et non point selon le caprice d'inconsciemment la sensibilité féminine suscite et entretient.

Si la femme, au Liban, veut se mêler des choses de l'Etat en limitant son rôle aux possibilités de sa nature, nous sommes pour elle.

31 décembre 1950

LE VRAI CRITERE

Pour que le Liban ne s'égaré pas en politique, il faut qu'il revienne sans cesse à ses raisons d'être. Le vrai critère de nos actes est là.

Le visage d'un pays se modèle sur un ensemble de nécessités physiques et sociales. Si en cette matière, sensible entre toutes, on perd de vue le pourquoi des choses, on n'avance plus qu'en s'enlisant.

La mission historique du Liban ne se discute pas, toute l'histoire l'atteste. Encore faut-il se souvenir de cette longue histoire, suivre son évolution, remonter à ses sources, identifier les hommes et les choses. *La volonté louable de s'adapter au présent ne doit pas faire oublier le passé. Et le passé du Liban est quelque chose de beaucoup plus profond qu'on ne se le figure.* Les aptitudes actuelles des Libanais, leurs goûts, leurs penchants ont leur origine dans des dispositions et dans des expériences très lointaines.

On s'expose aux regrets quand on méprise l'histoire, parce que c'est le passé qui oriente l'avenir. Le règne si court d'Alexandre, après vingt-deux siècles et plus, n'a pas cessé de marquer le destin des hommes, et la Méditerranée orientale, plus encore que la mer de certains territoires, est la mer d'une certaine humanité.

Finalement, il faut se dire que les lois d'un pays, que sa législation vivante, *c'est une conception de la vie qui ne peut ignorer la longue tradition.* Les gouvernements qui ont la mémoire courte finissent mal d'habitude et l'histoire est sévère pour leurs entreprises.

Au Liban, à partir de traditions qui sont une sauvegarde permanente, tout est sans doute compréhension, adaptation et mesure ; mais on n'y doit innover qu'en mesurant la distance qui nous éloignera du port d'attache.

Ce pays dont l'habitant est si aventureux doit, pour cela même, en tant que nation, s'interdire l'aventure. Il est, sur le plan individuel, trop mobile et mouvant pour se permettre impunément les perturbations politiques et morales sur le plan collectif. *Personne ne voudrait voir ce pays si actif et vivant figé dans des attitudes sans avenir. Personne n'y voudrait conserver obstinément ce que la décrépitude aurait atteint. Mais pas un Libanais conscient ne consentirait à le voir sacrifier sa politique fondamentale aux misères de sa politique quotidienne.*

10 février 1951

UNE QUESTION DE VIE ET DE MORT

Nous parlerons encore de la politique de ce pays. On voit de plus en plus combien son aspect moral la domine ; *moral et social* si l'on veut au sens étendu de cette science sociale dont le premier objet est d'élever l'homme qualitativement.

Voici un pays où la formation du caractère doit être le premier souci de l'Etat, mais c'est ce dont on s'inquiète le moins. On dirait même que l'abaissement du caractère est devenu en quelque sorte un moyen de gouvernement et une prime au succès. Il faut s'aplatir pour se donner des chances et pour bénéficier des faveurs ; il faut s'humilier et se compromettre pour ne point porter ombrage. Et les faveurs abusives payent immoralement trop souvent les services des moins dignes.

Cela est odieux sans doute mais cela peut être mortel. Le Liban a besoin de richesses évidemment, *mais il a davantage besoin d'hommes.* Plus encore que d'accumuler les biens, il doit donner le goût du détachement, *de cette sorte de détachement en esprit qui subordonne l'ensemble des richesses matérielles à chacune des libertés essentielles et plus sûrement encore à toutes ensemble.*

Tout ce qu'on accorde à la démagogie au Liban va contre les lois fondamentales de ce pays auquel le temps et l'expérience ont donné son équilibre ; toute xénophobie s'y traduit par une négation de la position géographique et de la vérité politique ; tout relâchement des mœurs politiques et sociales est une atteinte à l'armature de la nation, à sa raison d'être, à ses conditions de durée.

Les pays qui vivent dangereusement comme le nôtre doivent, pour dormir en paix, être sans cesse en état de résistance. Et cet esprit de résistance auquel les Libanais sont conviés est au fond *un esprit d'ordre, un esprit social collectif,* une réaction contre les excès et les dangers du pouvoir personnel toujours fragile et exposé à la défaillance et à l'erreur.

Nous ne pouvons plus faire ici des concessions qui grèvent la politique générale afin de consolider des situations personnelles. Il faut au contraire – c'est, à la longue, une question de vie et de mort – que toutes les situations personnelles se subordonnent aux garanties d'ordre spirituel.

Nous tâchons de remédier à tout par l'argent et les honneurs ; il faudrait pouvoir remédier à quelque chose encore par la justice et par la raison.

11 février 1951

UN DIALOGUE QUI DURE

Au Liban, depuis assez longtemps, le dialogue entre le Gouvernement et l'élite se poursuit à peu près dans les termes que voici :

- Comment voulez-vous, dit le Gouvernement à l'élite, que les élections soient partout de vraies élections de bout en bout, des élections libres, des élections où l'opinion libre de chacun se manifeste. *Voyez comme le peuple est en retard. Voyez comme il est encore dans la main des féodaux. Voyez comme il se résigne à tout.* Il suffit que le chef ou les chefs d'une région adoptent le premier venu pour que le premier venu devienne le député de demain. Le mérite et l'argent ensemble peuvent toujours aller loin sans doute ; mais que penser d'une candidature établie seulement sur l'argent, sur l'apport insolent d'une somme massive à un homme ou à une liste ?

- Entendons-nous, réponds l'élite ; ce langage, pour fondé qu'il soit, ne peut être une justification pour vous, Gouvernement. Votre métier est de redresser au moins partiellement cet état de choses. Or il arrive que vous contribuez à le maintenir ou à l'aggraver par vos encouragements avoués ou secrets. Vous vous trompez beaucoup quand vous estimez que, pour votre confort, la liste unique est la solution idéale. *La liste unique est la solution de la capitulation préalable ou bien de la tyrannie.* Il est bon au contraire que deux candidatures ou deux listes s'affrontent. C'est même la règle du jeu. Car tout le système est fondé sur la présence, en face des amis politiques de ceux qui gouvernent, de leurs adversaires politiques. En Turquie, il y a quelques années, comme il n'y avait plus d'opposition, on dut délibérément en fabriquer une. *Il n'y a plus de régime raisonnable là où le pouvoir peut tout attirer à soi par des moyens subtils, là où le Gouvernement ne trouve plus de contradicteurs, parce qu'il a réussi à obtenir le consentement ou le silence de tous.*

- Mais, dit le Gouvernement à l'élite, est-il humain qu'on se crée des adversaires à soi-même ? Est-il normal de se donner des concurrents quand on peut s'en passer et conserver tout le chemin pour soi ?

- Oui, répond l'élite, et c'est justement ce qu'il faut ; car le pays et l'intérêt général doivent être servis d'abord. Il ne s'agit pas de garder les voies ouvertes pour soi en usant de la puissance publique sous ses formes si variées. *Le premier souci d'un Gouvernement qui se respecte doit être d'élever le niveau des citoyens pour que s'élève le niveau de la cité.* Sans doute ne peut-il y avoir rien d'absolu dans un milieu où la diversité est la règle. *Mais un Gouvernement libanais qui arrive au pouvoir peut, s'il le veut, avec la gamme des moyens dont il dispose, se maintenir indéfiniment au pouvoir. Cela chacun le constate jusqu'à l'évidence.* Ce n'est pas alors la stabilité du pouvoir qu'on obtient. C'est un aspect de la violence qui ressemble beaucoup à la contrainte morale.

-Mais, dit encore le Gouvernement, *si le peuple n'est pas content comme vous le prétendez, vous, élite, qu'il le montre.*

- C'est que justement il ne peut pas le montrer, répond l'élite ; c'est qu'il ne peut plus le montrer. Pour que le citoyen manifeste son déplaisir, il n'a que le bulletin de vote ou la violence. Si le bulletin de vote ne signifie plus rien, il n'y a plus qu'une provocation de la force à la force et de toutes les situations, c'est la pire. Et personne, dit l'élite, ne veut de cela au Liban. C'est pourquoi il faut que les mœurs politiques s'améliorent et que les vertus civiques reprennent quelque valeur sur le marché. Or, ces valeurs sont en déconfiture manifestement ; c'est pour cela qu'il est si difficile de remonter le courant...

Que le dialogue aille plus loin ou qu'il s'arrête là, on voit nettement où il conduit. Quand le Gouvernement ne s'embarrasse pas assez du niveau civique et moral du peuple, c'est le devoir de l'élite de le rappeler à l'ordre ; mais les moyens de persuasion dont dispose l'élite ne sauraient avoir l'efficacité immédiate des moyens de persuasion dont dispose le Gouvernement. Tout le problème du pouvoir est là, tout le drame du pouvoir est là.

Pour l'instant, ce qu'il nous faut, c'est un nombre suffisant de députés qui soient des hommes.

3 avril 1951

IL FAUT VOTER

Une consultation électorale témoigne d'une civilisation.

Tant vaut l'homme, tant vaut l'électeur ; et, là où l'on réduit l'homme à la condition du serf, il n'y a plus de vote qui tienne.

Selon qu'elles sont sincères ou fictives, selon qu'elles se déroulent dans l'ordre ou dans le désordre, *des élections législatives révèlent la maturité d'un peuple ou son absence, l'état des mœurs, la valeur des lois ; elles marquent la place morale de la nation dans la communauté internationale.*

S'adresser au citoyen pour qu'à partir de son opinion et de son choix s'organise le gouvernement de la cité, c'est le considérer comme qualifié pour décider, comme informé de la gravité de son acte ; c'est arracher le peuple au bon plaisir d'un homme ou de quelques hommes.

Une voix de plus ou de moins peut décider du sort d'un programme, de l'avenir d'une nation. Cela montre assez combien le devoir de voter est impérieux. S'abstenir, marchander sa voix, c'est manquer à soi-même et à son pays. C'est se comporter en étranger dans sa propre demeure.

Une élection n'aura de sens que si son point de départ est la liberté, c'est-à-dire si elle procède de la conscience humaine. Sans conscience, dans tous les sens, il n'y a plus que l'acte du mercenaire ou de l'idiot.

Par là éclate l'importance de la formation du citoyen.

Ce n'est pas pour peu que nous attachons tant de prix à la libre expression de la volonté du peuple. Les imperfections du suffrage universel, sa part d'illusion, ses dangers, nous les connaissons bien ; ils sont visibles à l'œil nu ; *mais ils ne sont que le moindre mal.* En ce siècle, à charge que le vote soit libre, *un peuple qui ne vote pas est un peuple qui s'abrutit.*

Une partie des citoyens votera bien, une autre votera mal ; c'est admis. Pour éviter que le pire pèse sur le meilleur, nous avons pris parti pour la circonscription électorale la moins vaste. *La réforme acquise, pour partielle qu'elle soit, libérait des communes où l'on sait voter ; elle affranchissait des voix d'hommes libres en attendant que dans notre pays la liberté progresse et se généralise.* La structure du Liban est telle qu'il faut s'accommoder pour un temps d'un déséquilibre des libertés. Les uns les revendiquent comme le premier des biens ; les autres les ignorent et s'en passent, comme faisaient leurs pères.

Ainsi, nos élections vaudront ce qu'elles vaudront ; leur but ultime est d'élever la condition du citoyen, de faire d'un client un homme.

La définition du client de l'antiquité romaine la voici : « Plébéien qui se plaçait sous le patronage d'un patricien. » L'exemple que donne le dictionnaire est le suivant : « Les clients venaient à l'aube saluer leur patron. »

C'est ce genre de plaisanterie qui doit cesser. Et c'est pourquoi tous les électeurs dignes de ce nom iront aux urnes dimanche.

11 avril 1951

LE MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT*

Le message du Chef de l'Etat rend justice à chacun. *C'est un excellent message.*

Adressé aux Libanais nommés par leur nom, il s'adresse à des citoyens.

En termes mesurés et clairs, en la langue sobre et châtiée qu'on lui connaît, Monsieur le Président de la République a tiré la leçon des élections. C'est un hommage aux vertus qui font la force des nations : droiture, caractère, sincérité, impartialité, courage. *Car la liberté pour s'exercer dignement suppose tout cela.*

Le suffrage du peuple au Liban est réhabilité après une déchéance qui était une tare et notre pays a retrouvé à l'étranger un prestige durement atteint sur le plan des institutions.

Un grand pas a été fait dont la cause première est d'avoir dominé la démagogie et fait confiance au peuple. Cela éclate jusqu'à l'évidence.

Les élections d'avril ne sont pas seulement un progrès décisif sur celles de 1947, mais bien sur toutes celles qui les ont précédées depuis trente ans. Nous avons, par exemple, appris par nous-même aux élections législatives de 1925 ce que représente l'effort de se faire élire quand le Pouvoir exécutif a mis, contre vous, ses moyens dans la balance ; nous savons par nous-même les colères et l'esprit de fronde qu'un tel abus engendre.

Dans la plus large mesure, ces maux nous ont été cette fois épargnés. Le ciel en soit loué. Et ce pays, déprimé dans ses forces vives, a retrouvé soudain le goût sauveur de la liberté.

Monsieur le Président de la République s'en est réjoui publiquement et nous nous associons d'enthousiasme à son contentement. *On a certes plus de fierté et d'honneur à gouverner un peuple libre qu'un peuple servile.*

Du message du Président se déduit une recommandation très nette à la nouvelle Chambre : c'est qu'elle se fasse respecter. Cela dépend d'elle sans doute ; mais beaucoup de l'Exécutif, qu'on ne mécontente ici qu'à ses risques et périls.

Nous espérons du Chef de l'Etat de fréquents messages à la Chambre pour mettre en relief ses prérogatives et ses devoirs. *C'est la procédure constitutionnelle, dix fois plus pressante chez nous qu'en France par exemple, et c'est un lien avec le peuple, au-delà de la Chambre ; car nul n'ignore que, chez nous, les pouvoirs de l'Exécutif vont loin, en fait comme en droit, en face de la Chambre elle-même. De sorte qu'au Liban, si la Chambre manque à sa mission, il ne reste qu'un Pouvoir exécutif incontrôlé et omnipotent.*

*** Au lendemain de sélections législatives du 15 avril 1951 dont les résultats n'avaient donné lieu à aucune contestation, le président Béchara El-Khoury avait adressé un message à la nation, message évoqué dans l'article qu'on va lire.**

RIAD SOLH*

La vie publique a toujours eu ses dangers et ses hasards ; mais rarement, comme de nos jours, on a vu les passions s'obstiner dans la haine et dans la violence. C'est par la violence que Riad Solh a connu sa fin. Une fin prématurée et cruelle. *Avec lui disparaît un homme politique de premier plan, une des figures les plus caractéristiques du monde arabe et de son état d'esprit.*

Après une carrière orageuse dans la dissidence et dans la résistance, Riad Solh était devenu, avec l'accession à l'indépendance, un homme de gouvernement. Les temps nouveaux l'avaient conduit au pouvoir pour lequel il était né et pour lequel il avait si longtemps lutté. Mais le pouvoir a ses dures exigences. On est souvent gouverné par les événements plus qu'on ne les gouverne ; et la personnalité la plus forte peut, dans des circonstances exceptionnelles, n'avoir pas le choix de ses décisions.

Pour avoir fait virilement son métier d'homme d'Etat, Riad Solh s'est vu poursuivi par l'esprit de vengeance.

Depuis des années, il fallait prendre des précautions pour sa vie ; mais personne ne pouvait penser qu'en allant en Jordanie, il allait au-devant du destin. C'est le rendez-vous avec la mort à Samarcande qui fut le sien, comme dans la légende.

Le malheur est immense pour la famille de Riad Solh et pour ses concitoyens. On pouvait aimer Riad Solh comme on pouvait le haïr, avec passion. C'est le propre des natures de cette richesse d'appeler les sentiments excessifs. *Mais chacun reconnaissait les qualités supérieures de l'homme. A coup sûr, Riad Solh tranchait par la vigueur de sa pensée et par l'étendue de ses plans.* Sa vie fut une perpétuelle partie d'échecs avec le sort, on peut dire une perpétuelle aventure.

Personne ne fut plus maître que lui dans l'art de se servir des ressources de l'intelligence et du temps. Il connaissait à fond la nature humaine et ses défaillances. Il savait que le temps avait raison des arguments et des volontés. Quand Riad Solh n'attaquait pas de front, et alors il emportait tout, il avait ces longues patiences de l'Orient qui rendent incompréhensibles à l'occident les latitudes du soleil et du sommeil.

On peut dire de Riad Solh qu'il n'a pas été absent de la politique arabe une seule heure pendant quarante ans ; est l'on peut ajouter le jour à la nuit. C'est beaucoup pour un seul homme. Une telle présence ne pouvait pas ne pas peser sur les événements ; elle s'incorpore à notre histoire. Négative ou positive, c'était toujours une présence.

A un tournant solennel, on a pu voir Riad Solh renoncer courageusement à toute vaine idéologie et, avec une extraordinaire lucidité, reconnaître les faits. Telle fut l'heure où, discernant clairement la réalité libanaise, il s'y attacha. Il avait à vrai dire trop de lecture politique, de réflexion et d'expérience pour ne pas y venir tôt ou tard. Il y vit, vers la cinquantième année de son âge, une des positions des plus inattaquables du Proche-

Orient. Tous les Libanais lui savent gré d'une attitude si clairvoyante. Ils doivent, en cela, à Riad Solh et à sa mémoire autant d'admiration que de gratitude.

Nous évoquons, en écrivant ces lignes, quelques conversations essentielles avec ce grand esprit ; *ce qui domine dans notre souvenir, c'est la subtilité de sa démonstration mais aussi sa clarté et sa force. Ses raisons étaient toujours des raisons humaines. Elles tenaient compte des circonstances, des réactions de l'homme et de la vie. Peu d'hommes d'Etat, en Orient, eurent autant de psychologie et une connaissance pareille de leurs concitoyens. Mais Riad Solh connaissait aussi la politique de l'univers. Ses déductions étaient des plus aiguës et ses observations des plus vastes. Il fallait l'entendre commenter, par exemple, en 1945, la conférence de Yalta. Tous les textes accessibles concernant cette réunion célèbre, il les avait lus dix fois ; et il possédait la matière mieux que personne en Orient.*

La mort de Riad Solh met le Liban en le Liban en deuil. Elle a une résonance profonde dans tous les pays arabes. Elle émeut et elle paraît accablante dans la mesure où elle était imprévue, dans la mesure où elle est brutale.

18 juillet 1951

*** Riad Solh, qui avait formé le premier Gouvernement libanais sous le régime de l'indépendance, demeura à la tête de la présidence du Conseil du mois d'octobre 1943 au mois de décembre 1944 et du mois de décembre 1946 au mois de février 1951. Il s'était rendu, en juillet 1951, en Jordanie où il fut assassiné par un membre du Parti populaire syrien alors qu'il se dirigeait vers l'aérodrome d'Amman pour regagner le Liban.**

POUR REMEDIER A UNE CRISE MORALE

La réalité du pouvoir au Liban c'est entre Maronites et Sunnites qu'on la trouve ; il n'y a pas d'illusion à se faire, les choses étant ce qu'elles sont. Nous ne discutons pas le fait, ayant nous-même, pour l'amour de ce pays et par raison, donné *en faveur du confessionnalisme au Liban un témoignage fondé sur la nécessité.*

Le Liban est un pays de minorités associées. Mais, en fait, les droits varient beaucoup d'une minorité à l'autre. Cela explique une situation qu'il n'est pas permis de laisser dans le vague. ON NE PREND VRAIMENT LE POUVOR AU LIBAN QUE SI ON EST MARONITE OU SUNNITE. C'est peut-être une erreur, mais c'est ainsi.

Ce qui nous importe, c'est que le pays, en attendant d'élargir ses vues politiques, élargisse ses horizons humains. Dans chacune des deux communautés dominantes, on assiste à une dévastation. Pourquoi ne pas se servir du mot propre quand il s'impose ?

C'est une dévastation parce que, quand on tient le pouvoir, on ne veut pas de concurrent sérieux autour de soi. Conscient ou inconscient, le phénomène devient clair comme le soleil. Ce résultat se traduit de façon chronique par un "massacre des innocents".

Le régime libanais actuel est un régime de dictature voilée. Quel avantage y aurait-il à en faire un régime de dictature ouverte ? Celui de se découvrir et de s'exposer, un peu plus, peut-être !

La pire solution qu'on puisse envisager pour ce pays c'est de rompre volontairement l'équilibre sur lequel il vit. Un député, un fonctionnaire de plus ou de moins font ici la discorde ou la paix.

Qui ne voit qu'au Liban la Chambre est à peu près impuissante et que les ministres, individuellement, le sont ? La réalité du pouvoir est autre chose que ce que les apparences montrent. Cela tient à plusieurs facteurs dont le premier est que la personnalité et le caractère ne courent pas les assemblées ni les rues.

IL FAUT REMÉDIER A LA CRISE MORALE QUE LE LIBAN TRAVERSE PAR DES MOYENS ADÉQUATS. *Ces moyens sont des moyens moraux et humains. C'est par le mauvais exemple que nous périrons.*

Les assemblées du temps du Mandat français étaient de temps en temps congédiées avec une mise en scène de huées, *parce qu'on les disait ingouvernables. Il a fallu quinze ans pour constater qu'elles n'avaient jamais fait tomber librement un ministère. La responsabilité du désordre et de l'instabilité était ailleurs. C'était le temps où le Président de la République libanaise n'était que le sous-dictateur.*

Chez nous, c'est l'Exécutif qui contribue à ruiner le Pouvoir législatif, lui-même congénitalement médiocre et fragile.

Le député au lieu d'être « le représentant du peuple souverain » obtient des faveurs dans la mesure où il se comporte en instrument docile ; autrement il est brimé et persécuté.

Entre l'Exécutif et le Législatif, c'est un échange de capitulations de la Chambre et de bienfaits du Gouvernement. Tel est le fait qui détruit l'esprit de nos lois et qui met l'Etat dans la condition lamentable où il est.

L'autorité et la responsabilité sont dissociées alors qu'elles devraient être jointes. Normalement, constitutionnellement, le Président de la République est un arbitre. Et les ministres et le Président du conseil, qui d'habitude sont contents d'être où ils sont, ne réagissent qu'avec des timidités extrêmes.

Nous sommes encore une fois un régime de dictature camouflée, de dictature jusqu'à un certain point oligarchique, parce que le Pouvoir s'appuie d'abord sur les féodaux. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à regarder autour de soi.

Tout cela ne peut être corrigé que par une autre conception de l'exercice du pouvoir. Une république demeurera valable ou se transformera en tyrannie suivant que se conduiront ses chefs véritables.

Or, tout est mis en œuvre pour que la Constitution libanaise soit manipulée toutes les quelques années. C'est le vice profond du système et ce vice n'est pas imputable au peuple.

30 mai 1952

POSITIONS DE DOCTRINE

Dix ans après qu'elles furent écrites, (on était alors en pleine grande guerre et le Liban n'était pas encore un pays souverain), nous permettra-t-on de reproduire les mots dans lesquels nous tentions de formuler les principes fondamentaux d'une politique générale libanaise ? Il est bon de confronter à cette distance les actes du présent et les règles du passé. C'est ainsi qu'on mesure la valeur de telles règles et qu'on retrouve les raisons profondes de la fidélité qu'on leur doit :

« Ici apparaît, écrivions-nous, ce qui devrait être la première de nos positions de doctrine ; à savoir que, politiquement, le Liban n'est pas un pays à coups de tête et à coups d'Etat. C'est un pays que la tradition doit défendre contre la force. Chaque secousse qu'il subit compromet plus ou moins ce que fait pour lui le temps.

« ... Nous opposerons donc à l'excès de mouvement qui nous déséquilibre, des institutions stables qui résisteront à tous les assauts si nous faisons en sorte de les conserver intactes pendant seulement dix ans...

« ... Ce qui pour le Liban d'aujourd'hui est une nécessité, c'est une connaissance et une compréhension suffisantes de sa position géographique et des servitudes on peut dire naturelles qui la grèvent ; et, ensuite, de la nature des groupements divers dont l'association constitue le peuple libanais. Il ne saurait y avoir de lois organiques ou ordinaires viables au Liban qui ne tiennent compte de ces réalités profondes.

« ... Nous dirons donc ceci :

« 1 – Pays de minorités confessionnelles associées, le Liban ne saurait tenir longtemps politiquement, sans une Assemblée qui soit le lieu de rencontre et d'union des communautés, en vue du contrôle commun de la vie politique de la nation. Quand vous supprimez l'Assemblée, vous transportez inévitablement le débat dans le sanctuaire ou à son ombre, et vous retardez d'autant la formation civique...

« 2 – Pays aux couches sociales très diverses, qui vont de l'extrême archaïsme à l'extrême civilisation, le Liban, qui a suffisamment de statuts personnels comme cela, ne saurait se donner des lois qui, en fait, ne seraient valables que pour telle ou telle partie de ses nationaux, pour telle ville ou telle région. Dans certains cas, l'extrême progrès dans la législation pourrait rejoindre l'extrême erreur dans le gouvernement et l'administration. Les lois d'un pays sont faites à l'usage de tous ses habitants avec, au moins, une moyenne suffisante pour les justifier.

« 3 – Pays entouré de convoitises... menacé d'autre part d'empiètements divers par les chercheurs de terres promises, le Liban, pour maintenir ses éléments frondeurs dans un bonheur relatif et pour couper court aux séductions voisines, doit faire en sorte

que ses lois fiscales et ses lois en général comportent, pour un temps au moins, un avantage, une prime, une tolérance par rapport à celles des autres.

« 4 – Pays traversé par la route à son carrefour et devenu dans une certaine mesure une place publique, le Liban doit fortifier par ses lois l'édifice de ses traditions en consolidant par conséquent par tous les moyens la famille libanaise, et en enseignant à ses enfants à subordonner le temporel au spirituel et le bien-être à la liberté. »

** * **

Sur quels points, ces règles ont depuis l'indépendance été suivies, enfreintes ou menacées, chacun en jugera. Elles nous paraissent aussi valables en 1952 qu'en 1942 et nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'y changer quelque chose.

Il nous a semblé opportun de les remettre ce matin sous les yeux du lecteur.

17 juin 1952

SUR LE REGIME PRESIDENTIEL

On parle quelquefois du régime « présidentiel » pour le Liban sans savoir au juste de quoi on parle.

Bien appliqué le régime présidentiel est celui d'un pays fédératif, comme les Etats-Unis, avec toute la machine politique interne des Etats. Mal appliqué, c'est le régime qui permet de temps en temps les violences, les secousses, les crises de tant de républiques de l'Amérique du Centre et du Sud.

Au Liban, on ne peut pas imaginer « en droit » un régime présidentiel. *Si on l'avait par hasard « en fait », il faudrait être assez sage pour s'en contenter.*

Le Liban est un pays de minorités confessionnelles associées. Théoriquement, peut-être, pourrait-on y concevoir une sorte de « directoire » *omnipotent ; mais ce directoire, aussitôt qu'il voudrait parler au peuple, ne trouverait plus devant lui que les chefs spirituels. C'est ce qui arrive chaque fois que ce pays, pour une raison ou pour une autre, n'a plus d'Assemblée.*

C'est toujours la même histoire. QUAND ON RECULE, POLITIQUEMENT, AU LIBAN, C'EST DANS LE SANCTUAIRE QU'ON ENTRE A RECOLONS. Mauvaise attitude.

Le Président le mieux armé, au Liban, est celui qui, conformément à la Constitution, décidera de ne pas se faire réélire, et que le peuple, alors, se mettra à chérir au point de tenter, au terme de son mandat, de lui forcer la main. En cette matière, l'exception confirme la règle.

Quand on veut se faire réélire, on est prisonnier de la Chambre et de ses passions ; cela nous l'avons vu. Quand on ne veut pas se faire réélire on est indépendant et on peut réformer les mœurs et appliquer la loi. C'est la raison de la disposition constitutionnelle libanaise dont, après le précédent de la dernière réélection de feu Franklin Roosevelt, les Etats-Unis ont adopté le principe.

Ce qui arrive en ce moment aux Etats-Unis est décisif. Le président Truman qui a décidé de ne pas se représenter, pourrait très probablement se faire réélire s'il le voulait. Mais le président Truman voit les choses comme les a vues, en 1797, George Washington.

La meilleure chance du Liban n'est pas dans le pouvoir personnel, elle est dans les dispositions personnelles ; sur le plan des détenteurs véritables de l'autorité et de ceux qui les entourent, c'est dans le caractère, dans la simplicité, dans le désintéressement et dans la vertu de l'exemple qu'il la faut chercher.

ON NE SE SOUVIENT PAS ASSEZ, D'AUTRE PART, QUE LE RÉGIME PRÉSIDENTIEL, SELON LA FORMULE AMÉRICAINE, NE SE CONFOND NULLEMENT

AVEC LE POUVOIR PERSONNEL. *Le régime présidentiel, contrairement à l'autre, suppose une très large décentralisation. Il suppose, par conséquent, des Etats fédérés et gouvernés à l'intérieur comme ils l'entendent (comme les cantons suisses) ; il suppose des Chambres fédérales qui constituent le Congrès et qui approuvent les nominations des fonctionnaires les plus importants ; il suppose un pouvoir judiciaire supérieur qui juge de la constitutionnalité des lois et des règlements et qui est représenté par la Cour suprême, aux Etats-Unis. Sans tout cet équilibre, le pouvoir présidentiel ne serait pas autre chose qu'un pouvoir personnel sans frein. Mais tout cela on ne le sait pas, il semble, ou on n'y pense plus quand on parle pour le Liban d'un régime « présidentiel ».*

L'élection du Président par le peuple, au suffrage direct, au Liban, signifierait de surcroît un usage inouï et incontrôlable des intrigues, des pressions, des truquages, de l'argent, des faveurs. Tout le pays en serait pourri. L'ÉLECTION DANS CES CONDITIONS SERAIT UNE FICTION, OU UN IMMENSE DÉSORDRE, OU LES DEUX. *Et, dans telle ou telle région du Liban, le candidat resterait tributaire des mêmes féodaux, des mêmes grands électeurs.*

Rappelons, pour mieux éclairer le tableau, qu'il faudrait faire élire, par-dessus le marché, un Vice-Président et un Sénat à ajouter à la Chambre des représentants.

Tout cela est déraisonnable. Ne vient-on pas de voir un pays aussi évolué que l'Uruguay souhaiter d'adopter, de préférence au régime présidentiel, celui de la Confédération suisse ?

Ces explications s'imposaient. Quand on s'aventure dans des questions de cette importance, encore faut-il n'en point parler à la légère et commencer par les connaître à fond.

24 juillet 1952

LA VOIE DES REFORMES

Le vent est aux réformes. Le Liban a toujours été le pays le plus démocratique du Proche-Orient. Il l'est par nature. Cette position historique privilégiée facilite la tâche sans doute.

La législation libanaise, pour imparfaite qu'elle soit, est moderne dans à peu près tous les secteurs. Peut-être l'est-elle trop dans certains, compte tenu de la diversité de la population (et des disparités dans la diversité). Cela l'expérience l'établit.

La difficulté de légiférer au Liban est toujours venue du fait qu'on doit légiférer normalement pour un peuple entier et non point pour une ville ou pour une province. Une matière aussi délicate que les assurances sociales le montre jusqu'à l'évidence. Il faut agir cependant dans les limites du raisonnable et même un peu au-delà, mais sans prétendre édifier une législation dans le vide, en laissant son application aux fantaisies du hasard et au siècle futur.

Remarquons, une fois de plus, que le fond de la population libanaise est, jusqu'aujourd'hui, terrien et paysan d'une part, commerçant de l'autre (avec des intellectuels plus ou moins en effervescence). Sur le plan humain, ce sont des apports nouveaux qui ont suscité des problèmes nouveaux. Il est clair pourtant qu'on ne peut pas faire reproche au Liban d'être socialement en retard pour la raison qu'il est fait d'éléments si divers et qu'il s'est montré inlassablement hospitalier et généreux.

Différent de tous les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, de la Méditerranée et de l'Asie occidentale, le Liban vit politiquement et socialement d'un équilibre de confessions et de civilisations. L'équilibre libanais ressemble aux mouvements d'horlogerie les plus délicats. Il n'y faut pas toucher si l'on a la moindre crainte que la montre s'arrête. Cela tombe sous le sens. C'est pourquoi, écrivions-nous il y a dix ans, c'est pourquoi « le Liban n'est pas un pays à coups de tête et à coups d'Etat ; c'est un pays que la tradition doit défendre contre la force. »

Au milieu des statuts personnels, la santé de la politique libanaise est beaucoup plus dans les mœurs que dans les lois.

La loi libanaise, pour être efficace, doit être vécue par ceux qui la font ; autrement elle est vaine. Et ce n'est pas la peine de multiplier les lois si la tradition de l'ordre ne pénètre pas dans les esprits avant la loi. Nous entendons par ordre tout ce qui s'oppose au désordre matériel et moral. Et nous entendons par désordre tout ce qui dérègle une société.

Qu'on prenne les ministres où l'on voudra ; (nous fîmes naguère maint effort pour qu'on en prît quelquefois hors la Chambre ; ce fut le cas pour quelques-uns qui s'en allèrent, croyons-nous, désabusés), qu'on prenne des ministres où l'on voudra mais que le

Pouvoir exécutif, où qu'on le trouve, se comporte comme tel. Et qu'il donne aux Libanais le spectacle vivant pour notre petite république.

Nous disons « notre petite république » quoique, à nos yeux, elle puisse, moralement et intellectuellement, se donner la taille des plus grandes.

La première réforme au Liban c'est d'établir une hiérarchie des valeurs et de l'appliquer à la nation.

7 août 1952

PREUVES DE MATURITE*

L'évolution de la situation intérieure se fait dans les conditions les plus raisonnables. La Constitution est respectée. La Chambre se réunira mardi pour élire le nouveau Chef de l'Etat. *Le Liban donne en politique intérieure des preuves de maturité qui sont un apaisement pour le présent et une garantie pour le futur.*

C'est cela, par-dessus tout, qui comptait. Nous avons toujours élevé le débat jusqu'au plan national pour établir, à partir de là, les liens avec l'univers.

Nous voudrions pour le Liban que, restant le spectateur des nouveautés politiques, il assurât toujours la marche des institutions sans procédures révolutionnaires. « *Car le Liban n'est pas un pays à coups de tête et à coups d'Etat.* »

Par sa démission donnée dans les conditions les plus objectives et les plus sereines, conditions qui vraiment l'honorent, le Président partant a rendu au Liban un service signalé. Les choses ne se fussent pas passées ainsi, on en conviendra, dans la plupart des républiques américaines. On le dit avec le respect qu'on leur doit.

Il faut maintenant que, chez nous, les passions idéologiques se calment ; et que les communautés qui constituent la nation ne parlent que le langage de la fraternité. Pour tous les Libanais, le Liban est une patrie trop belle pour qu'on l'expose aux controverses excessives et aux discordes. Une certaine propagande devrait inquiéter les Libanais les moins sages et les empêcher de faire de la surenchère politique en sacrifiant quelque chose des fondements de leur pays.

Il est inévitable que des changements se produisent de temps à autre dans le gouvernement d'une nation. Et il n'est pas mauvais que les responsabilités ne soient pas toujours dans les mêmes mains. Ce qui ne doit pas varier au Liban, c'est la tradition tutélaire qui fait l'équilibre de ce pays ; c'est le vouloir vivre en commun ; c'est enfin l'esprit de liberté, de modération et de tolérance qui est le fond même de notre patrimoine spirituel et la condition de durée et d'accroissement de notre patrimoine temporel.

20 septembre 1951

* Le président Béchara El-Khoury venait de présenter sa démission à la suite des événements du mois de septembre 1952, faisant ainsi preuve d'un profond attachement à la légalité et à ses justes exigences ainsi qu'aux intérêts supérieurs du pays.

VERITES LIBANAISES

Il y a des vérités libanaises que chaque génération libanaise doit transmettre à la suivante, parce qu'on ne les trouve pas dans les livres de l'Occident.

LE CAS DU LIBAN EST UNIQUE AU MONDE : *un pays refuge par essence, parce que méditerranéen et au seuil de l'Asie, maritime et de montagne à la fois ; un pays dont la population très diverses à ses sources est faite d'une longue suite d'hommes et de familles persécutés pour leurs convictions, pour leurs idées ; une collection de communautés confessionnelles ayant chacune son statut personnel ; une nation de voyageurs-nés avec une tradition politique et sociale parmi les plus anciennes de l'univers ; le peuple qui inventa l'alphabet et dont on ne peut pas dire qu'il n'a pas le goût de la lecture et des philosophies ; un composé de races, de religions, de sagesse, de turbulences, de vérités et d'erreurs, tout cela dépassant de peu un million d'hommes dans la mère patrie, avec une émigration, une « diaspora » à peu près égale dans l'univers.*

Il est naturel qu'au sein d'un tel peuple des conflits d'idées surgissent à chaque pas et que les novateurs soient à peine moins nombreux que les tenants de la tradition. Chaque Libanais d'aujourd'hui apporte ses hérités intellectuelles et sociales à ses compatriotes, des hérités qui sont celles du monde antique dans sa diversité phénoménale (et dans son unité profonde). Et beaucoup de Libanais ne sont des Libanais que depuis trente ou quarante ans. Une couche s'ajoute à l'autre depuis des siècles cependant que les départs dans toutes les directions se perpétuent.

Aucune terre, nulle part, n'assimile mieux cependant que cette terre libanaise à laquelle on s'attache, comme la vigne vierge et le lierre s'attachent, par toutes les fibres de la chair et de l'âme.

C'est à ce peuple extraordinaire que de jeunes cerveaux libanais prétendent apporter, au fur et à mesure que les universités nous livrent des licenciés et des docteurs, des doctrines politiques et sociales supposées inédites, des « nouveautés » qui ne sont généralement que de vieilles choses non identifiées ou *des entreprises intellectuelles étrangères sous un vocabulaire nouveau.*

Le passé cinq ou six fois millénaire du Liban humain invite à la modération et à l'humilité. *On oublie trop le climat spirituel du « refuge », la nature du terrain de rencontre qui veut toujours être un « haut-lieu ».* Les Druses, par exemple, communauté libanaise parmi les plus anciennes, les plus vénérables, remontent à neuf cents ans environ, comme les Maronites, plus anciens et plus vénérables encore, sont des réfugiés de quatorze ou quinze cents ans venus du Nord, comme les Grecs des deux obédiences se rattachent à Byzance, comme les différentes branches de l'Islam sont contemporaines de l'évolution spirituelle de l'Islam, comme les Arméniens (dont la présence au Liban remonte, pour certaines familles et institutions, à plus de deux siècles) et comme les Russes comptent parmi les plus récents. *Le Liban humain s'analyse en une suite*

d'arrivées de gens persécutés, aboutissant en général à l'escalade d'une montagne. Autrefois la montagne était inaccessible, aujourd'hui elle ne l'est plus mais les mœurs sont moins violentes et l'on redescend plus volontiers vers le rivage méditerranéen ensoleillé et doux.

L'Occident qui, à travers ses sciences morales et politiques, nous apporte toutes ses expériences du présent et du passé, ne nous apporte rien qui tienne compte de notre cas particulier, rien qui vaille authentiquement pour le petit peuple « sui genris » que nous sommes.

Ici, tout doit être mesure, équilibre, tolérance et raison, qu'il s'agisse de sociologie ou de foi. La notion même du refuge a fait de la montagne libanaise le lieu de l'univers où la propriété est le plus morcelée, où le sol et les terres se subdivisent à l'infini. De telle sorte que le Libanais le plus humble, pour peu que ses ascendants soient venus au Liban depuis cinquante ans, est à peu près sûr d'avoir ici en propriété sa maison, quelques oliviers, un arpent de vignes ou de cultures maraîchères.

Heureux, dit l'adage, heureux celui-ci qui, au Mont-Liban, a le pâturage qu'il faut pour nourrir une chèvre. Oui, c'est bien cela. Mais c'est à ce peuple libanais aussi qu'on propose maintenant des choses excessives, valables peut-être pour d'autres nations et d'autres climats et littéralement absurdes sous ce coin du ciel.

Dans nos écoles, aucun ouvrage ne résume et n'enseigne ce que nous venons d'écrire d'une plume cursive ; aucun ouvrage scolaire n'explique aux Libanais que les libertés sont leur nourriture même, l'aliment de leur âme, et qu'ils sont venus de loin pour le trouver sur cette montagne lumineuse et clémente. Aucun livre ne montre aux théoriciens que les théories les plus savantes sont vaines pour un tel échantillon d'humanité, vrai microcosme et qui anticipe par nature sur les remembrements futurs.

Il y a disons-nous des vérités libanaises qui doivent porter indéfiniment à la pondération et au calme les habitants de ce pays prédestiné.

Le Liban, au fond, est une belle et noble tentative de cohabitation paisible des religions, des traditions, des races. C'est une tentative naturelle que l'histoire propose comme un témoignage plus décisif encore que celui de la Suisse au cœur de l'Europe. Ce ce n'est pas la chère Syrie voisine qui doit nous servir d'exemple. C'est nous qui sommes un exemple pour elle ; et c'est son destin qui s'orientera par la force des choses vers le nôtre plutôt que le contraire.

Les Libanais qui n'ont pas pris leur passeport pour le Mexique ou le Brésil doivent réfléchir à tout cela ; et comprendre qu'aucune théorie de la Sorbonne, de Cambridge, de Yale ou de Moscou ne peut prévaloir sur l'expérience politique unique qu'ils font depuis la lointaine Phénicie, POURVU QU'ILS SE RENDENT COMPTE SEULEMENT DE CE QU'ILS SONT.

14 octobre 1952

A L'USAGE DES « REFORMATEURS » LIBANAIS

Que le lecteur ne s'effraie pas des mots ; mais, pour les remarques qui suivent, toute son attention est requise. La politique libanaise est autant une question de psychologie qu'une question de physiologie.

La psychologie traite de l'âme et de ses facultés.

La physiologie traite de la vie et de ses organes. Si, par l'âme, le Libanais est un voyageur-né, par la nature il a la mobilité dans le sang.

SON INTELLIGENCE ET SON CORPS ENSEMBLE LE PORTENT AU MOUVEMENT.
Son esprit et ses jambes ont horreur de l'immobilité.

Cela tient au milieu où il naît, et qui est une route. Cela tient à ses hérédités qui supposent de longues migrations.

Cet état congénital, cette sorte de maladie du mouvement des Libanais, il les faut corriger par la stabilité politique et sociale. Stabilité du Gouvernement, stabilité des mœurs ; c'est-à-dire, dans les deux cas, résistance à l'agitation et au changement stériles.

Tous les Libanais qui se mêlent de politique doivent savoir cela, les chefs de parti avant les autres.

Les Libanais qui émigrent ont toujours été remplacés par d'autres hommes venus de l'extérieur. L'ORIENTATION GÉNÉRALE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ÉMIGRATION LIBANAISE EST UNE ORIENTATION EST-OUEST.

C'est cette direction qui amène le Syrien à Beyrouth et qui conduit le Libanais en Amérique. Cela montre combien le Liban est mouvant sur le plan humain ; et la notion historique de refuge, jointe à l'inquiétude confessionnelle native, explique cette mobilité à ses sources.

Cela n'empêche d'aucune façon le fond de la population de maintenir sa cohésion et la nation d'affirmer son existence, à charge de ne pas s'égarer dans les idéologies fallacieuses.

Tout le passé du Liban atteste la vérité de ce que nous avançons. C'est une des raisons pour lesquelles « le Liban n'est pas un pays à coups de tête et à coups d'Etat », l'autre raison décisive étant un équilibre nécessaire entre les communautés libanaises, elles-mêmes ramifiées dans toutes les directions de la rose des vents.

Ainsi, dans la mesure même où le Libanais est mobile par la chair et l'esprit, il faut que les institutions de son pays soient stables ; *parce que la tendance perpétuelle*

chez nous est à la transformation. Et cela s'exprime, en politique comme en économie, par la diversité des opinions qui multiplie à l'infini les suggestions et les systèmes.

Pour notre part, nous savons cela depuis bien longtemps, au moins depuis le printemps de 1926, lorsque, député de Beyrouth pour les minorités nous fabriquions, au cours de studieuses veillées, au lendemain de graves événements en Syrie, la Constitution libanaise.

En bref, à la mobilité extrême intellectuelle et physique du Libanais il faut opposer la stabilité politique et sociale, c'est-à-dire la solidité des institutions et des traditions. Les « réformateurs » qui ne voient pas cela doivent être eux-mêmes réformés.

14 novembre 1952

EN MARGE DU MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT

Le message que M. le Président de la République a adressé aux Libanais le 22 novembre a un autre accent que ceux qui l'ont précédé. Les circonstances y sont pour quelque chose ; mais il ne faut pas tout mettre au compte des circonstances.

Il devenait pressant de rassurer un peuple inquiet. Le Chef de l'Etat a bien vu cela. Il était urgent d'annoncer que les traditions et les principes connaîtraient des meilleurs jours ; que le désordre dans les idées serait combattu comme le désordre dans la rue ; que l'anarchie matérielle ne s'emparerait pas de ce pays par le trouble chemin de l'anarchie intellectuelle.

Nous reconnaissons au Chef de l'Etat des intentions pures depuis le départ. Il dispose du pouvoir cependant que nous ne disposons que de notre jugement. C'est le moins que notre jugement s'exerce dans le climat de liberté que nous aimons tous. Les libertés légitimes qui nous sont si chères commencent par cette liberté de juger des choses dans l'équité et sans passion.

Le Chef de l'Etat est animé d'intentions excellentes et nous savons qu'il travaille beaucoup. Mais les intentions se distinguent des actes et le résultat du travail peut ne point répondre à l'étendue de l'effort. Il nous arrive à tous de voir ce que nous préférons contrarié par d'obscurités nécessaires, par d'obscurités convenances.

Par son orientation générale, le Liban fait maintenant une expérience après beaucoup d'autres. Notre vœu est qu'il en sorte assagi. *La confiance dans l'avenir est ce qui intéresse le plus notre peuple, un des plus mobiles de la terre. Il ne faut pas que cette mobilité congénitale ait pour terme l'immobilité de la mort.*

Par destination comme par nature, le Libanais est fait pour voyager et le Liban pour accueillir le voyageur. Pour que ce mouvement ne devienne pas une fuite et pour que cet accueil ne devienne pas un rêve, il faut ici que la tradition triomphe. Il faut que l'ordre règne et que l'étranger comme le Libanais de l'étranger, auxquels s'est adressé en termes heureux le Chef de l'Etat, ne soient pas dégoûtés par les excès auxquels les démagogues se livrent.

Il suffit de rien ou de peu pour que les sources tarissent et pour que les hommes s'en aillent.

L'aisance ou la richesse, la paix sociale par l'effet d'une juste mesure des droits et des devoirs ne se conçoivent au Liban que dans l'équilibre de tout. Le niveau de vie des Libanais dépend de leur activité visible et de leurs ressources invisibles ; il dépend de rapports multiformes et innombrables avec l'étranger, au Liban même et dans l'univers. L'entreprise lointaine et l'enseignement réputé, le commerce de transit et des hôpitaux du premier rang contribuent également à la balance des comptes.

Encore faut-il que nos lois correspondent à notre nature, que la théorie qui dessèche n'ait pas raison de la réalité vivante.

Les Libanais ne vivent pas de leur capital et de leurs rentes ; ils vivent de leur intelligence et de leur travail. Les chinoiseries ou les prétentions de l'Etat ne doivent pas essayer ce mécanisme vital. Tout obstacle, toute lenteur imposés à l'activité libanaise se traduisent par une perte de substance.

Le secret des affaires au Liban est dans une combinaison du mouvement rapide et de l'intelligence.

Pour ce qui est de la vie intellectuelle, nous savons depuis des millénaires que c'est une question d'horizons. Le Président de la République a parlé avec raison d'un épanouissement des sciences et des arts, que seuls peuvent nous donner les horizons les plus larges.

Nous serons un peuple de vastes libertés, nous aurons des lois sociales et fiscales raisonnables ou nous serons vaincus par le sort. Nous serons un pays accueillant et large d'idées ou nous périrons.

25 novembre 1952

UNE ERREUR A REDRESSER*

Il est tout à fait clair à présent que la réduction du nombre des députés fut une erreur qui, si l'on ne se hâtait pas de la corriger, nous mènerait à la discorde et aux séparatismes avoués ou secrets.

Si nous avons personnellement le pouvoir et la responsabilité de changer le décret-loi, nous n'y mettrions aucun respect humain, aucun amour-propre. Une erreur commise de bonne foi, on la redresse sans mise en scène, et c'est tout. Il est cependant très regrettable que dans la hâte passionnée des premiers jours, on n'ait pas tenu compte des avis de l'expérience et du bon sens.

Aux institutions du Liban il ne faut toucher qu'avec une extrême réserve. C'est une règle de sagesse. Elles consacrent un équilibre délicat. *Et la meilleure façon de gouverner les Libanais c'est de laisser le moins possible des forces politiques individuelles en dehors de l'Assemblée.*

Ce qui importe fondamentalement au Liban ce n'est pas le nombre des députés, c'est la paix, et, singulièrement, la paix confessionnelle. De surcroît une Chambre plus étoffée nous donne plus de chance de nous mieux gouverner. *En réduisant le nombre des députés comme on l'a fait, ce n'est pas le nombre des féodaux qu'on diminue. C'est, au contraire, aux éléments nouveaux, aux éléments les plus vivants du pays qu'on ferme l'accès de la Chambre.* Et l'on ne peut pas, avec 44 députés élus dans le cadre confessionnel (avec les servitudes de structure auxquelles ce pays ne peut pas se soustraire, sans aller à la guerre civile), *l'on ne peut pas, disons-nous, avec 44 députés, imaginer une Chambre fonctionnant normalement, c'est-à-dire avec un gouvernement, une majorité, une opposition, une dizaine de commissions parlementaires et le reste.*

Il est étonnant qu'on n'ait pas pensé à tout cela.

Quand le Grand-Duché de Luxembourg a 51 députés pour une population et un territoire qui sont le quart des nôtres, nous pouvons avoir au Liban, sans inconvénient aucun 77 ou même 88 députés. En tenant compte de la représentation confessionnelle et de la présence inévitable des féodaux, *toujours élus*, cela s'impose.

Et puis, pour qu'une Assemblée législative fasse son métier, si petit ou si grand que soit le pays qu'on envisage, *il faut un minimum de députés comme il faut un maximum aussi. En deçà comme au-delà de certains chiffres, une Assemblée, en régime parlementaire, n'est plus en mesure de remplir sa fonction. A l'échelle de l'Angleterre, il faudrait 12 députés au Liban et 6000 en Chine : deux chiffres ridicules.*

Sur le plan de la politique intérieure, l'atmosphère déplaisante dans laquelle nous vivons ces jours-ci est imputable à la loi électorale en premier lieu. Ceux qui sont au fait des réalités libanaises profondes s'en rendent bien compte.

Pour ce qui est d'une seconde Assemblée, à base confessionnelle surtout, on sait depuis longtemps ce que nous en pensons. On la concevrait dans un pays où le Gouvernement serait sans cesse menacé par la Chambre ; *tandis que jamais une Chambre libanaise n'a fait tomber un Gouvernement. Chez nous deux Chambres, telles qu'on les a prévues, ne seraient que l'addition d'un double encombrement et de deux impuissances.*

Une loi improvisée, une loi mal faite, le Pouvoir exécutif peut constitutionnellement la tenir en échec. On n'a vu le Pouvoir exécutif user de ce droit qu'une fois ou deux, en vingt-cinq ans.

Pour en revenir à la loi électorale, répétons que si l'on ne veut pas du désordre généralisé, il faut qu'on la change. Et le plus tôt sera le mieux. Sans fausse honte.

17 mars 1953

*** Le Cabinet de l'époque, présidé par l'émir Khaled Chéhab, avait obtenu les pleins pouvoirs et gouvernait par décrets-lois. Aux termes d'un de ces décrets, le nombre des députés – qui était de 77 – fut ramené à 44. Tentée jusqu'au bout, l'expérience devait conduire à une nouvelle révision d'abord en 1957 et ensuite en 1960.**

PRIMAUTE DU SPIRITUEL*

L'accent paisible et ferme de la déclaration unanime des chefs spirituels réunis à Bkerké a touché tous les Libanais qui ont le souci de la paix.

Et qui s'étonnera de voir les chefs spirituels s'inquiéter de l'avenir temporel de la cité ? De plus en plus, à vrai dire, le spirituel ne se sépare pas du temporel comme les besoins du corps de ceux de l'âme. Car l'âme et le corps sont les compagnons inséparables du voyage. Ceux qui nient l'âme. Car l'âme et le corps sont les compagnons inséparables du voyage. Ceux qui nient l'âme rendent le voyage plus dur et ses étapes finales plus amères. Le long des vicissitudes de la vie, c'est la foi qui soutient le corps éprouvé et les forces défaillantes. Les chefs spirituels chrétiens ont parlé des minorités libanaises sans parler des confessions. Rien ne pouvait être plus souhaitable, et la vérité est là. L'Islam a ses minorités comme la Chrétienté a les siennes ; et il en est que rien de sérieux ne mêlait à la controverse. Toutes ont d'ailleurs le même besoin de l'asile, qu'est le Liban, des libertés opprimées. C'est là-dessus que le spirituel fonde son droit et son devoir de ne point ignorer le temporel et la patrie humaine.

On sépare si l'on veut l'Eglise de l'Etat. Mais l'Etat, on ne le sépare pas de Dieu. Au-dessus des communautés et des statuts personnels il y a, dans l'Etat, la nécessaire présence de l'Eternel.

En donnant pour fondement à sa vie politique la représentation confessionnelle, le Liban a mis en évidence, plus qu'ailleurs, la primauté du spirituel. *Il a marqué davantage sa volonté d'équilibre et de justice. Il a apaisé des minorités inquiètes.* Il n'y a plus que les ignorants pour ne pas savoir que le spirituel est présent de cent manières dans la politique des nations, même les plus avancées ; il l'est autant, d'ailleurs, dans celles qui le combattent.

Le Liban, contrairement à ce que pensent quelques primaires, ne doit pas avoir honte de son système. Ce système est le bon tant qu'il est le fondement même de la volonté de cohabitation dans la paix. *Toute la question est qu'on n'en fasse pas une maladie et que ce ne soit pas l'exagération du confessionnalisme et sa casuistique administrative qui le rendent caduc.*

« Le Liban a toujours été la patrie de toutes les libertés et de toutes les religions et le foyer des minorités dans le Proche-Orient », ont dit les chefs spirituels. « Nous voudrions que la sécurité et la justice qu'on y trouve soient communes à tous les pays d'Orient. Le Liban doit rester ce qu'il est... », Ont-ils dit encore. Paroles sages et équitables qui proposent un exemple et qui donnent une leçon. Dans lequel des pays voisins du Liban, les minorités sont-elles traitées comme elles sont traitées ici ? Où voit-on ce qu'on voit ici, en fait de représentation proportionnelle ? Où voit-on cette interpénétration qui rend la vie facile et aimable ?

Tandis que, dans le voisinage, on peut très bien déceler la volonté d'hégémonie d'un secteur sur les autres. *Que ne pourrait-on écrire sur certains pays qui ne suppriment le confessionnalisme hypocritement que pour supprimer les minorités ?*

« Le Liban est un pays de minorités associées. » Voilà la vraie position, la vraie formule. Il est cela, tacitement ou formellement, depuis le passé le plus lointain. C'est son visage providentiel. Ce visage, il le doit à la géographie et au relief physique avant de le devoir à l'histoire. C'est un phénomène naturel.

Et la paix du monde veut que ce refuge des libertés existe au point de contact des continents et des civilisations, au bord de la Méditerranée, aux portes de la grouillante Asie.

Les chefs spirituels l'ont dit avec raison : *« Le Liban a depuis toujours une physionomie qui est la forme propre de son existence et de son indépendance et qu'il doit manifester et conserver. Nous n'accepterons jamais la modification de ce caractère fondé sur nos traditions les plus fermes. »*

Il n'y a rien de plus légitime en effet, rien de plus humain. Et c'est une illusion de penser qu'on peut asseoir une politique sur la méconnaissance des besoins individuels et collectifs de l'âme.

Le Liban est assurément défendu. Il le sera toujours. Mais notre satisfaction sera grande quand certains de nos compatriotes sunnites, mieux pénétrés de sa nécessité en ce siècle dit des lumières, et heureux d'en être les libres citoyens, verront dans le Liban un des aspects les plus nobles de ce monde arabe que, dans l'amour et la crainte de Dieu et l'esprit de fraternité le plus doux, nous prétendons servir au moins autant qu'eux.

22 mars 1953

*** A la suite d'un manifeste publié par la Commission préparatoire du Congrès islamique permanent, les Chefs des communautés chrétiennes du Liban s'étaient réunis à la résidence patriarcale de Bkerké. Le communiqué publié à l'issue de leur réunion a été commenté par Michel Chiha dans les termes qu'on va lire.**

REGLES TUTELAIRES*

Une loi fondamentale de la vie publique libanaise est celle-ci : *tout ce que les institutions politiques perdent au Liban, c'est le « confessionnalisme » qui le gagne.* Cette loi, nous la creusons et nous la mettons en relief depuis plus de vingt-cinq ans.

Affaiblissez la Chambre, affaiblissez le Gouvernement, ou les deux, et tout de suite la notion de communauté confessionnelle se substitue à la notion de citoyenneté. Vous ne sortez de la Chambre que pour rentrer dans le sanctuaire.

Cela est inéluctable. Et cela veut dire que tout recul de la vie politique au Liban correspond à un recul de la vie civique. Quand la représentation politique faiblit ou n'est plus là, c'est la représentation confessionnelle qui la remplace. La hiérarchie spirituelle prend automatiquement la place de la hiérarchie temporelle absente.

Toucher au Liban à la représentation politique à base confessionnelle c'est susciter les associations confessionnelles à base politique. Si l'on veut que le Liban remplisse sa destinée, il faut comprendre cela ; et ne pas bâtir sur des préjugés et sur des formules livresques des édifices illusoire.

Le Liban est un pays de minorités confessionnelles associées. Cette définition a fait son chemin depuis que nous la proposons à la réflexion de nos concitoyens. Elle légitime parfaitement l'étiquette confessionnelle à condition qu'on n'en abuse pas. *Et elle illustre la véritable fraternité humaine que notre pays représente puisque, statutairement, aucune liberté légitime ne peut être ici violente.*

La liberté de conscience est naturellement au premier plan. Les autres libertés ont pour objet le respect de la dignité de l'homme. Qu'a-t-on à dire contre cela ? Et en quoi l'étiquette confessionnelle dérange-t-elle plus qu'une étiquette politique fallacieuse ? Au demeurant, la loi de l'Islam, par exemple, n'est-elle pas religieuse ? Civile et politique ensemble ? Comment séparer tout à fait ceci de cela ?

Le Liban est donc un pays de minorités confessionnelles associées. Dans la mesure, par conséquent, où vous étoffez raisonnablement la Chambre des députés *par le nombre, vous accroissez les chances de la qualité et vous assurez une représentation plus fidèle des minorités qui composent ce pays.*

Une deuxième loi tutélaire de notre politique est qu'il est sage de permettre l'accès à la Chambre du plus grand nombre possible de forces politiques libanaises individuelles. PAR LÀ VOUS DÉVELOPPEZ LE « VOULOIR VIVRE EN COMMUN » ET VOUS CIMENTEZ L'ÉTAT.

C'est une erreur de vouloir économiser chez nous sur le nombre des députés. C'est aggraver délibérément les luttes électorales et encourager l'esprit de dissidence.

On se souviendra en effet qu'en face du Législatif, l'Exécutif est assez fort pour contrôler tout cela. Il n'y a qu'à voir, pour s'en persuader, ce qui se passe en ce moment et où nous en sommes.

A peine a-t-on réduit le nombre des députés qu'une atmosphère de lutte au couteau s'est développée dans ce pays. A peine l'a-t-on fait que les hommes politiques menacés se sont insurgés sous le prétexte confessionnel. Et on a vu tout l'Etat en discussion parce que l'Exécutif s'était avisé d'ôter leurs chances à un certain nombre d'hommes politiques auxquels on enlevait leurs électeurs habituels.

Il n'y aurait que cette raison pour maintenir et accroître même un peu le nombre des députés qu'elle suffirait. Mais il y a cette autre raison, également décisive, que ce pays ne peut s'accommoder d'une Chambre incapable par sa composition même, et à cause du très petit nombre de ses membres, de remplir sa mission.

15 avril 1953

*** Après le changement de régime au mois de septembre 1952, des voix s'élevaient de tous côtés, et parfois même dans les milieux dirigeants, préconisant la modification des règles fondamentales de la politique intérieure et extérieure du Liban. Cet article et ceux qui le suivent tendent à rappeler aux réalités libanaises de toujours ceux qui prétendaient les méconnaître ou en minimiser la portée sur le plan national comme dans le domaine de nos rapports avec les pays étrangers.**

POLITIQUE INTERIEURE ET DOCTRINE POLITIQUE

Notre politique intérieure doit être redressée. Comme notre politique étrangère, elle pêche par manque de doctrine. *Des mois de flottement ont obscurci des notions fondamentales.*

Le Liban n'est pas un pays qui cherche sa voie. Depuis longtemps il l'a trouvée. Il diffère de tous les pays du voisinage, et il se reconnaît une mission.

Sur le plan physique, c'est un pays de montagnes et un pays maritime. Sur le plan spirituel et intellectuel, c'est un refuge des libertés devenu par la force des choses un pays de minorités associées. Sur le plan économique, c'est un pays qui, dans la plus large mesure, gagne sa vie de l'étranger par des opérations faites dans le monde entier. Sur le plan historique, c'est un pays qui manifeste et défend sa personnalité depuis des millénaires.

Aucun Président de la République, aucun Président du Conseil libanais, aucun Gouvernement, aucune Chambre, aucune Administration ne doit oublier cela.

Que le monde devienne tout petit et qu'il tente vers son unité, nous le rappelons tous les jours. C'est cela même qui a rendu certains régionalismes étriqués et caducs. Ne voit-on pas, en ce moment, l'Asie et l'Afrique se réclamer chacune, arbitrairement, d'une unité continentale « ? Ne voit-on pas, dans la macédonie des peuples, des races et des langues, surgir les combinaisons politiques les plus bizarres ? Et qu'est-ce, pour le logicien, qu'un bloc « arabo-asiatique » par exemple ?

Le Liban a le climat, l'atmosphère, la faune, la végétation, les traditions, les penchants naturels du Bassin méditerranéen auquel il appartient. Qu'on y soit chrétien ou musulman, arabe ou sémite d'origine, qu'on n'y parle qu'une langue ou qu'on en parle trois, *on est attaché au destin de cette bande de terre dont le champ d'action intellectuel et économique est la planète entière, depuis toujours, à des degrés divers, de la façon la plus évidente, la plus indéniable.*

Toute entrave économique grave, qui nous couperait du reste de l'univers, serait le territoire prédestiné que nous occupons un commencement d'asphyxie. La vie économique du Liban est sur les routes maritimes, aériennes, terrestres. SA SOURCE PRINCIPALE EST DANS LE FAIT HUMAIN, dans l'invention, dans la mobilité, dans la rapidité de la décision et de l'exécution.

Si tout cela ne suffit pas pour étayer une doctrine politique, il faut désespérer du bon sens. Le devoir de tout Gouvernement libanais est de faire de temps en temps le tour de ces réalités pour échapper aux séductions de la chimère.

Et le Liban, au cœur du monde arabe, est un facteur d'équilibre, un lien. Le monde arabe d'ailleurs est un monde divers, divers comme l'Europe. Cette diversité n'est pas une tare ; elle est une richesse, elle atteste l'originalité, la vitalité.

Notre politique intérieure si elle n'est pas fondée sur un tel ensemble de propositions et connaissances sommairement résumées ne peut être que désordonnée et débile.

Le tournant où nous sommes montre aux plus clairvoyants que la doctrine a faibli. L'accessoire a pris le pas sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est la sauvegarde d'un équilibre consacré par la nature des choses et par les leçons du passé. La première de ces leçons est que, chez nous, il faut associer à la vie publique le plus grand nombre de valeurs humaines ; parce que la vie publique, parce que la représentation nationale qui en dérive, sont le véritable ciment de l'Etat. La seconde leçon est que les chances multiformes des Libanais sont, par essence, dans l'usage étendu des libertés légitimes.

LA POSITION CONFESSINELLE AU LIBAN EST UN PHÉNOMÈNE DE STRUCTURE ; aucune violence n'y changera rien ; c'est le temps seul qui la modifiera, ou qui ne la modifiera pas.

3 mai 1953

D'UNE POLITIQUE LIBANAISE

Si importante que soit sur le plan de la politique intérieure la période électorale où nous voici, les préoccupations de politique extérieure l'emportent sur elle.

L'orientation générale de ce pays vers les horizons qui le sollicitent est une chose plus grave que l'élection de ses représentants. Mais il est vital aussi que la représentation nationale soit suffisante et qu'elle soit consciente ; que les Libanais puissent faire leur loi dans l'ordre, se gouverner dans la discipline et vivre en paix dans l'équilibre.

La loi électorale sous laquelle les élections de juillet se feront est, pour le moment, une loi sans recours. Aucune force ne peut y modifier un iota. Prenons-la comme elle est et tirons-en le meilleur parti possible. « A quelque chose malheur est bon. »

Cette loi n'a pas été modifiée à temps par l'Autorité qui l'a faite pour des considérations auxquelles l'amour-propre n'a pas été étranger. Il faut déplorer cela comme on déplore une faiblesse. Même si les élections se font de façon parfaite, et nous le souhaitons plus que personne, même si elles ne suscitent pas d'ennuis sérieux, leurs conséquences resteront lourdes parce qu'on aura intéressé un trop petit nombre de Libanais à la vie publique libanaise ; et parce qu'on aura ignoré délibérément des forces de concorde au profit de considérations purement théoriques et sans avenir.

Le Liban n'est pas un pays tout à fait comme les autres. C'est un pays de minorités confessionnelles associées. Les relations interconfessionnelles qui s'y imposent supposent le plus grand nombre de présences et de contacts. C'est étonnant que le législateur du dernier semestre n'ait pas vu cela. C'est étonnant qu'aucun trouble ne l'ait saisi devant l'évidence qui lui ouvrait les yeux.

Les forces de conciliation et de concorde au Liban, c'est à la Chambre qu'on les trouve surtout. « Le pouvoir nationalise le prince », dit la sagesse. En dehors de la Chambre, se multiplient les déceptions, les rancunes et les dissidences. Telle est la leçon de la vie. Et puis il faut que la vie parlementaire reste possible dans l'esprit de la Constitution. On sent par de nombreux actes de l'Exécutif combien témérairement il a dédaigne.

Tout cela dit, nous répéterons que la politique extérieure du Liban doit être le souci majeur des Libanais et qu'elle doit orienter les élections mêmes : connaissance du Proche-Orient ; de la mission essentielle du Liban ; attitude des pays de la Ligue arabe les uns envers les autres ; attitude envers Israël ; attitude envers la défense collective et les garanties qu'elle représente pour l'avenir proche et lointain ; salut de la Méditerranée qui est la mer natale des Arabes et des Occidentaux et le foyer commun de leurs civilisations. (M. Foster Dulles ne vient-il pas de définir à son tour le Proche-Orient ; un point entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe ?).

Nous voudrions voir le Gouvernement montrer qu'il n'ignore rien de cela et qu'il ne se limite pas à des préjugés et à des vues étroites. C'est le droit de cette nation d'entendre des paroles qui la rassurent, au lieu qu'on la nourrit de tractations qui se développent dans le secret. Ces paroles, c'est le devoir du Gouvernement de les dire et de s'y attacher à l'occasion des élections mêmes.

Ce pays a soif d'entendre dans un enchaînement suffisant des idées, des paroles de logique et de raison.

3 juin 1953

REGARDS SUR LE LIBAN ET SUR LE MONDE*

Nous voici de retour pour retrouver ici la suite libanaise des événements et des choses ; nous voici de retour pour contribuer de nouveau à saisir la vie dans ses images fuyantes et dans son cours en profondeur.

Où en est le Liban ? Où en est le monde ? Ici les petites considérations ont pris le pas sur les grandes. Hommes et femmes sont allés aux urnes pour qu'un certain nombre de personnes arrivent ou n'arrivent pas, *et non point suffisamment pour l'avenir de la nation.*

La politique actuelle a son péché capital ; *elle n'a pas de perspective.* C'est une besogne étroite de spécialistes en circonscriptions et en clientèles électorales, non en idées générales et en formules de progrès. C'est, on le verra mieux dans quelques semaines, une très petite politique, dangereuse ou vaine et sûrement éphémère.

Le Liban ne se peut construire pourtant que sur les lois de son destin. Les accidents que suscitent les ambitions et les passions ne peuvent lui tenir lieu de règle.

Nous voici, une fois de plus, en pleine expérience futile : l'expérience répétée des petits procédés et des graves omissions ; et nous voici de nouveau dans l'incertitude.

Ce que sera demain, nous ne tenterons pas de l'annoncer. *Par bonheur les libertés au Liban et la fonction de notre pays, c'est la nature des choses qui les défend ; mais l'équilibre libanais est insuffisant comme il est.* La montagne proprement dite ne montrera dans l'Assemblée qu'un aspect de son visage. Au Liban-Nord elle va vers un déchirement. C'est au Liban-Sud, paradoxalement, que la représentation sera la plus authentique et la plus forte.

En résumé, dans la Chambre qui se fait, des idéologies redoutables vont s'affronter sans qu'une majorité digne de ce nom y obéisse à une doctrine réfléchie et à une tradition tutélaire. Simultanément, le rêve du Pouvoir exécutif paraîtra être de se consolider par la fragilité congénitale de l'Assemblée. *C'est un mauvais calcul.* Dans cette Chambre, ce sont des initiatives individuelles périlleuses qu'on voit venir et qui auront leur retentissement moins au Parlement que dans la rue.

Dans le même moment, la situation internationale reste obscure. Les forces qui se disputent la puissance ont d'aussi bonnes raisons d'aller à la violence que de lui préférer l'attente dans l'instabilité. La guerre froide a tout miné de telle manière qu'on s'est mis à lui préférer n'importe quoi et parfois le pire, au besoin.

Que les discordes internes en U.R.S.S. se résorbent ou qu'elles s'aggravent, c'est la même menace pour la paix du monde. Car la guerre étrangère naît de la crainte de la guerre civile comme la guerre civile peut naître de la guerre étrangère.

Le monde est plein d'inconnues et de ferments explosifs.

C'est le temps pour les Libanais de s'unir, de s'aimer et de n'agir que pour accroître la sécurité et les chances du Liban éternel.

21 juillet 1953

*** Au début de l'été de 1953, Michel Chiha s'était rendu en France : l'Université de Lyon venait de lui décerner le titre de docteur honoris causa. Pendant son absence, des élections législatives avaient eu lieu au Liban pour la désignation de 44 députés. Voici son premier article après son retour de voyage.**

DE QUELQUES PRINCIPES ET DE QUELQUES REGLES

Si un certain nombre de principes et de règles étaient suivis, on pourrait gouverner le Liban à peu près les yeux fermés, comme en se servant du radar on fait atterrir un avion dans le brouillard. Et on donnerait aux Libanais, si mobiles par nature, la stabilité dans la paix qui fait le bonheur relatif des individus et des nations.

Ces principes et ces règles résultent de la connaissance de ce pays en profondeur et d'une étude moins superficielle de son histoire et de ses institutions.

Mais, au Liban, la jeune génération ignore à peu près tout de l'histoire contemporaine libanaise ; et la Constitution de ce pays, dont chacun parle, est pour la plupart un texte aussi confidentiel que la législation de Hammourabi.

La première chose à savoir et à annoncer, c'est que le Liban est un pays original, qui n'a pas son équivalent sur la terre ; mais qui a certaines ressemblances avec certaines nations d'hier et d'aujourd'hui : les républiques maritimes méditerranéennes du passé, par exemple, ou bien la Suisse, pays de montagne, où les races, les religions et les langues trouvent des raisons supérieures de vie politique et civique commune.

Nous avons souvent proposé à nos concitoyens de creuser avec nous les problèmes libanais, de sortir des apparences et de l'information livresque et d'aller au fond des choses.

C'est ainsi que le Liban est un pays de confessions et de libertés par nature, par structure. Les minorités qui y vivent ensemble y sont venues au cours des siècles, et jusqu'en ce siècle-ci, justement pour y trouver la liberté religieuse et politique.

C'est ainsi, par conséquent, que le Liban, pays de minorités confessionnelles associées, ne peut se maintenir raisonnablement « sans une Assemblée qui soit le lieu de rencontre et d'union des communautés, en vue du contrôle commun de la vie politique de la nation... » Quand vous supprimez, quand vous discréditez l'Assemblée, « vous transportez inévitablement le débat dans le sanctuaire ou à son ombre ».

C'est ainsi que l'Assemblée libanaise n'est pas le fruit d'une conception démocratique de la vie nationale, mais la condition du « vouloir vivre en commun ». Et plus cette Assemblée sera étoffée, plus les représentants QUALIFIÉS des communautés seront proportionnellement nombreux, plus on aura des chances de vivre en paix.

Parmi d'autres règles d'une politique permanente raisonnable, en voici deux ou trois : *le Liban est un pays aux couches sociales très diverses qui vont de l'extrême*

archaïsme à l'extrême civilisation. Il faut donc que les lois y soient assez modérées pour s'appliquer à tous, sans violence et sans injustice.

Pour faire échec aux éléments frondeurs et pour couper court aux séductions voisines, nous devons faire en sorte que nos lois fiscales et nos lois en général comportent un avantage, une prime, une tolérance, par rapport à celles des autres.

Enfin, pays traversé par la route à son carrefour et devenu dans une certaine mesure une place publique, le Liban doit fortifier par ses lois l'édifice de ses traditions, consolider par tous les moyens la famille libanaise et enseigner à ses enfants à subordonner le temporel au spirituel et le bien-être à la liberté.

Ces règles, tutélaires, nous n'avons pas l'impression que le Gouvernement en fasse sa règle. C'est au contraire dans l'invention anarchique qu'il s'égaré et se perd.

Le manque de doctrine politique dont nous souffrons éclate à tous les yeux et les choses se passent comme si le Liban, pour améliorer son sort, devait prendre exemple sur ce qu'enseignent les professeurs de droit public et d'économie politique de pays très lointains.

Pour nous mieux gouverner, commençons par nous mieux connaître nous-mêmes.

5 août 1953

DU SON DES CLOCHES AU CHANT DU MUEZZIN

Nous voudrions que, comme nos Pâques par exemple, la grande fête de l'islam fût une occasion de rapprochement fraternel entre citoyens. Nous voudrions qu'elle correspondît à une commune allégresse. C'est dans cet esprit que nous faisons des vœux pour le bonheur de nos compatriotes musulmans en les assurant *que notre prière monte également à leur intention vers le ciel.*

Voici le temps d'aborder Dieu ensemble en se souvenant de ce qui unit et non de ce qui divise.

Qui doute un moment que le chrétien et le musulman de bonne foi, quelle que soit l'étiquette chrétienne et quelle que soit l'étiquette musulmane, trouveront grâce devant Dieu ?

Qui pensera que le Créateur pourra ne pas aimer sa créature qui le sert et qui l'aime ?

Dans la foi véritable, il y a une part d'amour si grande que partout où on le rencontre, on est sûr de trouver le Dieu miséricordieux.

Lorsque l'islam s'adresse à Dieu, la Chrétienté est naturellement attentive. Elle conjure à son tour l'Eternel de mettre plus de fraternel amour dans le cœur de ses enfants.

On ne voit pas encore assez que le désordre du monde, en ce siècle, ne vient plus de ce qui opposa l'islam à la Chrétienté, si longtemps, mais bien de la négation de Dieu. Le drame est surtout dans la philosophie du vide qui veut abolir de toute force notre commune espérance.

Quand nous prions Dieu pour notre frère d'islam, nous attendons que notre frère musulman ne nous ignore pas dans sa prière.

Et quoi qu'il arrive, ne pouvons-nous pas toujours, ensemble, adresser notre invocation à « notre Père » qui est aux cieux ?

Ces propos religieux sont de circonstance. *Il nous est arrivé de faire observer qu'on peut séparer l'Eglise de l'Etat mais qu'on ne peut séparer l'Etat du Créateur de toute chose. C'est la justification de ces lignes dans ce pays qui, par sa Constitution même, établie par l'Effet d'un vote unanime, en même temps que d'un esprit de tolérance extrême, se réclame du Très-Haut.*

SE METTRE AU NIVEAU DU DESTIN

Aimera-t-on nous entendre dire que le Liban politique actuel ne nous paraît pas égal au destin de notre pays ? Cela nous le pensons. Notre remarque ne vise ni le Gouvernement, ni une personne : *nous le faisons dans l'absolu.*

Elle vise l'ensemble des facteurs politiques qui donnent à un pays, petit ou grand, son rang dans le monde et ses chances.

Le passé de notre pays, notre avenir, mérite mieux que ce que le présent nous donne.

De l'avis général, il n'y a pas assez de densité dans l'Etat. Ce mot dit bien ce que l'on veut. La densité vient de la lucidité dans la pensée, de la profondeur dans la doctrine, de la maturité dans les décisions, du courage dans les actes.

Il faut croire que les Libanais responsables de la chose publique ne pratiquent pas assez le « *Connais-toi toi-même* » du philosophe. Ils ne voient pas assez l'originalité de ce pays et de ce peuple. Ils n'approfondissent pas assez les raisons qui font du Liban, au cœur du Proche-Orient, *un pays providentiel à caractère universel.* Leur technique est une technique sans horizons. Elle part d'un collège électoral étriqué et de connaissances superficielles.

Le Liban, petit comme il est, a la vocation d'un grand pays, de par la géographie et l'histoire. Cela, il faut le dire plus souvent et plus clairement à ce peuple, qui le comprendrait si on le lui disait.

Le trou dans notre politique (comme dans notre enseignement) *est cette subordination du général au particulier, de la vue d'ensemble au détail.* Sur le plan humain et intellectuel, *le Liban est une voix qui a droit à l'audience de l'univers,* tandis que la politique dont on lui donne l'habitude est une très petite politique.

Nous souhaitons depuis longtemps que l'homme politique libanais, l'homme qualifié, *quel qu'il soit, s'adresse plus fréquemment à ce peuple du haut d'une tribune, quelle qu'elle soit ; et que des discours un peu substantiels apprennent à ce peuple ce qu'il faut qu'il sache sur son destin et qui élèverait son cœur et ses pensées.*

Les messages politiques que les Libanais entendent, déjà fort rares, sont d'une pauvreté décevante.

Le Liban se retrouverait dans sa meilleure forme si on ne se mêlait plus de vouloir le guérir de maladies imaginaires. *Et si on parlait au Libanais comme on parle à des hommes, au lieu de se comporter comme des enfants.*

2 octobre 1953

LE PROFESSIONS AU LIBAN

Vouloir réglementer étroitement les professions commerciales au Liban (commerce d'importation, transit, banques, etc.) c'est prétendre uniformiser ce qui est divers par nature, par essence. C'est, par définition, vouloir donner le même moule à des formes qui ne se ressemblent pas et qui se modifient sans cesse.

Toute l'originalité du Liban est dans cette diversité qui fait que vingt banques par exemple se distinguent l'une de l'autre par une différence de méthodes, de secteur géographique et de genre d'affaires, encore que la clientèle soit souvent la même. *Car le propre du Liban est que la même personne ou la même entreprise y fait des opérations d'une étonnante variété et d'une étonnante rapidité.*

C'est une vue de l'esprit (et c'est une faute lourde), que de s'imaginer pouvoir soumettre à une réglementation unique ce qui est multiple et variable par nature. La vie matérielle du Liban, la prospérité du Liban se subordonnent à la faculté d'invention et d'adaptation des Libanais.

Chaque Libanais, écrivions-nous naguère, est une république en soi. Chaque entreprise a son aspect original qui lui donne ses moyens de vivre. *Le propre ici est la diversité, la multiplicité, le contraste, tandis que, par définition, réglementation veut dire uniformité et contrôle.*

Il y a contradiction manifeste entre ce qu'on appelle le génie des affaires des Libanais et la présentation de l'Etat (sous des influences occidentales et livresques) d'enfermer les professions commerciales dans des règles rigides. IL NOUS PARAÎT ESSENTIEL DE METTRE CELA EN LUMIÈRE.

On ne peut pas dire aux libanais, sans témérité : vous achèterez ou vous n'achèterez pas ceci ou cela ; vous investirez votre argent de cette manière et non point d'une autre ; vous vous astreindrez à telle et telle règles strictes et vous ne sortirez pas de limites sans horizon. *Cela serait absurde et contraire à la nature de ce peuple, à sa structure.*

Les règles rigides, il les faut sans doute pour l'armée, pour la maréchaussée, la police et ce qui leur ressemble. Il les faut pour les médecins, pour les avocats et ce qui s'apparente à eux ; *mais pour le commerce libanais sous tous ses noms et tous ses aspects c'est justement le contraire qu'il faut.* Sauf des exceptions, (très exceptionnelles sans doute), *c'est la liberté qui s'impose, la liberté qui permet par des moyens originaux, ingénieux, souples, subtils et, pour un temps, secrets d'enrichir la communauté et d'élever son niveau de vie.*

Dans son essence même, le commerce, au sens du code de commerce, au sens plus large, suppose chez nous une multitude de petits secrets d'affaires, de découvertes occasionnelles, de relations de cause à effet en évolution indéfinie. Et c'est cela justement que le goût de réglementer, devenu maladif, contrarie et rejette.

En aucun pays du monde, les affaires ne comportent autant qu'au Liban d'imagination et de psychologie. C'est l'opposé des routines et des règles ; C'EST LA NOUVEAUTÉ QUOTIDIENNE.

Que le Gouvernement commence donc par donner un uniforme (et de l'hygiène) aux porteurs des ports et des gares, aux portefaix, aux débardeurs, et qu'il laisse en paix les commerçants de toutes les branches qui font sagement leur métier et qui le font vivre !

21 novembre 1953

SI JEUNESSE SAVAIT...

Ce qui peut arriver de plus dangereux au Liban, *c'est que le goût de la nouveauté y prenne le pas sur la tradition.*

Nous sommes amis de l'invention et de la création plus que personne. Nous sommes attentif à la marche du monde. Nous faisons ce que nous pouvons pour nous tenir informé de tout ce qui surgit d'essentiel. Nous savons l'importance extrême de la vitesse et son retentissement sur l'évolution de tout. Nous laissons aux découvertes mécaniques leur part immense et nous nous penchons avec émotion sur le travail humain en voyant le travail des machines rendre si souvent le travail de l'homme ingrat ou inutile. *Tout cela ne nous empêche pas de nous attacher à la tradition comme on s'attache à la longue expérience et comme on goûte ses fruits, comme on s'attache à la certitude de la vérité.*

Chaque Libanais doit se souvenir qu'au Liban la tradition est reine, parce qu'elle témoigne d'un équilibre obtenu par une longue patience.

Au Liban, tout est pondération et mesure, tout est connaissance de la relativité des théories et des institutions. Nous sommes ici vraiment au centre du monde et nous tenons instinctivement, mentalement, le catalogue de l'avènement et de l'écroulement des royaumes et des empires, du triomphe et de la décrépitude des philosophies et des lois, de l'usure des idées et des choses.

Mais les inventeurs de systèmes deviennent chez nous innombrables. Chacun veut faire école et tout remuer par le fond. Pour les uns, c'est à l'équilibre politique qu'il faut s'attaquer ; pour les autres, c'est à l'équilibre social ou économique. Ils perdent de vue, les uns et les autres, que le Liban est depuis toujours le refuge de ceux auxquels les sectarismes font violence ; ils perdent de vue la sagesse de nos pères qui ont donné au temps le moyen de faire justice d'un nombre extraordinaire de désordres et de folies

Au Liban la tradition doit tout dominer, tout gouverner. Nous dirons en termes vulgaires que ce peuple, que ces intelligences ont cinq ou six mille ans de bouteille, qu'ils savent que la fatigue de ce monde est fugitive, *que les révolutions ont souvent tort et que Mussolini ou Hitler n'ont pas toujours raison ; ces vastes personnalités d'hier, pour puissantes qu'elles furent, ne sont plus que poussière ; tandis que la vérité la plus humble demeure.*

Les jeunes Libanais sont manifestement troublés par l'enseignement qu'ils reçoivent, par les nouvelles qu'ils entendent, par le spectacle que notre politique leur donne, par les lectures qu'ils font ; les plus éveillés se découvrent vite une vocation de prophète : et voilà que de bonne foi ils se mettent à battre en brèche l'édifice ancestral.

Le résultat ne peut être que ce qu'il est : la cacophonie qui nous met intellectuellement aux confins de l'anarchie.

Nous avons tout pourtant ici pour être heureux. Nous le serions si nous comprenions mieux notre vérité politique à nous, si nous avions le courage de la mieux défendre.

Mais les gouvernements sont la remorque des foules ; au lieu de les éclairer (au figuré comme au propre) ils finissent par les jeter dans la nuit.

Et la lumineuse école du passé est remplacée sans cesse par les dures et ruineuses leçons de l'expérience.

Ce qui est menacé de faillite au Liban ce n'est sûrement pas le commerce, c'est la logique. Nous écrivons cela pendant qu'une bûche flambe dans notre cheminée et que nous évoquons un passé auquel tout Libanais au fond de son cœur attache la valeur d'un bonheur sans prix.

Si jeunesse savait.

27 novembre 1953

LES TROIS POUVOIRS AU LIBAN ET LEURS RESPONSABILITES

Chez nous, depuis la nouvelle législation et après si peu de mois d'existence, le Pouvoir exécutif et le Législateur ont manifestement besoin de se réhabiliter. Est-ce pour faire oublier leur propre insuffisance qu'ils déversent leur bile sur le Pouvoir judiciaire ?

La Chambre étale son impuissance. Elle est manifestement au-dessous de sa tâche et le phénomène est congénital. *On ne fait pas fabriquer les lois et contrôler l'Etat impunément par une Assemblée relativement si restreinte et dont les possibilités se réduisent à si peu.*

Ce qui arrive devait arriver, (malgré quelques présences « apaisantes »). Il y a, dans le Gouvernement comme à la Chambre, quelques personnes dont on ne conteste pas le mérite ou la bonne volonté ; *mais le plus grand nombre ? Mais l'ensemble ?*

Les trois Pouvoirs au Liban doivent retrouver leur prestige à coup sûr ; *mais, tout considéré, c'est le Pouvoir judiciaire qui est le moins atteint.* Si le Pouvoir judiciaire a connu des faiblesses et en connaît encore, qui niera, sans mentir, que le tort vient de l'Exécutif et qu'il vient du Législatif ? *Qui contestera que le Pouvoir judiciaire, par la voie des contraintes morales et matérielles, reste sur le plan humain à la merci des deux autres ? Et voilà de surcroît qu'on l'insulte !*

On exige des juges une vertu et une force d'âme qu'on se garde de demander aux ministres et aux représentants du peuple. C'est une des bizarreries de notre optique politique. Notre histoire morale est celle de la paille et de la poutre ; notre justice, celle des Pharisiens hypocrites.

Aucune colère privée ou publique ne tire le Gouvernement de sa carence ; le député fait ce qui lui plaît ; *mais haro sur le juge, au risque d'ébranler le Palais. On appelle cela une justice distributive.*

Le sérieux manque dans l'Etat et la compétence manque. De toutes les branches du droit, c'est encore le droit administratif qui est le plus maltraité. Ce peuple est gouverné comme le serait une république d'enfants d'où les moniteurs seraient bannis.

LA OU NOUS NOUS PORTONS BIEN, ON DIT QUE NOUS SOMMES MALADES. LA OU NOUS SOMMES MALADES, ON DIT QUE NOUS NOUS PORTONS BIEN. Sur les matières les plus délicates, c'est n'importe qui qui porte un diagnostic téméraire, de telle sorte qu'on doit s'épuiser à la fin à démontrer l'évidence.

On ne remédiera à cela que lorsque les députés cesseront d'offenser les juges et lorsque les hommes politiques en mal de clientèle électorale cesseront d'être juges, par exemple, des tarifs des grands services publics. On ne remédiera à cela que lorsqu'on consentira à croire sur parole les hommes d'expérience, plutôt que de refaire soi-même, aux frais du peuple, tant de sottises expériences.

Le Pouvoir législatif, le Pouvoir judiciaire, il faut, au Liban, mesurer honnêtement leur puissance et leur impuissance. Et non point faire un sec inventaire seulement ; mais remonter aux principes et aux responsabilités.

Après dix, vingt ou trente ans de leçons et d'accidents divers, on n'a pas besoin, à moins de manquer totalement d'intelligence, de psychologie, de mémoire et d'imagination, on n'a pas besoin, disons-nous, de se plonger dans Montesquieu pour réformer l'Etat libanais. L'auteur de L'esprit des lois ne nous recommanderait que d'avoir des oreilles et des yeux, pour entendre et pour voir.

17 décembre 1953

L'ECOLE A LA DERIVE OU LA GRANDE PITIE DE L'ENSEIGNEMENT

A l'important article de Charles Hérou sur l'enseignement, paru dimanche dans ce journal, il est juste de faire écho.

Si l'enseignement n'est pas qualitatif au Liban, mieux vaut qu'il ne soit pas. Si le maître et l'élève doivent être ignorants ou médiocres ensemble, ce n'est pas la peine d'avoir des écoles. Autant alors laisser la vie enseigner elle-même et susciter l'autodidacte, là où les aptitudes naturelles le font surgir.

C'est une grave illusion de croire que l'école – bâtiments et fonctionnaires seulement – est un bienfait en soi. *Ce qui compte c'est ce qu'on y enseigne ; c'est la formation et la culture qu'on y donne.*

L'Ecole, avec une majuscule, est peu de chose si c'est un savoir faux ou fragile qu'on y trouve. Une relative ignorance où règne le bon sens est préférable aux leçons de maîtres chétifs qui, dans l'âme, ont de l'amertume et que rongent les déceptions et l'envie.

Pour enseigner, rien n'est pire qu'un raté sans doute ; à moins que, pareil au voyageur sans bagages, ce soit l'instituteur sans lettres.

Au Liban, le nombre a trop longtemps été préféré à la qualité ; dans l'enseignement, à tous ses degrés, des entreprises naissent dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont téméraires.

Pense-t-on que si nos diplômés étaient disqualifiés ou méprisés, le Liban conserverait sa raison d'être et son rang ?

Les audacieux qui prétendent enseigner ce qu'ils ne savent pas (ou n'enseigner que ce qu'ils savent) *méritent toutes les sévérités.* C'est pécher contre ce pays, c'est pécher contre l'esprit que d'y pousser à une concurrence malsaine *dans une vie scolaire et universitaire désorientée par le préjugé et commercialisée à l'excès.*

LA CONSERVATION, LE SALUT DU LIBAN SONT LIÉS A LA QUALITÉ EN TOUTE CHOSE. C'est par la qualité qu'un petit pays comme celui-ci justifie sa présence et son avenir. Nulle part au monde plus qu'au Liban, cela n'est visible et certain.

Déjà l'enseignement chez nous a fléchi. Les examens, d'année en année, donnent des résultats en régression. Des Libanais parmi les plus représentatifs ont crié leur mécontentement et leurs craintes. *Les choses ne peuvent plus aller comme elles vont sans aboutir à un malheur.*

Il faut choisir définitivement entre la qualité et le nombre ; entre les maîtres authentiques et les diseurs de bonne aventure. Et il est vraiment décevant que des

hommes qui aspirent à occuper une chaire, haute ou commune, commencent par jeter le désordre dans les esprits.

Le Gouvernement et prié de conserver ou de rendre au Liban ce qu'il est en train de perdre : la réputation d'un pays éclairé.

22 décembre 1953

LE SENS D'UN VOYAGE

Le Chef de l'Etat va s'absenter pendant un mois. Comme font les Libanais depuis cent ans, il part pour l'Amérique.

Ce qui justifie ce voyage, c'est la présence libanaise dans le Nouveau Monde. Des centaines de milliers de libanais habitent les pays amis que le Président de la République libanaise va visiter.

L'orientation du Liban, sa vocation, son passé, son avenir sont illustrés par ce voyage. Le Chef de l'Etat libanais ne commence pas par l'Europe. Ses premières visites officielles, en dehors du monde arabe, sont pour l'Amérique du Sud. Il pourrait aussi valablement aller visiter les Libanais aux Etats-Unis, au Canada, dans l'Union Française, en Afrique du Sud, en Australie ; car il y a des Libanais partout ; et c'est ce qui fait l'originalité du Liban, à l'intérieur même du monde arabe.

L'Irakien, l'Egyptien, le Séoudien, le Yéménite ne voyagent pas ; ou, s'ils le font, c'est, comme le Syrien et le Jordanien, *dans la mesure où ils ressemblent au Libanais.*

Pour le Libanais, l'espace est un besoin, le dépaysement une nécessité. Nous sommes comme ces oiseaux migrateurs qui, chaque saison, vont d'un continent à l'autre. Il faut que nous naviguions, que ce soit le navire ou l'avion qui nous porte au loin. Et voici que la planète entière ne nous paraît plus contenir assez d'oxygène pour nos poumons.

Ceux qui voudraient enfermer le Liban dans une muraille de Chine, dans des règles rigides, dans des disciplines étroites doivent se souvenir de cela. *Dans un monde enchaîné par la tyrannie ou par l'excès des lois, nous restons le symbole même de la liberté.*

S'il en était autrement, qu'irait faire au Brésil, en Uruguay et en Argentine le Président de la République libanaise ? S'il y va, c'est qu'il y a peut-être autant de Libanais au-delà des mers qu'il y en a dans la montagne libanaise et sur les rivages vénérables de l'ancienne Phénicie.

Nous le rappelions, il y a six mois, dans une conférence au Cénacle Libanais : *« Les sources de la fortune de Tyr étaient au bout du monde »*. Au bout du monde sont encore les sources de la fortune du Liban tout entier.

Il est donc naturel que le Président de la République libanaise voyage ; qu'il aille aux sources où s'alimente le peuple dont il est le premier magistrat.

Mais il faut aussi que la politique de l'Etat corresponde invariablement au sens du voyage du Chef de l'Etat. Pour qu'un tel voyage ne soit pas un paradoxe ou une fantaisie, il faut que le Liban reste le pays de toutes les libertés. Autrement, ce serait,

comme au temps du Padischah et de la Sublime Porte, des Libanais fuyant la misère, des libanais exilés, des libanais fugitifs que le Chef de l'Etat irait visiter.

8 mai 1954

CE QU'EST LE « REGIME PRESIDENTIEL » AMERICAIN

Le voyage du Président de la République en Amérique est l'occasion de dire deux mots de ce qu'on appelle le « régime présidentiel » américain.

Malgré l'enseignement plus répandu du droit constitutionnel en Proche-Orient, au Liban surtout, *la confusion persiste, même chez des personnes très cultivées, entre « régime présidentiel » et « pouvoir personnel » ; entre « régime présidentiel » et « dictature ».*

On se souvient que le général Chichakly par exemple, lorsqu'il promulgua en Syrie sa dernière Constitution, annonça que le « régime présidentiel » sur le modèle américain était instauré en Syrie, alors qu'en réalité c'était le « pouvoir personnel », camouflé plus ou moins. Sans doute vit-on plus clair par la suite, mais nous fûmes seul, alors, envoyant de Paris notre article au *Jour*, à nommer le régime Chichakly par son nom.

Le régime dit « présidentiel » américain est d'abord nécessairement celui d'un Etat fédératif par opposition à un Etat unitaire, *c'est-à-dire celui d'un pays composé d'Etats fédérés, d'Etats unis (d'où le nom des Etats-Unis).*

Un Président américain est par définition le chef d'un Gouvernement fédératif.

Or l'article premier de notre Constitution dispose que le Liban est un Etat « unitaire ». C'est le cas de tous les pays du Proche-Orient et de la Ligue arabe. Pour en faire des pays de gouvernement fédératif, il faudrait d'abord les démembler et, par exemple encore, en Syrie, créer un Etat d'Alep, un Etat de Damas, un Etat des Alaouites, un autre de Homs, un autre de la Djézireh, un autre du Djébel Druze, un autre du Hauran et ainsi de suite et leur donner à tous, dans un Sénat, une représentation égale.

Le régime présidentiel américain ne se conçoit que pour un pays fait d' « Etats fédérés », le Gouvernement fédéral se plaçant au-dessus des gouvernements locaux. Aux Etats-Unis comme au Brésil, comme en Argentine, chaque Etat a son « gouverneur » ce qui veut dire son président de la République, mais un président de la République à pouvoirs locaux, à pouvoirs restreints. On le nomme gouverneur et non point président pour éviter la confusion.

La Constitution de la Suisse, qui ressemble beaucoup à celle des Etats-Unis et qui s'en est inspirée, a prévu justement deux Chambres qui sont l'équivalent aux Etats-Unis de la Chambre des Représentants et du Sénat. Ce sont le Conseil des Etats, composé de deux représentants par canton, quelle que soit l'importance numérique ou territoriale du canton, et le Conseil national. La Suisse, pays démocratique par excellence, n'est pas un pays de régime présidentiel parce que *le pouvoir y est non point individuel mais « collégial ».*

Le Conseil fédéral suisse exerce le pouvoir collectivement. (C'est le cas de l'Uruguay depuis la promulgation de la nouvelle Constitution de ce pays que le président Chamoun va visiter après l'Argentine). Le Président de la Confédération suisse, élu chaque année, a plutôt une situation de courtoisie ; il n'est, en fait, que le premier entre ses pairs.

Le rappel de ces choses a son utilité dans un pays comme le Liban où tout le monde parle de la Constitution sans l'avoir lue, et du « régime présidentiel » sans savoir ce qu'il est.

Ainsi, le régime présidentiel qui, aux Etats-Unis, est un régime authentiquement démocratique et l'un des plus démocratiques du monde, *n'a rien de commun avec le pouvoir personnel et avec la dictature*. Les pouvoirs du Président aux Etats-Unis, pour grands qu'ils soient, sont étroitement limités par ceux d'autres organismes de l'Etat.

Mais, le plus important, c'est que le régime « présidentiel » américain est celui d'un pays fédératif, par définition. Il ne saurait en être question dans un Etat unitaire.

22 mai 1954

POUR DES MEMOIRES DEFAILLANTES

En supprimant le Premier Septembre d'entre nos jours fériés, sans le moindre souci de l'histoire, un Gouvernement sans mémoire a-t-il pensé un instant abolir ce grand souvenir ? Nous ne le voudrions pas pour sa réputation et pour son honneur ; *car le Premier Septembre 1920 fut pour le Liban le jour du destin.*

On a pris maintenant l'habitude de sous-estimer le passé. C'est une habitude de mauvais écolier ; mais, pour un homme de gouvernement, pour un homme d'Etat, un tel oubli du passé, c'est plus grave. *Le Premier Septembre 1920, le Liban connut une naissance et une renaissance ensemble.* Il n'est pas permis d'ignorer cela. Nous le rappellerons pour notre part avec force à quelques mémoires libanaises officielles infidèles ou défaillantes.

Il ne s'agit pas de savoir en premier lieu qui proclama le Liban d'alors. *Il s'agit de se souvenir qu'alors notre Liban fut proclamé tel qu'il est fait géographiquement aujourd'hui* et que nous sortions des profondeurs du vasselage ottoman. Si après une guerre mondiale, par le fait d'une présence d'ordre international, ce fut le représentant de la France qui proclama, *ce fut aussi à la suite d'une longue existence et d'une longue résistance des Libanais.* Si le roi Fayçal, alors roi de Syrie, avait accepté de son côté le Mandat, le Liban eut échappé difficilement à sa suzeraineté. On consentait à le satisfaire au prix de compensations libanaises. C'était avant Meissaloun. Ces choses, nous les avons vécues.

Le Premier Septembre 1920 reste le jour où le Liban prit corps, comme il est, parmi les nations. Ce fut pour nous alors un bonheur valable pour des générations, un bonheur qui, jusqu'à l'heure où nous sommes, a gardé sa résonance.

Certes le jour de Novembre 1943 qui fut celui de la totale indépendance fut aussi un grand jour. Mais il procède de l'autre. En 1920, nous eûmes le territoire et nous eûmes les possibilités de l'indépendance. En 1943, ce fut, après une deuxième guerre mondiale, le développement naturel d'une réalité qui progressait inéluctablement dans le temps.

Nous déplorons la suppression de la commémoration officielle du Premier Septembre. Qu'on ait voulu réduire le nombre, devenu indécent, des jours fériés dans ce pays, nous le voulons bien. *Mais il y a d'abord la nécessité de considérer les raisons d'être d'une nation. Le genre d'économies qu'ainsi on nous fait subir part d'une vue étroite et chétive de la politique générale.* (Les économies faites sur le nombre des députés sont un phénomène du même ordre.)

Les appels de l'âme et les réalités de la psychologie se dégradent chez nous de jour en jour. Nous nous rétrécissons au lieu de développer en nous le sens de la grandeur spirituelle et politique et celui de la communauté universelle.

Qu'il plaise ou non à l'Autorité, le Premier Septembre ne cessera pas d'être un jour fondamental pour les Libanais.

1^{er} septembre 1954

PHILOSOPHIE DU CONFESIONNALISME AU LIBAN

Le confessionnalisme est « l'attachement étroit à une confession religieuse ». C'est la définition du dictionnaire et il est clair que c'est chez nous le cas. *Mais le confessionnalisme au Liban signifie autre chose. Il est la garantie d'une représentation politique et sociale équitable pour des minorités confessionnelles associées.*

Qu'on le veuille ou non, une confession, au sens large du mot, *c'est une forme de civilisation. On dit justement la « civilisation chrétienne » et la « civilisation de l'Islam ».* Par-dessus le fonds commun, ce sont les statuts personnels qui font les différences et les nuances. Les civilisations cohabitent au Liban dans un esprit de fraternité et de tolérance particulièrement heureux. Nous-même, nous ne manquons pas une occasion de montrer dans cette tolérance un complément nécessaire de la vertu de foi, qu'accompagnent la charité et l'espérance comme des sœurs. Tout ce qui est en notre pouvoir, nous le faisons pour rapprocher intimement les uns des autres ceux qui reconnaissent le Dieu unique et qui l'adorent. Et nous désirons pour tous les citoyens de ce pays comme pour toute l'humanité le règne de Dieu et sa justice.

Cela dit, la position confessionnelle au Liban paraît naturelle et légitime. Si une doctrine politique créée à l'intérieur d'un parti des liens intellectuels et moraux, il est plus normal encore qu'une métaphysique, qui commande dans une large mesure la législation temporelle, en crée elle aussi et de plus forts.

Nous sommes moins choqué que d'autres, qui affectent naïvement de grands airs scandalisés et une science profonde, par cette situation du confessionnalisme au Liban qui est avant tout *un facteur d'ordre et de paix.*

Il est temps que la politique devienne souple et vivante pour s'adapter partout aux réalités et aux nécessités nationales. Il est temps que la théorie dure et sèche s'incline devant l'esprit qui s'émeut et devant la chair qui palpète. *Le Liban est fait de minorités confessionnelles associées. Ces minorités se présentent sous l'étiquette confessionnelle parce que le Liban a toujours été le refuge de la liberté de conscience. Cela a été possible à cause de la situation géographique du Liban, pays de montagne où il a toujours été possible de se défendre, et pays maritime d'où il a toujours été facile de prendre la mer.*

Pourquoi vouloir modifier brutalement ce que les siècles ont fait ? Quelle bizarrerie de l'esprit prétendra mettre le préjugé laïque au-dessus d'une position plus générale et plus humaine de l'intelligence ? *Malgré beaucoup d'erreurs et d'abus, c'est le confessionnalisme qui a enseigné au Liban la tolérance. C'est le voisinage immédiat des cultes et des liturgies, c'est la longue habitude de vivre en commun, c'est la fréquentation, l'estime, l'amitié réciproques et la connaissance approfondie des uns par les autres qui nous ont conduits à l'équilibre où nous sommes.* Nous voyons pour notre part, sur le plan politique, un espace plus grand entre un communiste et un citoyen qui ne l'est pas qu'entre un maronite et un chiite ou un grec orthodoxe et un sunnite par

exemple : *et maints pays européens, parmi les plus avancés, comptent dans leur parlement et dans leur gouvernement des représentants qui portent politiquement l'étiquette confessionnelle.*

Le cas du Liban n'est nullement celui d'un peuple arriéré ; c'est un cas original et c'est tout. Aucun pays au monde ne se trouve du point de vue confessionnel, et à ce degré, dans la situation du Liban. D'autre part, les pays qu'on croit les plus modernes affichent parfois une extrême intolérance.

Nous ne confondons en rien la religion avec la politique et nous savons rendre exactement à César ce qui est à César ; mais la primauté même du spirituel justifie, en un sens, le fait libanais et l'explique. *L'équilibre libanais à base confessionnelle n'est pas un équilibre arbitraire. Ce n'est nullement le préjugé qui l'a fait ; c'est la nécessité de reconnaître des particularités qui vont aussi loin que celles des partis politiques entre eux. Avec le temps, ces différences peuvent s'atténuer et lentement disparaître. Actuellement, la raison d'être du Liban est justement dans l'équilibre confessionnel qui le caractérise et qui se manifeste d'abord sur le plan du Pouvoir législatif. Pour nous réformer, commençons par renoncer à la confession en faveur du mérite à l'intérieur de l'administration. Cela paraît tellement plus naturel.*

CE QU'IL FAUT REDRESSER

Il faut redresser nos mœurs politiques.

Il ne suffit pas d'élever le niveau de vie d'un pays pour le rendre viable. Là où les mœurs politiques sont lâches, toute la vie sociale se ramollit. Ce n'est pas au Liban qu'on demandera de ressembler à Sparte. Ce serait trop pour ce peuple qui aime la douceur de vivre. Il y avait à vrai dire l'exemple de la montagne, naguère encore musclée et austère mais la montagne elle-même se débilité. Elle a trop pris le goût de la vie de clientèle, de la main tendue, de la souplesse dorsale, des faveurs imméritées, des largesses et des prébendes. Elle ne défend plus assez sa dignité et sa stature.

Il nous importe, certes, que le Liban s'équipe, que des édifices aux belles lignes s'élèvent, que les rues et les routes deviennent droites et larges, que le goût se forme, que toutes les formes du progrès matériel nous soient accessibles. *Mais il nous importe plus qu'il y ait ici des hommes, que le Libanais aplati par la servilité se ressaisisse et se tienne debout.* Il nous faut des hommes avant tout, des caractères, des volontés, des citoyens qui refusent de sacrifier leur opinion à leur intérêt et qui ne soient pas des quémandeurs et des flatteurs et des thuriféraires payés à la semaine. C'est contre cette engeance que nous nous défendons et qu'il faut réagir avec une extrême vigueur.

Qu'on n'ose plus, quand on est député, opiner du haut de la tribune sur le bien public, qu'on n'ose plus formuler une critique raisonnable et discuter avec un Gouvernement qui comble ses fidèles, cela est pénible vraiment. Qu'on devienne muet quand on est journaliste, parce que le silence est plus apprécié qu'une chronique loyale, c'est pire encore.

Il faut que ce pays réapprenne en politique la noblesse et la dignité de l'homme, et qu'il se mette à respecter et à encourager de nouveau les manifestations désintéressées de la liberté.

PROPOS PERDUS

Le mot de Thémistocle à Eurybiade : « *Frappe, mais écoute* », il faut le dire à ceux-là qui se fâchent quand on entreprend de les tirer d'erreur. Il n'y a pas de plus sottise colère que celle qui s'en prend à la raison. Et il faut plaindre ceux qui s'obstinent devant l'évidence.

Le sang-froid de Thémistocle est un modèle de sereine grandeur : « *Frappe, mais écoute.* » Cela veut dire encore : laisse agir en toi la brute, mais à condition de ne pas renoncer à ton intelligence.

La claire intelligence, celle qui montre le droit chemin, aucune ruse ne la vaincra.

Le dialogue de Thémistocle et d'Eurybiade se répète tous les jours avec des personnages de différentes tailles. On se heurte à des entêtements comme on se heurte au mur ; comme s'il y avait en ce monde quelque chose de plus précieux, de plus noble, de plus méritoire, de plus digne, de plus généreux, de plus humain, de plus fraternel enfin que le conseil désintéressé.

Mais voilà que nous nous aveuglons quand la lumière devient trop vive et que nous nous dérobon quand l'argument devient décisif. Quand on n'a plus le conseil désintéressé, le conseil dégagé d'appétits divers, il faut encore prendre celui de la nature et se souvenir de sa loi profonde ; *l'excès en tout est un mal ; il y a un juste milieu ; il y a une sage modération de l'homme ; il y a une mesure des ambitions ; il y a une montée du soleil et son déclin ; il y a des saisons de lumière et des saisons grises ; il y a, à tout, une arrivée et un départ, un commencement et une fin.*

Dans de telles dispositions, on met le calme dans son cœur, on cesse de succomber aux séductions du tentateur, de faire violence à la vérité.

C'est le désir secret de se perpétuer, de se survivre qui désaxe une existence. Tandis que la vérité est dans le cours naturel des choses. Le pire ennemi de la politique comme de la foi, c'est le péché contre l'esprit. Ce fut, avant la lettre, le péché d'Eurybiade. Mais parce qu'Eurybiade, ému à la fin, s'inclina, ce fut Salamine au lieu d'un désastre.

Nous pensons ce matin à ces choses devant une large baie vitrée d'où l'on voit le plus large horizon de montagne et de mer, et d'abord les hautes branches d'un chêne vert, puis des lauriers-roses en fleurs. *Qu'il est donc difficile, quand le destin nous comble, de dominer ensemble nos passions et le destin.*

ORIGINALITE DU LIBAN

C'est parce qu'il n'existe aucun pays qui lui ressemble qu'on peut être assuré que le Liban demeurera semblable à lui-même.

On ne se singularise pas à ce degré (et sans le moindre artifice) pour se permettre de changer de visage.

Dans le Proche-Orient, dans le Moyen-Orient tout entier, c'est l'intérêt des hommes d'Etat dignes de ce nom de désirer que le Liban reste indéfiniment ce qu'il est. Une entreprise conquérante contre nous, quelle qu'elle soit, nous ferait du mal sans doute, mais, en fin de compte, blesserait mortellement l'agresseur.

Le peuple libanais est beaucoup trop divers pour qu'un autre pays, soucieux d'ordre et de paix, souhaite de s'alourdir de sa turbulence et de son poids. Le mieux sera toujours de nous laisser tranquille. Notre indépendance est une condition du repos des autres.

Dans l'univers, il n'y a pas un lieu de rencontre pareil et où la règle soit, *sur le plan le plus élevé de la vie*, la liberté et encore la liberté.

La moindre énumération paraîtrait décisive, mais à quoi servirait d'établir le catalogue de cette admirable variété qu'on nous reproche quelquefois comme un malheur, et qui n'est que le signe du respect que nous professons pour les droits de la foi et de l'intelligence ?

Aucun pays ne pourrait nous en remontrer sur ce point ; car l'Ancien Monde et l'Amérique même ont jusqu'aujourd'hui, sur le plan de la race ou de la religion, des attitudes intolérantes et querelleuses.

Ici c'est la maison de Dieu, au point de contact le plus antique avec le ciel. La Chrétienté avec la multiplicité de ses branches, l'Islam avec ses conceptions diverses de la foi, la loi mosaïque avec son passé vénérable et ses nuances, d'autres confessions encore habitent et vivent ensemble chez nous, sans éprouver l'envie de forcer la conscience de qui que ce soit. Aucune civilisation, en vérité, ne pourrait offrir mieux.

Ce qui est éclatant dans le domaine des croyances se manifeste, sur le plan humain, dans la façon dont le Liban se montre hospitalier à qui ne le menace pas.

Dans la guerre et dans la paix, le Liban au cours de ce siècle a vu passer sur son territoire les Deux-Mondes. Il a salué toutes les gloires ; il a accueilli toutes les détresses ; il a ouverts ses portes à toutes les manifestations de la foi, de l'intelligence et du cœur. Des sympathies universelles l'entourent. Il saura toujours s'en montrer digne et faire en sorte que son avenir soit le développement naturel de son passé.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Préface	
Propos liminaire	
Introduction à une politique libanaise	
Et maintenant en avant	
Entretiens de Patrice	
Je cherche un homme	
Notre raison d'être	
Premier septembre 1936	
Le sens d'un vote	
Bref commentaire sur la déclaration ministérielle	
Parallèlement	
D'une révision	
Continuité et mouvement	
Carrières	
Recherches du bonheur	
Liban-Sud	
Réforme administrative	
A propos de la Chambre	
La leçon du passé	
Les langues sont une richesse	
Sur l'opinion	
Simple discours	
Civisme et devoir social	
Sélim Takla.	
Réformons-nous	
Liban « confessionnel »	
Culture et langues	
Horizons	
Architectes et arts décoratifs	
L'idéal et le possible	
Doit-on le dire ?	
Equilibre et mesure	
Eléments pratiques d'un programme de Gouvernement	
Pour un retour au réel	
Problèmes du chômage	
Une institution nécessaire	
Convictions et tolérance	
Pour le nouveau Gouvernement	
Une date et une inscription	
Appel aux intellectuels	
Pour un lieu de rencontre et d'étude	
Apprentis-sorciers	
Autre petit discours	
Vivre dangereusement	
L'exemple suisse	
Le Gouvernement et la Chambre	
Variations sur la loi électorale	
Le retour des cendres de l'émir Béchir	
Une voix dans le désert	
Sur la révision de la Constitution	

Préceptes
Pour comprendre de quoi il s'agit
Rappel de quelques principes
Le niveau moral
Des libertés
Savoir dire : non
Sur le nombre des députés
Une vieille histoire
Retour à l'évidence
Pour une doctrine politique
Il nous faut des hommes
Le règne de l'argent
La crainte de Dieu
Les forces morales
Les petits procédés
Le commerce en léthargie
De la liberté
Pour faire réfléchir
Baïram
La loi sur la presse
Abdul Hamid Kéramé
Le rôle de la femme
Le vrai critère
Une question de vie et de mort
Un dialogue qui dure
Il faut voter
Le message du Chef de l'Etat
Riad Solh
Pour remédier à une crise morale
Positions de doctrine
Sur le régime présidentiel
La voie des réformes
Preuves de maturité
Vérités libanaises
A l'usage des « réformateurs libanais »
En marge du message du Chef de l'Etat
Une erreur à redresser
Primauté du spirituel
Règles tutélaires
Politique intérieure et doctrine politique
D'une politique libanaise
Regards sur le Liban et sur le monde
De quelques principes et de quelques règles
Du son des cloches au chant du muezzin
Se mettre au niveau du destin
Les professions au Liban
Si jeunesse savait
Les trois pouvoirs au Liban et leurs responsabilités
L'école à la dérive ou la grande pitié de l'enseignement
Le sens d'un voyage
Ce qu'est le « régime présidentiel » américain
Pour des mémoires défaillantes
Philosophie du confessionnalisme au Liban
Ce qu'il faut redresser
Propos perdus
Originalité du Liban

